



Meinier, en action pour l'environnement
Agenda 2030 communal
Mai 2025



TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	page 9
1.0 Meinier : Contexte et enjeux	page 9
1.1 Qu'est-ce qu'un Agenda 2030 communal ?	page 10
1.1.1 Le cadre	page 10
1.1.2 La finalité	page 10
1.2 L'Agenda 2030 de Meinier en mode « work in progress »	page 11
1.3 Méthodologie	page 11
2 ÉTAT DES LIEUX	page 13
2.1 Cohésion sociale, santé et solidarité	page 14
2.1.1 Clubs, associations, sociétés communales	page 14
2.1.2 Centre intergénérationnel	page 14
2.1.3 Centre sportif de Rouelbeau	page 15
2.1.4 Événements et activités organisé(e)s par la Mairie	page 15
2.1.4.1 Événements tout public	page 15
2.1.4.2 Événements et activités dans les écoles	page 15
2.1.4.3 Événements et activités pour les aînés	page 16
2.1.4.4 Événements et activités pour les jeunes	page 16
2.1.4.5 Événements et activités dans le domaine du sport	page 17
2.1.4.6 Événements à caractère social	page 17
2.1.4.7 Formation	page 17
2.1.5 Infrastructures mises à disposition	page 18
2.1.5.1 Infrastructures pour le social	page 18
2.1.5.2 Infrastructures pour la culture	page 18
2.1.5.3 Infrastructures pour les loisirs	page 19
2.1.5.4 Infrastructures pour le sport	page 19
2.1.6 Corps constitués	page 19
2.1.7 Dispositions prises par la Mairie dans le domaine de la santé	page 19
2.1.7.1 Espace santé social	page 20
2.1.7.2 Maison de santé	page 20
2.1.7.3 Infrastructures et actions mises en place dans le domaine de la santé	page 20
2.1.8 Communication	page 20
2.1.8.1 Informations à la population	page 20
2.1.8.2 Informations thématiques	page 21
2.1.8.3 Informations ponctuelles	page 21
2.1.8.4 Échanges avec la population	page 21
2.2 Solidarité locale et internationale	page 21

2.3 Environnement et biodiversité	page 22
2.3.1 Cours d'eau et lac	page 22
2.3.2 Gestion de l'eau	page 22
2.3.3 Aménagement dans le domaine de l'environnement	page 22
2.3.4 Dépollution	page 23
2.3.5 Bruit	page 23
2.3.6 Agriculture	page 23
2.3.7 Patrimoine	page 23
2.3.8 Manifestations	page 23
2.3.9 Biodiversité	page 24
2.3.9.1 Arborisation	page 24
2.3.9.2 Préservation de la biodiversité	page 24
2.3.9.3 Préservation de la qualité des sols	page 24
2.3.9.4 Gestion des espaces verts et naturels	page 24
2.4 Économie	page 24
2.5 Urbanisme et Aménagement	page 25
2.6 Mobilité	page 26
2.7 Énergie	page 27
2.7.1 Chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments	page 27
2.7.2 Énergies renouvelables	page 27
2.7.3 Éclairage	page 27
2.7.4 Autres questions relatives à l'énergie	page 27
2.8 Déchets	page 28
2.8.1 Infrastructures pour les déchets	page 28
2.8.2 Actions relatives aux déchets	page 28
2.8.3 Informations relatives déchets	page 28
2.8.4 Formation relative aux déchets	page 28
2.9 Alimentation et consommation	page 29
2.9.1 Dispositifs mis en place dans le domaine de l'alimentation	page 29
2.9.2 Mesures prises dans le domaine de l'alimentation	page 29
2.9.3 Manifestations dans le domaine de l'alimentation	page 29
3 BILAN DE L'ÉTAT DES LIEUX	page 31
3.1 Répertoire qualitatif des actions	page 31
3.2 Synthèse pour chaque domaine d'action	page 39
3.2.1 Santé, Cohésion sociale	page 39
3.2.2 Solidarité internationale	page 41
3.2.3 Environnement et biodiversité	page 42
3.2.3.1 Environnement	page 42
3.2.3.2 Biodiversité	page 44
3.2.4 Économie	page 47

3.2.5	Mobilité	page 48
3.2.6	Énergie	page 50
3.2.7	Consommation responsable	page 52
3.2.8	Déchets	page 53
3.2.9	Éducation et consultation	page 54
4	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE / ODD 2030	page 55
5	PLANS D' ACTIONS	page 69
5.1	Plan d'actions développé	page 69
5.2	Plan d'actions résumé	page 74
6	FICHES DU PLAN D' ACTION	page 75
6.1	Bilan carbone 2019 et 2023 de la commune de Meinier	page 75
6.2	Communes et climat (ateliers)	page 84
6.3	Cohésion sociale et santé	page 86
6.3.1	Cohésion sociale et solidarité	page 86
6.3.2	Label commune en santé	page 87
6.3.3	Maison de Santé	page 87
6.3.4	Consultation population pour l'Agenda 2030	page 88
6.3.5	Forum citoyen	page 96
6.4	Environnement et biodiversité	page 98
6.4.1	Arborisation	page 98
6.4.2	Les sols – la clé de voûte	page 99
6.4.3	Soirée biodiversité	page 102
6.4.4	Charte des jardins	page 104
6.4.5	Espaces verts et jardins familiaux	page 105
6.4.6	Vadrouille meynite	page 106
6.5	Mobilité	page 107
6.5.1	Actions pour la mobilité	page 107
6.5.2	Co-working	page 108
6.6	Énergie	page 109
6.6.1	Optimisation énergétique de bâtiments communaux à Meinier	page 110
6.7	Déchets	page 112
6.7.1	Mobilistri	page 112
6.7.2	Zero Waste	page 112
6.8	École, éducation	page 114
6.9	Stratégie de communication	page 116

ANNEXES

	page 119
Annexe 1 : Inventaire initial	page 121
Annexe 2 : Bilan de l'enquête auprès des personnes ressources	page 129
Annexe 3 : État des lieux du territoire	page 135
Annexe 4 : Liste des sociétés communales	page 137
Annexe 5 : Liste des artisans et entreprises à Meinier	page 139
Annexe 6 : Carte Seymaz-Région	page 141
Annexe 7 : Liste des espèces menacées sur la commune (Commune OuVerte – Pro Natura)	page 143
Annexe 8 : Infrastructures écologiques (Commune OuVerte – Pro Natura)	page 147
Annexe 9 : Trame noire (Commune OuVerte – Pro Natura)	page 149
Annexe 10 : Milieux naturels (Commune OuVerte – Pro Natura)	page 151
Annexe 11 : Plan d'actions détaillé	page 153

ABREVIATIONS

APEM	Association de Parents d'Elèves de Meinier
APM	Agents de Police municipale
CSR	Centre sportif de Rouelbeau
EPI	Établissements Publics d'Intégration
FIM	Fondation Immobilière de Meinier
FITIAP	Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie
FSP	Fonds Suisse pour le Paysage
GOBG	Groupe ornithologique du bassin genevois
PDCom	Plan Directeur Communal
PSD	Plan Stratégique de Développement
ZIAP	Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie
ZWS	Zero Waste Switzerland

PREAMBULE

L'Agenda 2030 de Meinier est le fruit d'un intense travail débuté à la fin de la législature 2015-2020 et poursuivi avec la commission Développement Durable et Communication (DEC) durant la législature 2020-2025. Il s'agissait d'abord de procéder à un état des lieux des actions entreprises par la commune de Meinier en matière de développement durable puis de définir les priorités pour l'avenir, dans un contexte d'urgence climatique.

En tant que commune à caractère rural en relation directe avec une nature préservée et une riche biodiversité, un grand nombre d'actions ont été historiquement entreprises de façon organique et naturelle sans pour autant qu'elles soient cataloguées ou qu'une vocation de durabilité leur soit attribuée. L'exercice de l'état des lieux nous a permis de nous rendre compte qu'un nombre important d'actions visant à une meilleure durabilité et un bien-vivre ensemble étaient menées au quotidien et que Meinier, en conservant cette philosophie, serait en bonne voie pour l'avenir.

Dans un second temps, nous nous sommes faits accompagner par un consultant énergie et développement durable qui a interrogé une partie de la population afin de recueillir leur avis et qui a confronté nos activités aux 17 ODD (Objectifs de Développement Durable) qui doivent être atteints par tous les États membres de l'ONU d'ici 2030. Ceci a permis de brosser un premier portrait de la commune et d'émettre des recommandations en vue d'améliorations.

Ensuite, il s'est agi de dresser un plan d'actions et de définir la vision et les priorités pour l'avenir sous une forme détaillée et synthétique. Enfin, la commune de Meinier étant en mouvement permanent, le travail s'est poursuivi de façon concomitante avec le développement du présent document. Nous avons donc choisi de consigner les actions récentes sous la forme de fiches illustrant les développements en cours du plan d'actions.

Je remercie infiniment mes collègues de l'exécutif pour l'intérêt manifesté et leur confiance renouvelée, les membres de la commission DEC pour leur engagement sur la durée, et notre mandataire Pierre Olivier de Cité-Lumière Production (CLP), toujours de bon conseil. Enfin, un clin d'œil à Tom Tirabosco, enfant de la commune, dessinateur renommé et défenseur de la nature, qui a été d'accord d'illustrer notre Agenda 2030.

En espérant que ce document fondateur aide Meinier à garder le cap pour un avenir responsable préservant nos ressources et privilégiant la cohésion sociale.

Coranda Pierrehumbert
Adjointe au Maire

1 INTRODUCTION

1.0 MEINIER : CONTEXTE ET ENJEUX

La commune de Meinier comptait 2'082 habitants à fin 2022. Son territoire de 695 ha est très majoritairement composé d'exploitations agricoles vouées à l'agriculture, la viticulture et les cultures maraîchères. Meinier abrite par ailleurs les marais de la Seymaz, une réserve naturelle de 20 ha.

Les logements de la commune sont principalement constitués de petits immeubles locatifs et sa zone villas est relativement réduite. Un centre intergénérationnel novateur composé d'appartements, de locaux collectifs et de commerces a vu le jour au cœur du village en 2012. Dans ce cadre, un espace santé-social avec une animatrice-assistante sociale a été mis sur pied. Le bâtiment collectif a permis d'installer une crèche, une ludothèque, le club des aînés, le parascolaire, ainsi que le restaurant scolaire. Meinier bénéficie d'un complexe scolaire dont une nouvelle école mise en fonction en 2022. Un futur quartier, dit « de la poste », regroupant appartements et services, verra le jour en 2028.

Meinier gère, en intercommunalité avec Collonge-Bellerive, le Centre sportif de Rouelbeau (CSR), attirant les sportifs de toute la région, et la Fondation industrielle et artisanale de la Pallanterie (FITIAP). La Commune regroupe, et soutient, près de 25 sociétés et associations culturelles, sportives et de loisirs qui sont l'un des atouts de la vie sociale meynite.

Enfin, Meinier est traversée par deux grands axes cantonaux de mobilité, les routes de Meinier et de Compois, et bordée par la route de Thonon. La majorité des routes communales sont limitées à 30km/h. Elle est desservie par une liaison de bus reliant Gy à Rive. À la suite de l'initiative de plusieurs communes, dont Meinier, une liaison transversale de bus a vu le jour permettant d'atteindre Vézenaz.

En 2020, la commune a entrepris l'élaboration d'un Agenda 2030. Parallèlement, un premier bilan carbone (BCC) a été établi sur la base des données 2019. Ce bilan a démontré que les trois postes d'émissions les plus importants étaient :

- la consommation des ménages (38%),
- la mobilité (28%)
- les bâtiments (21%).

Forts de ce constat, diverses mesures permettant d'agir de manière prioritaire sur ces aspects ont été menées :

- la promotion des circuits courts (marchés à la ferme, création de la monnaie locale « pépites meynites »);
- l'incitation à une consommation responsable et la réduction des déchets (ateliers zéro déchets, coaching de ménage, incitation au tri, vaisselle réutilisable) ;
- l'incitation à une mobilité durable (cartes CFF, subventions TPG, subventions vélo, nouvelles lignes TPG, réduction de la vitesse dans le village, vélo partage, bornes de recharge);
- l'optimisation énergétique des bâtiments (collaboration avec les SIG, incitation aux propriétaires de villas, les locataires et les PME, audit énergétique des bâtiments communaux et travaux d'amélioration);
- une attention à la biodiversité (renouvellement et entretien du patrimoine arboré, aggradation des sols des lots communaux, traitement respectueux des espaces communaux, promotion de la charte des jardins, création des jardins familiaux);
- le développement de la santé et de la solidarité (Maison de santé, label commune en santé, actions de promotion pour la santé).

Cinq années plus tard, en 2025, le bilan carbone basé sur les données 2023 a mis en évidence une diminution de 2,9 tonnes de CO₂/habitant démontrant la pertinence des actions entreprises au cours de cette législature.

Poursuivons sur ce chemin, tous ensemble, unis, pour la préservation de cette terre qui nous accueille !

1.1 QU'EST-CE QU'UN AGENDA 2030 COMMUNAL

L'Agenda 2030 communal est basé sur les agendas 21 locaux qui sont nés d'une recommandation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue en 1992 à Rio.

Un agenda 21 local est un projet territorial de développement durable, porté par une collectivité locale, et qui prend la forme d'un programme d'actions (pour le 21ème siècle). Il peut être adopté par toute collectivité, quelle que soit son échelle territoriale (commune, communauté de communes, agglomération, parc naturel régional, région, pays).

Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer en matière de développement durable, par la diversité de leurs missions et leur proximité avec les citoyens. L'agenda 21 local traduit la volonté d'une collectivité ou d'un groupement de collectivités d'engager un territoire et ses habitants dans une démarche d'amélioration continue, guidée par les principes fondateurs du développement durable. La stratégie et le plan d'actions engagent chacun des usagers du territoire, des élus ou décideurs aux simples citoyens, sur sa responsabilité envers les autres et les générations futures.

Il n'y a pas de modèle unique d'agenda 21. Chaque programme d'actions est le reflet de la situation locale, de ses acteurs et de leurs attentes. A Meinier le programme de nos actions est fixé à l'horizon 2030, c'est pourquoi nous avons opté pour un agenda 2030 communal.

1.1.1 Le cadre

Dans ce contexte, l'agenda 2030 permet de mobiliser, sensibiliser et associer l'ensemble des acteurs à la construction d'un développement durable du territoire, c'est à dire un développement qui cherche à concilier la protection de l'environnement, le développement économique et le progrès social. Il donne à la collectivité un cadre pour agir sur le court, le moyen et le long terme, la possibilité de coordonner l'ensemble de ses actions dans une approche globale (et non pas sectorielle), qui permet notamment de mutualiser des moyens et de faciliter la maîtrise des dépenses publiques.

1.1.2 La finalité

L'élaboration de l'Agenda 2030 de Meinier est un moyen de rendre plus lisible et cohérente son action en faveur du développement durable, tout en agissant sur l'ensemble de ses champs de compétences. L'Agenda 2030 représente ainsi une démarche structurante pour la collectivité et se construit de manière partagée avec les acteurs locaux et les citoyens. La décision d'élaborer cet Agenda 2030 communal reflète la volonté de la collectivité de s'engager dans une démarche globale de développement durable avec des objectifs à l'horizon 2030.

Ce faisant, l'Agenda 2030 est un outil qui favorise la poursuite des objectifs suivants :

- Disposer d'un cadre de référence pour les projets et actions mises en œuvre par la collectivité, dans un souci de cohérence et de lisibilité
- Permettre d'évaluer les politiques menées au regard des enjeux du développement durable
- Mesurer les impacts des activités sur le territoire et maîtriser les leviers pour agir sur ces impacts
- Se rapprocher de la population, améliorer le service public et encourager l'émergence de nouveaux comportements, à travers la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire
- Renforcer la cohésion sociale sur le territoire.

1.2 L'AGENDA 2030 DE MEINIER EN « WORK IN PROGRESS »

L'Agenda 2030 de Meinier permet à l'exécutif :

- De clarifier les objectifs en termes de développement durable
- De structurer leur programme d'actions par rapport à ces objectifs
- De monitorer la politique pour en mesurer les effets dans le temps

Il es également une aide à la mise en œuvre des actions des commissions du Conseil municipal.

1.3 MÉTHODOLOGIE

L'élaboration de l'Agenda 2030 communal nécessite les étapes suivantes :

1. État des lieux :
 - Interviews des élus
 - Enquêtes complémentaires auprès de personnes ressources impliquées dans la vie communale et qui représentent, pour certaines d'entre elles, la mémoire vivante de la commune
 - Visites de sites et repérages sur le terrain.
2. Structuration de cet état des lieux en termes d'Agenda 2030 communal
3. Élaboration d'un plan d'actions
4. Communication sur ce qui est déjà fait via les médias communaux (site internet et journal), voire par voie de presse
5. Démarche participative consistant à associer la population à la réalisation du plan d'actions, notamment par le biais d'un sondage et de réunion(s) publique(s)

2 ÉTAT DES LIEUX

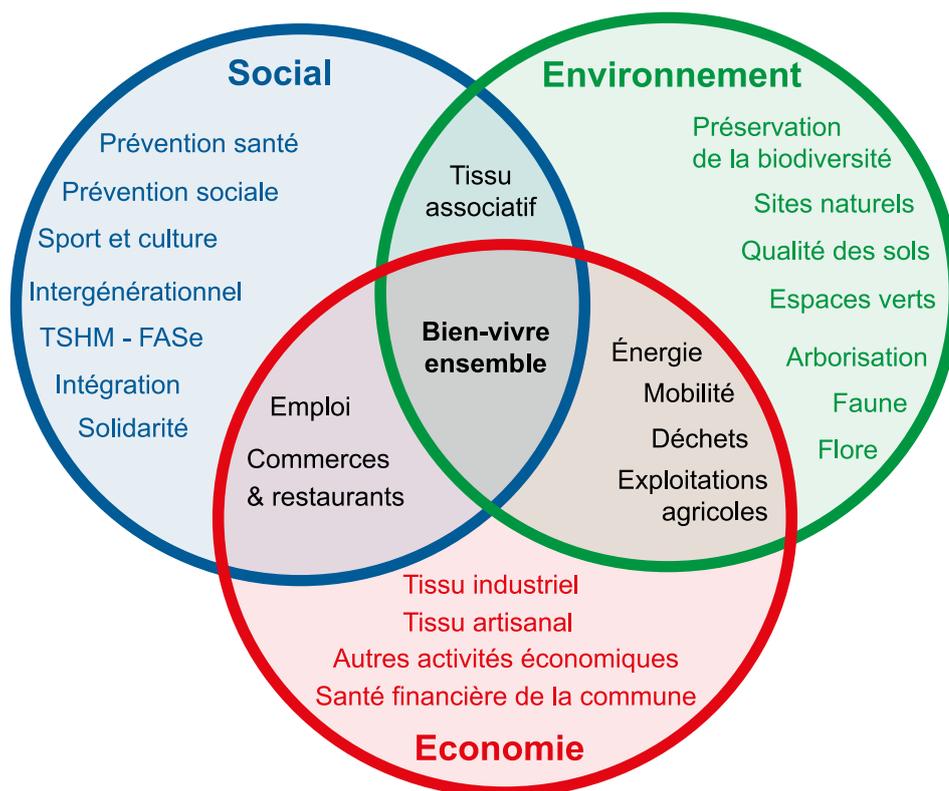
Inventaire des actions de la commune

Le développement durable repose sur trois piliers que sont : l'efficacité économique, l'équité sociale et la qualité environnementale. Ceci afin de préserver notre planète pour les générations futures.

Pour atteindre ces objectifs, il s'appuie sur quatre principes fondamentaux :

- une solidarité à tous les étages (pays, peuples, générations, etc.) et le partage des ressources de la planète;
- un principe de précaution (éviter les catastrophes écologiques ou les risques pour la santé) de mise dans chaque prise de décision;
- une participation de chacun;
- une responsabilité de tous.

L'inventaire des actions de la commune est décrit, dans les pages qui suivent, suivant une logique de répartition entre les trois domaines que sont le social, l'environnement et l'économie. Les thèmes liés à chacun de ces domaines ou dans leurs intersections sont représentés dans le schéma suivant.



2.1 COHÉSION SOCIALE, SANTÉ ET SOLIDARITÉ

La cohésion sociale est fonction de la solidarité et des liens sociaux qui se sont tissés au sein de la commune.

L'enquête auprès des personnes ressources (voir Annexe 1) révèle un grand attachement des habitants à leur commune. Ceux qui y sont nés font tout pour y rester et ceux qui viennent s'y installer sont séduits par ses attraits.

D'une manière générale, Meinier est perçu comme un village où il fait bon vivre. La question de la qualité du vivre ensemble et l'intégration sociale de tous est considérée comme très importante, par la majorité des personnes interviewées. Meinier a su à la fois rester un village campagnard et se développer pour ses entreprises (Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie). Cet équilibre force l'admiration.



Les personnes interrogées estiment, pour la plupart, qu'il est important que la commune s'implique sur le plan social, comme elle le fait déjà.

Meinier est aussi une commune «qui bouge», comme le reflète le nombre élevé (25) d'associations constituées.

2.1.1 Clubs, associations, sociétés communales

La commune est riche de 25 associations (liste en annexe 4), actives dans différents domaines – sociales, sportives, culturelles, d'utilité publique – soutenues par l'Exécutif, financièrement et, pour certaines, par la mise à disposition d'infrastructures.

Au-delà de cet état de fait, la commune bénéficie d'un important engagement individuel. Dans le cadre du développement du quartier du Centre intergénérationnel, des groupes de référence (composé d'habitants des nouveaux immeubles) et de pilotage (constitué de représentants des structures occupant le bâtiment collectif du Centre intergénérationnel ainsi que de partenaires associatifs) ont été constitués. Ces groupes ont pour but d'échanger sur la vie du quartier et de développer des projets à l'échelle communale. D'autre part, des groupes d'habitants se sont constitués en collectifs citoyens – Les Changeurs, Agir pour la vie et les Chats. Des rencontres ou des événements sont organisées périodiquement, certains d'entre eux sur le principe de World Café, en étroite collaboration avec les Autorités communales.

2.1.2 Centre intergénérationnel

Le cœur du village est structuré autour d'un centre intergénérationnel, qui a fait l'objet d'un processus participatif en amont de sa réalisation, lors d'une précédente législature. Cette infrastructure regroupe des logements mixtes, une crèche et un jardin d'enfants, une ludothèque, employant une ludothécaire à 20% depuis 2012 et à 45% depuis 2024, un club pour les aînés, le parascolaire, un espace santé-social, animé par une animatrice sociale à 60% dès 2021, un restaurant et des commerces. Depuis 2023 le jardin d'enfants a été déplacé à Jussy pour augmenter la capacité d'accueil à la crèche.

2.1.3 Centre sportif de Rouelbeau

Le Centre sportif de Rouelbeau (CSR) se situe à proximité des ruines du château de Rouelbeau, remises au public en septembre 2016. Il est situé sur le territoire de Meinier et est géré par un groupement intercommunal, le CSR, comprenant les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive.

Les sports qui y sont pratiqués sont :

- L'athlétisme,
- Le football : trois terrains, dont un synthétique.

Le passage d'un autre terrain en synthétique est envisagé pour 2024 (réalisé en 2025)

- Le tennis : cinq courts, dont trois en terre battue
- Le beach-volley, un terrain de sable accessible toute l'année
- La pétanque : plusieurs lignes tracées et délimitées
- Le fitness urbain

Pour le reste, les autres sports pratiqués dans la commune sont la course à pied (Courir pour aider), la gymnastique (Group'Gym), le netball (club du même nom), le ski (Ski Club), le Vovinam Viet Vo Dao (club du même nom), le volley et le handball. Le vélo était proposé jusqu'en 2022 (Meinibike).

2.1.4 Événements et activités organisé(e)s par la Mairie

Bons nombres d'événements « officiels » rythment l'agenda communal.

2.1.4.1 Événements tout public

Le calendrier communal est jalonné de manifestations qui contribuent au vivre ensemble et au maintien du lien entre la population et les élus.

- Vœux du Maire et mérites meynites en janvier
- Courir pour aider en mai
- Promotions scolaires en juin
- Fête nationale du 1^{er} Août
- Fête de la Pomme et du Terroir (tous les deux ans) en septembre
- Fête de l'Escalade en décembre

La Mairie tient à mettre l'accent sur la notion de citoyenneté, d'une part en récompensant les citoyens méritants – Mérites dans les domaines de la culture, du sport, de l'humanitaire et du développement durable – d'autre part en relayant le programme cantonal de la Journée de la démocratie, des promotions citoyennes et des portes ouvertes à la Mairie.

2.1.4.2 Événements et activités dans les écoles

En 2015, l'association La Forêt Enchantée a été mandatée par l'Exécutif pour introduire la nature dans les écoles par le biais d'une démarche participative appelée « Les Cadres de vies ». Cette initiative consiste à installer des petits jardins dans des structures en bois pour favoriser la biodiversité. Chaque classe élabore un jardin, l'expérimente et observe son évolution. Il s'agit là d'une manière ludique et créative de sensibiliser les enfants à l'environnement naturel et de leur permettre d'établir une relation durable avec la nature. A cette occasion, l'équipe enseignante a suivi des formations sur la nature et l'éducation au développement durable.

L'exécutif a mandaté ensuite l'association Actions-Durables pour développer un Agenda 21 scolaire dans l'école primaire de la commune. Cette activité a démarré durant l'année scolaire 2019-2020. Elle se déroule dans quatre classes, à raison de 6 demi-journées par année scolaire, par le biais de trois ateliers thématiques : Alimentation-Biodiversité, Énergie-Mobilité, Déchets-Solidarité internationale. Ce programme est validé et suivi de près par la Direction de l'école obligatoire, du Département de l'instruction publique.

Des classes de l'école se sont régulièrement rendues au Festival du film vert à la Ferme de la Touvière.

Depuis 2019 l'exécutif a mandaté l'association Mission Planète Terre, en collaboration avec le Département du Territoire et Mediasciences, qui organise chaque année pour deux classes de 6P à 8P des sorties à la découverte des rivières et des marais de la région de la Seymaz. Deux activités sont généralement proposées, une sur le terrain pour découvrir la biodiversité locale et les mécanismes de renaturation de la Seymaz, et une seconde plus ludique en lien avec la préservation de la biodiversité. Depuis 2023 dans le cadre du festival international du film sur les glaciers, cette même association a proposé des ateliers plus spécifiquement sur le climat, les « porte-parole du climat » et « portrait d'action ».

Ponctuellement, des élèves de Meinier ont planté des haies chez des agriculteurs de la commune dans le cadre du réseau agro-environnemental.

Activités organisées chaque année par la commune avec l'école :

- Promotions scolaires fin juin
- Tournée de Noël en classe et Fête de Noël
- Accueil des 8P à la Mairie pendant la semaine de la démocratie
- Plantation d'arbres pour l'allée des 8P depuis 2022

2.1.4.3 Événements et activités pour les aînés

Un lien particulier existe entre les autorités et le Club des aînés, un des premiers constitués dans la région. La Mairie est attentive à tous les aînés résidant sur la commune qu'ils soient membres, ou pas, du club. Certains pensent néanmoins que la commune pourrait mettre en place un service de transport avec chauffeur pour les aînés isolés. Toutefois, la situation de mobilité s'est améliorée depuis 2022 avec la mise en place d'une ligne TPG transversale complétant la ligne se rendant en ville, et un nouveau système à la demande des TPG appelé tpgFlex dès 2024.

Activités récurrentes pour les aînés :

- Repas des aînés
- Sortie des aînés
- Célébration des jubilaires
- Réseau de bénévoles et de solidarité
- Depuis 2022, cours de sensibilisation à l'informatique

2.1.4.4 Événements et activités pour les jeunes

L'Exécutif désire ancrer la notion de citoyenneté dès l'accès à la majorité civique des jeunes de la commune, en organisant chaque année les « Promotions citoyennes ».

Afin de favoriser l'accès au monde du travail, des « Jobs d'été » sont proposés aux adolescents de la commune ou encore des « P'tits jobs » lors des événements communaux.

L'apprentissage civique passe aussi par la responsabilisation de tout un chacun aux démarches administratives, à commencer celles qui relèvent de l'effort collectif qui consistent à payer des impôts. Raison pour laquelle un Atelier « impôts » et « vie professionnelle » est organisé périodiquement pour les 18-25 ans depuis 2022.

Enfin, pour ne pas oublier l'aspect festif, la Mairie met sur pied, chaque année, une sortie avec les adolescents.

Le Centre de loisirs et de rencontres de la Rampe accueille les enfants, par tranche d'âge de la 1P à la 10P, pour des activités variées, et propose même une permanence pour les parents. Les Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) offrent soutien et écoute aux jeunes de Meinier et de la région. Depuis 2024, ils ont mis en place une nouvelle activité d'ateliers d'appui informatique animés par trois jeunes pour des personnes âgées, en collaboration avec la coordinatrice sociale.

2.1.4.5 Événements et activités dans le domaine du sport

Pas moins de dix associations sportives sont actives à Meinier (voir liste des associations en annexe 4). De son côté, la commune organise les activités suivantes :

- Jeux Meynites
- Parcours d'entraînement balisés pour la course de l'Escalade

2.1.4.6 Événements à caractère social

Le lien social passe par l'intégration des différents publics (nouveaux Meynites, migrants et personnes en situation de handicap). Meinier mène une politique proactive vis-à-vis de ces trois différents publics-cibles.

Les nouveaux arrivants et les naturalisés sont périodiquement fêtés par le biais d'une réception qui leur est spécifiquement dédiée, la réception des nouveaux habitants et des naturalisés. Cette manifestation a généralement lieu en automne. Vingt à trente personnes sont ainsi reçues chaque année par l'Exécutif et des représentants du Conseil municipal. Au programme de la manifestation : accueil, visite de la Mairie, présentation des membres de l'Exécutif et du Conseil municipal, dans la salle dédiée à ce dernier. Le Maire présente les caractéristiques de la commune et ses différentes spécificités, dont le PDCOM par le biais d'un film d'animation. Une documentation est à disposition. La manifestation se termine par un apéritif dînatoire.

Les migrants bénéficient d'un soutien logistique pour les familles, et d'activités qui leurs sont dédiées. Un accueil en logement communal est réalisé quand cela est possible. Pendant 3 ans des ateliers de lecture « Au-delà des Frontières » ont été mis en place entre les élèves de l'école de Meinier et les enfants du foyer de migrants d'Anières, via l'Association des Ponts (Ateliers Simonathalie). Cette même association collabore également avec la Ludothèque de la commune pour mettre en contact des adultes et des habitants de Meinier.

Ateliers protégés: Un des premiers bâtiments construits dans la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ZIAP) a été attribué aux Établissements Publics d'Intégration (EPI). Les activités qui y sont développées sont la ferronnerie, la serrurerie, l'adhésif, la signalétique, la communication, la reliure, les mises sous pli par le biais d'une nouvelle machine qui imprime en brai, et un service traiteur. Les EPI cherchent à promouvoir aussi bien le social que ce qui est économiquement rentable.

2.1.4.7 Formation

Les collaborateurs de la commune bénéficient chaque année d'un panel de formations continues. Tous les employés y ont droit, y compris les patrouilleuses scolaires (5 à 6 personnes). Ils ont accès au catalogue de formations de la Ville de Genève. D'autres formations peuvent s'avérer également utiles pour des professions variées, comme dernièrement pour la coordinatrice sociale, pour le nouveau responsable de la voirie, ou encore pour les concierges. C'est la plupart du temps les employés qui font ces demandes de formation, sauf pour celles qui sont imposées, comme celles concernant l'utilisation des défibrillateurs, et les premiers secours.

Relevons le fait qu'une personne gère la déchetterie communale pour aider les habitants à trier, notamment pour le compost.

2.1.5 Infrastructures mises à disposition

2.1.5.1 Infrastructures pour le social

Un appartement communautaire de secours est mis à disposition dans le quartier du centre du village. L'objectif est d'y créer une synergie entre les habitants. Il s'agit d'un studio au rez-de-chaussée d'un bâtiment du Centre intergénérationnel dont le planning est géré par la coordinatrice sociale (planning et attributions). Il est uniquement destiné aux habitants du centre du village, et ce seulement pour la mise sur pied d'événements (buvette, point de chute pour un événement, point de secours dans le cadre d'une manifestation, etc.). On n'y dort pas. Le mobilier et la vaisselle ont été achetés par la commune. Les habitants organisent un nettoyage de fond chaque année. Du matériel y est entreposé. Cet appartement doit pouvoir être réquisitionné par la Mairie en cas de situation d'urgence. Une cave attenante permet de stocker du matériel. Certains habitants aimeraient en faire un appartement autogéré, d'autres voudraient étendre son accès. Trois à quatre personnes l'utilisent régulièrement.

Depuis 2022, la commune met à disposition pour les associations du village, deux salles qui se situent dans le sous-sol de la nouvelle école.

Depuis 2024 un espace de Co-working est à disposition des personnes souhaitant télétravailler dans le bâtiment du XIX^{ème}.

2.1.5.2 Infrastructures pour la culture

Une galerie d'exposition a été mise en place en novembre 2015. Elle se situe face à l'église, dans un bâtiment du XIX^{ème}. Il s'agit d'une des premières galeries dans la région, qui a fait ensuite des émules.

D'une surface de 35 m², équipée de sanitaires et d'un lieu de stockage, elle accueille environ dix expositions par année, professionnelles et amateurs. Elle est ouverte à tous types d'artistes (peintres, sculpteurs, bijoutiers, etc.) âgés de 4 à 85 ans (jusqu'à ce jour). Ceux du village ont la priorité. Les permanences sont assumées par les exposants. La Mairie, pour sa part, assure la communication. Chaque exposition est promue dans le tout-ménage de la commune, sur son site web, dans la newsletter de la galerie et les réseaux sociaux. Des mailings sont également destinés à la presse. Des visites de classes de l'école sont organisées, avec rencontres des exposants et ateliers artistiques.

Une salle située au premier étage du bâtiment peut être utilisée pour étendre une exposition, recevoir une conférence ou organiser des ateliers créatifs.

La galerie peut également accueillir des présentations, des débats, des conférences, ou une association qui viendrait pour promouvoir ses activités. Elle a par exemple été mise à disposition pour la présentation de travaux de maturité de jeunes du village, ou encore pour des expositions éphémères de jeunes.

La galerie de Meinier est également associée à des événements culturels des communes voisines, comme le nouveau festival du Livre à Collonge-Bellerive (LAC).

Citons encore d'autres initiatives culturelles au sein de l'école comme la Boîte d'échange, la Bibliothèque nomade, l'Atelier du livre mis en place par l'équipe enseignante pour les classes dans la bibliothèque de l'école bénéficiant d'un budget pour des achats de livres. Depuis la rentrée 2022 le projet « Silence on lit ! » a été initié dans toutes les classes. Pendant 7 ans, l'association de Parents d'Élèves de Meinier (APEM) a organisé des ateliers intergénérationnels où des adolescents, des adultes et des aînés faisaient la lecture aux enfants de 1P à 4P ou animaient des goûters philosophiques avec les 5P-8P. En parallèle, il y a eu des ateliers de lecture « Au-delà des Frontières » pendant 3 ans mettant en rapport les enfants de l'école avec des enfants du foyer de migrants à Anières (Ateliers Simonathalie et association les Ponts). Le fonctionnement de ces structures est géré par la commune et l'école.

2.1.5.3 Infrastructures pour les loisirs

L'Exécutif multiplie les pistes pour développer des infrastructures de loisirs sur son territoire.

Plusieurs places de jeu pour les enfants ont été réalisées, contiguës à l'école, utilisables en-dehors des heures de récréations.

Une zone de détente a été aménagée dans le petit bois de Tornafou, à cinq minutes de l'église, où un espace comprenant table et bancs permet d'accueillir les pique-niqueurs. Une demande d'autorisation doit être faite auprès de la mairie pour y organiser des fêtes, ce qui permet d'éviter les débordements. Les feux y sont interdits. Ce n'est pas une place officielle.

Outre le CSR qui propose un dispositif d'Urban training, une rampe de skate et des espaces permettant une utilisation publique, la population peut se détendre au pied du château Rouelbeau et à l'ancien « terrain B », équipé pour sa part d'un but de football. L'installation de plus de vingt bancs publics dans la commune vise à ponctuer les balades. Les chaises longues au centre du village ont quant à elles dû être abandonnées pour cause de vol.

Avec l'extension de la ZIAP, un bassin de rétention et la création d'une zone de détente végétalisée ont été créés en 2024.

2.1.5.4 Infrastructures pour le sport

Outre les équipements sportifs disponibles au CSR, il est également possible de pratiquer la pétanque au centre du village :

- Terrain de pétanque au centre du village (jusqu'en 2023)
- Terrain de pétanque indoor, dans le sous-sol de la salle communale

2.1.6 Corps constitués

Le poste d'Agents de Police municipale (APM) intercommunal se trouve à Vésenaz, à côté de la Coop. Les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Corsier, Gy, Hermance, Jussy et Meinier cofinancent chacune ce service selon un pourcentage correspondant à ses besoins.

Meinier dispose de sa propre Compagnie de pompiers volontaires, sise à la route de Compois. Elle est dirigée par un commandant.

Les gardes ruraux existent depuis 2021. Leur travail consiste à protéger les zones agricoles et forestières des destructions, incivilités, pollution, comportements canins inadéquats, parking sauvage, et à faire respecter les règles concernant les déchets dans les communes. Les communes de Jussy, Choulex, Gy, Meinier, Pufflinge, Presinge et Vandoeuvres sont partenaires de ce projet.

2.1.7 Dispositions prises par la Mairie dans le domaine de la santé

La Mairie a mis en place une structure destinée à différents publics cibles (jeunes, familles, aînés), afin de relayer les prestations de santé dans la commune. Fin 2024, la commune a reçu le Label Commune en santé 5 étoiles pour l'ensemble des mesures mises en œuvre dans le cadre large de la santé et du bien-vivre ensemble. Une attestation qui vient formaliser une série de démarches menées depuis plusieurs années (voir fiche Label Commune en santé).

2.1.7.1 Espace santé-social

Un espace santé-social a été mis en place par la commune depuis plusieurs années (en 2012), au sein du Centre intergénérationnel. Il est géré par une coordinatrice sociale qui occupe un poste à 60%. Le principe consiste à maintenir une relation de proximité, principalement avec les publics qui en ont le plus besoin, soit avec les personnes qui vivent en isolement (surtout quand il s'agit d'aînés), avec celles qui se trouvent dans une situation précaire, mais aussi avec les familles. L'espace santé-social est ouvert aux consultations, notamment pour les jeunes mamans avec leur(s) bébé(s). Depuis fin 2022, le taux d'occupation de la coordinatrice sociale a été augmenté de 10% qui sont pris en charge par les communes de Gy et de Jussy pour une mutualisation partielle de son travail.

Dans ce cadre, les espaces, mis à disposition par la Mairie, hébergent les locaux de la coordinatrice sociale, un cabinet pour des thérapeutes et une antenne de l'IMAD. Au moment de la rédaction de la première version de l'Agenda 2030, il n'y avait plus de médecin à Meinier, ce qui était préoccupant pour l'Exécutif. Néanmoins, plusieurs médecins installés dans des communes voisines se déplacent à domicile, si nécessaire et un grand centre médical à est disponible à Vézenaz.

2.1.7.2 Maison de santé

Depuis 2023, la situation a considérablement changé puisqu'une Maison de santé - composée de médecins, pédiatres, assistantes médicales et thérapeutes, infirmier-ères, assistant-es en soin et santé communautaires et professionnels de l'Imad - a ouvert ses portes au centre du village (voir fiche Maison de santé).

2.1.7.3 Infrastructures et actions mises en place dans le domaine de la santé

- Réseau de défibrillateurs
- Formation aux premiers secours et à l'utilisation des défibrillateurs pour le personnel communal
- Interventions des Autorités auprès de la paroisse, sans succès, pour un moratoire au passage à la 5G de l'antenne pour la téléphonie mobile située dans le clocher de l'église du village proche de l'école

2.1.8 Communication

2.1.8.1 Informations à la population

La Mairie a mis en place un dispositif de communication pour tenir la population régulièrement informée des activités communales :

- Site internet communal refait en 2014
- Publication tout-ménage communal (Meinier Infos) qui paraît toutes les 3 semaines et selon besoins. Depuis 2020 création d'un « Coin vert » dédié au développement durable et l'environnement
- Programme semestriel des événements en tout-ménage
- Écrans d'information placés dans le bâtiment collectif. Retirés en 2018 pour cause de problème technique ainsi que de manque de ressources pour le suivi
- Panneaux d'information à l'entrée et à la sortie du village
- Panneaux officiels de la Mairie
- Panneaux communautaires info et échanges de services au centre du village
- Nouveaux panneaux mobiles qui peuvent être placés sur tout le territoire communal (dès 2023)

2.1.8.2 Informations thématiques

D'autre part, la Mairie diffuse des informations thématiques qui ont trait à différents domaines.

- Panneaux d'information le long de la Seymaz et panneaux dans le cadre du projet Agro-paysagé
- Plan Seymaz-région des balades et une liste de producteurs locaux
- Plan communal avec liste des producteurs
- Brochure sur l'espace intergénérationnel
- Brochure Meinier, 200 ans
- Distribution de l'horaire Unireso
- Distribution d'un plan des déchetteries et informations sur les déchets
- Création d'une rubrique « Le Coin Vert » dans la feuille d'information communale visant à donner des renseignements sur des actions en faveur de l'environnement (dès 2020)
- Création du logo communal « Meinier, en action pour l'environnement » mettant en exergue les actions menées par la commune dans ce domaine.

2.1.8.3 Informations ponctuelles

- Information sur le projet de la nouvelle école en tout-ménage (2019-2023)
- Courrier aux habitants du centre du village et groupe world café après certaines séances du Conseil municipal
- Distribution d'une brochure sur l'économie d'énergie (2023).

2.1.8.4 Échanges avec la population

L'Exécutif et les membres des commissions sont à disposition pour des échanges avec la population :

- Séance d'information communales
- Disponibilité pour des rencontres et des discussions en Mairie
- Conférences et ateliers de sensibilisation (ateliers Zéro Déchets, etc.)
- Présence au marché pour des actions ponctuelles
- Consultations de la population sur des projets spécifiques (en ligne et par poste)
- Projets participatifs (ateliers et événements biodiversité, etc.).

2.2 SOLIDARITÉ LOCALE ET INTERNATIONALE

Budget de solidarité internationale et suisse distribué chaque année à des associations sur présentation de dossiers. Attribution par la commission ad hoc sur la base d'un règlement en fonction d'une répartition géographique et thématique équitable.

Enveloppe réservée à des projets de la Fédération genevoise de coopération (FGC).

Soutien à certains projets de façon prolongée, par exemple Association Tilos de soutien aux migrants en Grèce avec le développement d'une activité d'élevage de chèvres de 2020 à 2023.

2.3 ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

La commune de Meinier est traversée par une ancienne plaine marécageuse, bordée de collines et plateaux sur lesquels se sont implantés les hameaux, les domaines et le village. Les marais occupaient une grande partie du territoire. Une partie considérable du territoire de Meinier n'était donc pas cultivable jusqu'à l'époque industrielle. C'est aux XIX^e et XX^e siècle que d'importants travaux de drainage et d'assainissement des marais ont été entrepris. Les cours d'eau ont subi d'importantes corrections : la Touvière et une partie du Chambet ont été canalisés; le ruisseau de Compois a été canalisé en souterrain. Seul le tronçon du Chambet en amont de la route de Compois a gardé sa forme naturelle. La dernière opération de drainage a été effectuée il y a quelques années seulement à l'ouest de Chapeaurouge. Ces transformations du territoire ont permis à Meinier d'avoir à disposition des terres parmi les plus fertiles du territoire genevois, propices à l'agriculture (source : Etat de Genève).



La Commune de Meinier accorde une attention toute particulière à son environnement, notamment du fait de son attachement à la conservation de son caractère rural.

Suite au rapport de la phase 1 du projet de Commune Ouverte de Pro Natura en 2023 (annexe 6) la commune a souscrit au projet de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) pour l'amélioration de la trame noire, et a renforcé son action « Charte des Jardins » pour favoriser la survie de la petite faune sauvage.

2.3.1 Cours d'eau et lac

- Participation à la renaturation de la Seymaz, en collaboration avec le Canton à partir de 2020
- Participation au projet agroécologique des 3 Nants en 2003
- Aménagement de toitures végétalisées sur certains bâtiments communaux
- Soutien au nettoyage annuel du lac

2.3.2 Gestion de l'eau

- Réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), en collaboration avec les communes de Gy, Jussy, Presinge et Puplinge
- Installation de bassins de rétention lors de toute nouvelle construction
- Réalisation d'une digue naturelle afin de protéger des inondations les surfaces cultivées
- Construction des cheminements en utilisant des matières perméables
- Espace de détente et bassin de rétention dans la ZIAP à partir de 2024

2.3.3 Aménagement dans le domaine de l'environnement

- Depuis 2017, attention particulière à l'impact environnemental de l'implantation de deux échangeurs autoroutiers de la traversée du lac dans notre région, dont un sur la commune
- Participation à la réflexion cantonale et aux ateliers sur la mise en valeur de l'espace rural
- Réaménagement paysager de la route des Carres. Abattage de vieux chênes et replantation (canton, commune, particulier)
- Installation d'un réseau de fibres optiques dans tout le village, à Essert, à Corsinge, au Carre d'Aval, au Carre d'Amont, ainsi que dans la zone industrielle. Cet équipement a rendu les paraboles inutiles et a contribué à améliorer la qualité du paysage
- Aménagement de toitures végétalisées sur certains bâtiments communaux
- Entretien du patrimoine arboré
- Allée patrimoniale des noyers
- Grande campagne de renouvellement et d'entretien du patrimoine arboré (dès 2021) (voir fiche patrimoine arboré)

2.3.4 Dépollution

- Dépollution lumineuse par l'optimisation de l'éclairage public avec des éclairage 100% LED, et diminution de l'intensité lumineuse la nuit
- Label WWF pour la FITIAP
- Analyse Radon négative
- Réalisation de tests « Amiante » et désamiantage
- Mise à disposition d'une petite zone de détente canine et de caninettes, avec plan d'aménagement dans le tout-ménage
- Diminution de l'utilisation de produits chimiques dans les espaces verts
- Étude pour une diminution de l'utilisation de produits chimiques dans les bâtiments communaux

2.3.5 Bruit

- Revêtement phono absorbant sur la route de Compois et route de Gy réalisé par le canton en 2023
- Achat de souffleuses électriques
- Installation ponctuelle d'un radar de bruit mutualisé avec les communes voisines.

2.3.6 Agriculture

L'agriculture et la viticulture, occupant 83.5 % du territoire communal, sont les activités dominantes à Meinier, commune du canton qui compte le plus grand nombre d'agriculteurs bio. La commune est dotée de plusieurs exploitations ou fermes dont plusieurs participent à Tourne-rêve* :

- Ferme bio d'Emmanuelle et Yannick Dupraz* à Corsinge: céréales, moulin, centre équestre (intégration sociale; dressage) la Ferme héberge « Le pain du Jardin »* boulangerie artisanale
- Chenevard Ferme-bio, ferme familiale à Compois: exploitation mixte, porcs, bœuf, poulets, vins et légumes, avec marché à la ferme
- Ferme bio de la Touvière, exploitée collectivement par Caroline, Edouard et Lorédan. Ferme diversifiée selon un modèle d'agriculture paysanne durable et rémunératrice: légumes, fruits, vins, boutique à la ferme*. Chèvrerie présente sur la ferme jusqu'au début 2025
- Ferme bio Marc Jaquet au Carre d'Aval, exploitation mixte, vente directe, viande de boeuf, vin, sapins, exploitée en association avec la Vacherie du Carre (Mathieu Meylan et Lomée Mévaux) depuis 2021, fromages de vache, viande d'agneau
- Ferme bio Anthony et Clément Desbiolles, exploitation mixte, vente directe de viande de bœuf, vins
- Ferme Corinne et Claude Ménétreay, céréales, fruits, exploitants de la Cidrerie de Meinier à Essert*
- Ferme Yvan Chollet à Bellebouche, exploitation mixte, viticulture, vente directe de viande de boeuf
- Ferme Cédric Béné, viticulteur au Carre d'Aval, vente directe de vins
- Ferme Grégory Favre à Corsinge, grandes cultures, viticulture, vente directe de vins
- Ferme Denis Jotterand, grandes cultures
- Ferme Pierre-Alain Danel, grandes cultures, viticulture à Essert
- Ferme Marie-Claire Veuillet à Corsinge, grandes cultures. Manège et pension pour chevaux jusqu'en 2024
- Microferme de l'Ortie, petite exploitation maraîchère bio, vente directe de légumes
- Terre de Lune, petits fruits, vente directe
- On peut également ajouter en production horticole la famille Elmer à Corsinge
- Ainsi que la Brasserie des Murailles, à Corsinge

2.3.7 Patrimoine

- Collaboration cantonale pour la mise en valeur des ruines du château de Rouelbeau

2.3.8 Manifestations

- Création de la Fête de la Pomme et du Terroir (2019)
- Soutien au Festival du Film Vert et ateliers pédagogiques scolaires « journées scolaires » devenues, depuis 2022, « Journées de la Seymaz »

2.3.9 Biodiversité

2.3.9.1 Arborisation

- Prise de mesures pour assurer la protection de l'allée de chênes
- Renouvellement et entretien des chênes aux bords des routes
- Plantation de 69 arbres en 2012. Création de l'Allée « conservatoire » de noyers, dans le cadre de la Sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine vivant et construit de la région Arve-Lac. Cette allée pourrait être le premier élément du « chemin des noyers », qui serait un itinéraire à la découverte des noyers. La présence de toutes ces différentes variétés de noyers, tous d'écotypes différents, apporte un attrait tout particulier à ce volet didactique. Financé par le Fonds suisse du paysage
- Plantation d'arbres (tilleuls) avec les écoliers dans le cadre de la formation et l'éveil à la nature
- Plantation systématique de nouveaux arbres
- Entretien important des petits bois par le service de la voirie en collaboration avec des associations de jeunes, débordage au cheval
- Plantation de vingt arbres dans le cadre de la construction de la nouvelle école (2021-2022)
- Renouvellement et entretien du patrimoine arboré de la commune. Projet comprenant la plantation d'une centaine d'arbres et de près d'un millier d'arbustes sur le territoire communal entre 2022 et 2023. Dans le cadre de ce projet a été initié une allée des 8P avec la plantation d'un arbre par année par la classe des 8P

2.3.9.2 Préservation de la biodiversité

- Plantations de haies vives
- Soutien au projet de conservation de l'hirondelle des fenêtres (GOBG et collectif citoyen "Agir pour la vie" - 2021)
- Diminution de la pollution lumineuse
- Participation au projet d'étude de la trame noire porté par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN - 2023)
- Favoriser la Charte des jardins

2.3.9.3 Préservation de la qualité des sols

- Ateliers découvertes scolaires de la qualité des sols
- Projet de suivi de l'aggradation de la qualité des sols des lots communaux – Bachelor sur la qualité des sols des lots communaux par un étudiant de l'HEPIA en 2023

2.3.9.4 Gestion des espaces verts et naturels

- Interruption du traitement au désherbant chimique dans le centre du village
- Désherbage au gaz plutôt que chimique
- Réutilisation du terreau
- Récupération des eaux de pluie pour l'arrosage
- Participation à la mise en place de gardes ruraux avec d'autres communes visant à protéger notre environnement rural et à prévenir les incivilités.

2.4 ÉCONOMIE

L'économie communale repose principalement sur les activités développées dans la ZIAP et sur les exploitations agricoles.

On dénombre en tout pas moins de soixante-trois entreprises-artisans à Meinier, pratiquant une quarantaine de métiers différents, ce qui est somme toute très important pour une petite commune rurale de 2'124 habitants (OCSTAT 2019). Et ainsi une grande diversité de prestations : restauration, chambre d'hôtes, boulangerie, épicerie, fromagerie, coiffure, cours de danse, graphisme, design et marketing, événementiel, marquage publicitaire, fiduciaire, physiothérapie, podologie, sage-femme, jardinage, horticulture, pressage de pommes, paysagisme, nettoyage, désinfection, maintenance technique, entretien de bateau, carrosserie, garage, machines agricoles taxi, ferblanterie, électricité, installation sanitaire, traitement d'eau-détartrage, menuiserie, menuiserie de charpente, menuiserie de cuisine, ébénisterie, chauffage, rénovation, peinture, tapisserie, vitrerie-fenêtre, store, téléphone, surveillance vidéo, alarme, maçonnerie, génie civil, construction, entreprise générale et jeux éducatifs.

L'Exécutif s'efforce de démocratiser l'implantation de PME et des artisans dans la ZIAP, notamment en mettant à disposition des locaux à prix raisonnables. Une association des artisans y a été créée. La ZIAP est gérée par la FITIAP.

La ZIAP accueille une cinquantaine d'entreprises et plus de 850 emplois. Elle est appelée à s'étendre, et à doubler sa surface, pour satisfaire les demandes en attente. Elle fonctionne comme une entité unique et non selon sa territorialité, toutefois certaines pratiques diffèrent entre Meinier et Collonge-Bellerive. Meinier perçoit une taxe professionnelle, ce qui n'est pas le cas de Collonge-Bellerive. En outre, le centime additionnel perçu par les deux communes est différent, ce qui peut être un enjeu au moment de l'installation d'une entreprise dans la zone.

Si cela s'avère approprié, les projets sont conçus à l'échelle intercommunale, avec la constitution de groupements intercommunaux ou la mutualisation de certains services comme celui des pompiers (tournus de piquets), les gardes ruraux ou les agents de police municipaux.

La Commune tient également à conserver l'abattoir, qui est l'un des derniers à subsister dans le canton de Genève. Ce dernier jouxte le congélateur communal également très utilisé par les habitants.

2.5 URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Les grandes lignes de ce chapitre sont définies dans le Plan directeur communal (PDCoM), adopté par le Conseil municipal, le 18 octobre 2018 et le Conseil d'État le 12 décembre 2018.

Il paraît utile ici de rappeler les principaux objectifs du PDCoM :

- Donner une vision du développement de la commune sur une période de 10 à 15 ans
- Préserver les valeurs du patrimoine bâti, paysager et naturel, essentielles à la préservation de la qualité de vie au sein de la commune
- Définir les projets capables de générer de la valeur ajoutée à la qualité de vie et à l'équilibre fonctionnel de l'espace communal et dans ses relations avec les territoires avoisinants
- Programmer les équipements nécessaires et les moyens financiers correspondants ainsi que les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement de ces développements futurs
- Constituer une référence permanente pour la gestion communale et faciliter la prise de décision lors d'une demande d'autorisation de construire, par exemple

Meinier doit préserver son paysage rural, garder une identité claire. Cette nécessité va bien au-delà de la commune, il s'agit d'un enjeu cantonal. Meinier doit veiller à maintenir sa population agricole, éviter que les fermes disparaissent, préserver les exploitations agricoles. Cette présence agricole est importante tant sur le plan paysager que social.

Les grandes lignes de la stratégie en matière d'urbanisme et d'aménagement figurent dans le Plan directeur communal (PDCoM adopté par la Confédération en 2023). Il s'agit d'éviter le mitage du territoire. La révision du Plan directeur cantonal, qui est en cours de mise à jour, comporte son lot d'impacts sur les communes.

Aujourd'hui, il faut valoriser le sol des terrains déjà affectés et donc favoriser la densification. Le projet prioritaire de Meinier vise à densifier la couronne villageoise en développant la parcelle de la Poste, dans un second temps, en déclassant les terrains de la campagne Berthet (partie Est de la commune). Plusieurs projets privés ont récemment permis de densifier le centre du village. Compte tenu de son développement, la commune a dû augmenter la capacité d'accueil d'élèves et a ainsi construit une nouvelle école primaire, inaugurée pour la rentrée 2022.

Lors des interviews, il a été évoqué le sentiment que les hameaux ont été un peu prétérités par rapport au centre du village, sur lequel semble se concentrer l'essentiel de l'énergie des élus.

Inventaire de ce qui se fait déjà dans le domaine de l'urbanisme :

- Développement d'un centre du village
- Volonté dans le Plan directeur communal (PDCoM) de densifier la couronne villageoise
- Dans un esprit d'unité territoriale, l'Exécutif a émis un préavis défavorable vis-à-vis du développement du Projet Stratégie Développement (PSD) Pallanterie.
- Développement de la FITIAP en intercommunalité avec Collonge-Bellerive
- Déclassement des hameaux
- Réaménagement et assainissement du Carre d'Aval
- La deuxième génération du PDCoM inclut le plan des chemins pédestres

2.6 MOBILITÉ

- Etude pour l'acquisition d'un véhicule hybride pour la voirie ayant amené à l'achat d'un véhicule à gaz/essence
- Mise en place d'une navette pour Vézenaz le mardi (2015-2016), remplacée dès 2017 par la mise en place de la ligne B des TPG devenue officiellement la ligne 39 qui assure la liaison plusieurs fois par jour entre Presinge-Jussy-Meinier-Vézenaz du lundi au samedi
- Octroi d'une subvention de 50.- à l'achat d'un abonnement Unireso pour les jeunes et les retraités, élargie à tous en 2021. En 2025, le Canton octroyant la gratuité aux jeunes de moins de 25 ans encore aux études ou à bas revenu, la Commune continue à soutenir les personnes ne pouvant pas bénéficier de cette gratuité
- Mise à disposition de 2 cartes CFF journalières jusqu'en 2023
- Distribution de la subvention cantonale à l'achat d'un vélo électrique, devenue dès 2019 : subvention pour l'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique
- Subvention pour l'achat d'un vélo ordinaire ou à assistance électrique jusqu'à 300 CHF dès janvier 2022. Dès décembre 2024, extension de la subvention aux vélos cargos
- Disposition de racks pour vélos à l'école et vers les abribus
- Disposition de racks pour trottinettes à l'école
- Modération du trafic par l'aménagement de cinq routes en zone 30 et 40
- Sollicitation au Canton pour l'aménagement d'un tronçon 30km/h sur la route de Gy traversant le village mis en œuvre en 2022
- Parking public du Chat gratuit 3 heures
- Installations de bornes de recharge électriques dans le parking du Chat (2023)
- Étude pour mise en place d'un système de macaron communal
- Tentative de Pedibus, pas d'intérêt des habitants car courtes distances
- Patrouilleuse scolaire sur la route de Gy (doublé pendant les travaux de construction de l'école)
- Mise en circulation réservée aux riverains et trafic agricole de chemins communaux
- Soutien communal à l'association Chatchatcar pour le partage de véhicule
- Mobilité douce : plan des chemins pédestres
- Organisation de cours de prévention vélo par l'APEM
- Organisation d'une bourse à vélos (Meinibike)
- Réparation ambulante de vélos au marché une fois par mois
- Demande d'adhésion à un système de vélo partagé (fin 2024)



2.7 ÉNERGIE

2.7.1 Chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments

- Mise en service du réseau du gaz naturel dans le village et à Essert, en substitution du mazout
- Évaluation du programme de rénovation énergétique des bâtiments – publics, de la Fondation immobilière communale (FIM) et privés – sis sur le territoire communal.
- Application des critères Minergie lors de la construction ou la rénovation des bâtiments communaux
- Nouvelle école de Meinier selon les standards de très haute performance énergétique (THPE)
- Mise en place de mesures d'isolation lors de la rénovation des bâtiments communaux
- Remplacement chaudières à mazout par le gaz. Chaufferie mixte pellets et gaz pour l'ensemble des bâtiments du centre du village, y compris salle de gym et école
- Mise en place de compteurs séparés pour chaque bâtiment et audit énergétique complet des bâtiments communaux entre 2023 et 2025



2.7.2 Énergies renouvelables

- Projet de construction d'une centrale solaire équipée de panneaux photovoltaïques dans la ZIAP
- Utilisation de la géothermie dans les nouveaux bâtiments, avec le gaz en secours
- Aménagement de panneaux solaires sur les bâtiments collectifs pour eau chaude sanitaire (ECS)
- Aménagement de panneaux photovoltaïques sur le toit du CSR
- Aménagement de panneaux solaires sur le bâtiment P6 de la ZIAP
- Équipement du toit de la nouvelle école avec des panneaux photovoltaïques

2.7.3 Éclairage

- Optimisation et réduction de l'éclairage public (2022) – Trophée SIG-éco 21 collectivités
- Audit de l'éclairage intérieur des bâtiments communaux (2022)
- Installation d'éclairage LED lors de la rénovation des bâtiments communaux
- Changement de l'éclairage de la salle de gym
- Optimisation de l'éclairage extérieur de l'église et de la Mairie (2024)

2.7.4 Autres questions relatives à l'énergie

- Formation et sensibilisation des employés communaux aux économies d'énergie.
- Visite villas, Eco-logement et Visite PME avec Eco21 des SIG en 2021 et 2022
- Audit énergétique des bâtiments (dès 2022)
- Participation aux séances d'information intercommunales pour les appels d'offres groupés des SIG pour l'optimisation énergétique, les panneaux solaires et les pompes à chaleur (2024)
- Évaluation des ondes électromagnétiques de la Mairie
- Projet de chauffage à distance (CAD) dans le développement de la FITIAP en 2024

2.8 DÉCHETS

2.8.1 Infrastructures pour les déchets

- Création de compost: cinq points de récupération dans le village et déchetterie verte gardée
- Introduction des petites poubelles vertes et containers de récupération en 2021 et nombre de points de collecte élargi en 2022
- Aménagement d'une surface de récupération des déchets verts compostables, évitant ainsi les levées porte à porte. Du terreau est ainsi disponible pour la population
- Création de quatre points de compost pour les déchets de cuisine dans le village
- Création d'éco-points (déchettes différenciées)
- Utilisation de chariots et de stations mobiles de tri lors d'événements à la salle communale
- Mise en place d'un chariot de tri à l'école (dès 2022)
- Installation d'une déchetterie au centre du préau de l'école pour sensibiliser les élèves au tri des déchets
- Benne à bois disponible à la déchetterie communale
- Mise en place du système Mobilitri consistant en une déchetterie mobile visant à diminuer le trafic routier en substituant les tournées de levée porte à porte des déchets encombrants par un point de collecte itinérant dans les différentes communes participantes de la région (dès 2021)



2.8.2 Actions relatives aux déchets

- Mise en place d'un nouveau règlement de récupération des déchets industriels
- Chantier du quartier du centre du village en 2010: utilisation de tous les déblais de chantier sur les sols du village
- Obligation de l'utilisation de matériel recyclable
- Distribution de Sakatris
- Distribution de sachets réutilisables pour achats en vrac et de cabas en jute ; vente au marché et à la boulangerie du village
- Troc de vêtements et jouets deux fois par an
- Vide grenier une fois par an
- Filière de récupération d'habits
- Sur initiative des habitants: « Chat ramasse », ramassage ordures dans le village, Chatoyant: nettoyage du territoire communal par la population
- Collaboration avec Zero Waste Switzerland (ZWS) pour des ateliers de sensibilisation
- Coaching personnalisé pour les ménages avec ZWS
- Campagne de sensibilisation et d'affichage avec ZWS en 2022 et 2023 mettant en lumière les gestes d'économie pratiqués par les associations villageoises et l'école
- Recyclage et troc des décorations de Noël au marché de Noël depuis 2022

2.8.3 Informations relatives aux déchets

- Parution dans le tout-ménage du calendrier de levée des déchets, des points déchetteries et de sensibilisation au tri
- Envoi du programme en tout-ménage
- Panneaux informatifs pour le tri auprès des déchetteries et des bacs à compost

2.8.4 Formation relatives aux déchets

- Formation et sensibilisation des employés communaux à la récupération du papier et gestion des déchets
- Programme éducatif scolaire de sensibilisation au tri
- Formation des jeunes au tri pour les jobs ados
- Projet « Mon École Zéro Déchet » à l'école en collaboration avec ZWS en 2022-2023

2.9 ALIMENTATION ET CONSOMMATION

2.9.1 Dispositifs mis en place dans le domaine de l'alimentation

- Marchés à la ferme
- Marché communal tous les jeudis
- Potager communautaire au centre du village jusqu'en 2024, agrandi dès 2024 en collaboration avec l'association Les jardins citoyens de Meinier
- Potager scolaire – projet Cadres de vie
- Commerces de proximité (boulangerie-épicerie, tea-room)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : aménagement d'un congélateur communal pour les habitants depuis toujours

2.9.2 Mesures prises dans le domaine de l'alimentation

- Valorisation des circuits courts avec les producteurs locaux
- Création des « pépites meynites », des bons d'achats d'hyperproximité valables dans les commerces de bouche locaux et au marché
- Restaurant scolaire utilisant produits locaux, déchets traités en biogaz, fourchette verte
- Un repas végétarien par semaine au Restaurant scolaire
- Deux restaurants communaux utilisent des produits locaux

2.9.3 Manifestations dans le domaine de l'alimentation

- Fête de la Pomme et du Terroir; participation à la Semaine du goût
- Fête du malt. Remplacée dès 2023 par la Vogue de Meinier
- Brunch et apéro du terroir lors des manifestations communales
- Promotion des vins locaux et de la bière artisanale locale

3 BILAN DE L'ÉTAT DES LIEUX

3.1 RÉPERTOIRE QUALITATIF DES ACTIONS

L'état des lieux nous permet d'effectuer un tour d'horizon de l'état d'avancement des travaux dans les divers domaines du développement durable. Au niveau temporel, cet état des lieux se termine en 2025 et fait ressortir les points forts et les améliorations potentielles.

← Les flèches du tableau permettent de visualiser les améliorations qui ont eu lieu depuis 2020.

	Actions et infrastructures	++	+	N	+/-	-
COHESION SOCIALE, SANTE ET SOLIDARITE						
Infrastructure pour le social	Appartement communautaire de secours		+			
	Appartement pour les migrants				+/-	
Infrastructures pour la santé	Centre intergénérationnel	++				
	Espace santé-social	++				
	Cabinet médical à pourvoir > action entreprise; Maison de santé ouverte en 2023	++		N		-
	Cabinet pour thérapeutes		+			
	Antenne IMAD			N		
	Réseau de défibrillateurs			N		
	Centre médical régional à Vézenaz			N		
	Bâtiment de la ZIAP consacré aux ateliers protégés		+			
	Soutien logistique pour les migrants		+			
				+		
Infrastructure pour la culture	Galerie d'exposition		+			
	Boîte d'échange		+			
	Bibliothèque nomade		+			
	Atelier du livre		+			
	Ludothèque		+			
Infrastructures pour le sport et activités sportives	Centre sportif de Rouelbeau		+			
	Athlétisme		+			
	Football : trois terrains, dont un synthétique		+			
	Tennis : cinq courts, dont trois en terre battue		+			
	Beach-volley (terrain de sable accessible toute l'année)		+			
	Pétanque			N		
	Fitness urbain		+			
	Terrain de pétanque au centre du village		+			
	Terrain de pétanque indoor sous la salle communale		+			
	Autres sports pratiqués à Meinier : Ski club, Group'Gym, Courir pour aider, Meinibyke, Club de Netball, Vovinam Viet Vo Dao		+			

Cours d'eau et lac	Participation à la renaturation de la Seymaz, collaboration avec le Canton						
	Participation au projet agroécologique des 3 Nants						
	Aménagement de toitures végétalisées sur certains bâtiments communaux						
	Entretien des cours d'eau qui traversent la commune						
	Soutien au nettoyage annuel du lac						
Gestion de l'eau	Réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), en collaboration avec les communes de Gy, Jussy, Presinge et Puplinge						
	Installation de bassins de rétention lors de toute nouvelle construction						
	Réalisation d'une digue naturelle afin de se protéger des inondations						
	Construction des cheminements en utilisant des matières perméables						
	Recyclage de l'eau des fontaines						
Agriculture	L'agriculture et la viticulture occupent 83,5% du territoire						
	Meinier est la commune du canton qui compte le plus d'agriculteurs bio						
	La commune comporte plusieurs fermes et exploitations agricoles						
	Création des gardes ruraux						
Dépollution	Plan lumière avec diminution les lumières la nuit						
	Label WWF pour la ZIAP						
	Analyse Radon négative						
	Réalisation de tests «Amiante» et désamiantage						
	Mise à disposition d'une petite zone de détente canine et de 12 caninettes, avec plan d'aménagement dans tout-ménage						
Bruit	Bruit : Diminution fréquence sonnerie des cloches la nuit						
	Bruit : Revêtement phono absorbant sur la route de Compois, et route de Gy						
	Bruit : Achat de souffleuses électriques						
Patrimoine	Collaboration pour la mise en valeur des ruines du château de Rouelbeau						
Manifestations	Soutien au FFV Festival du film vert et Journées scolaires de la Seymaz						
	Participation à tous les ateliers d'adaptation au changement climatique organisés par le Canton (Communes & Climat dès 2022)						
ÉCONOMIE							
	Bon équilibre nombre d'habitants / nombre d'emplois						
	Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ZIAP) bien développée : environ 50 entreprises pour 850 emplois						
	Centime additionnel = 42 cts						
	Riche activité agricole						
	Circuits courts valorisés						

AXES AGENDA 2030 COMMUNAL

URBANISME & AMÉNAGEMENT

Développement d'un centre du village					
Volonté dans le Plan directeur communal (PDCom) de densifier la couronne villageoise					
Dans un esprit d'unité territoriale, l'Exécutif a émis un préavis défavorable vis-à-vis du développement du PSD Pallanterie					
Développement de la ZIAP en intercommunalité avec Collonge-Bellerive					
Déclassement des hameaux					
Réaménagement et assainissement du Carre d'Aval					
La deuxième génération du PDCom inclut le plan des chemins pédestres					
Nouvelle école					

MOBILITÉ

Étude pour l'acquisition d'un véhicule hybride pour la voirie ayant amené à l'achat d'un véhicule à gaz/essence					
Mise en place d'une navette pour Vésenaz le mardi, remplacée par la mise en place de la ligne B					
Mise en place de la ligne B transversale, financée par les communes, pour désenclaver la population, remplacée par la ligne 39					
Octroi d'une subvention de 50.- à l'achat d'un abonnement Unireso pour les jeunes et les retraités, pour tous depuis 2022					
Mise à disposition de 2 cartes CFF journalières					
Distribution de la subvention cantonale à l'achat d'un vélo électrique, devenue dès 2019 : subvention pour l'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique					
Disposition de racks pour vélos à l'école et vers les abribus					
Disposition de racks pour trottinettes à l'école					
Modération du trafic par l'aménagement de 5 routes en zone 30 et 40					
Parking public du Chat					
Étude pour mise en place d'un système de macaron communal					
Tentative de Pedibus, pas d'intérêt des habitants car courtes distances					
Patrouilleuse scolaire sur la route de Gy (doublé pendant les travaux de construction de l'école)					
Mise en circulation réservée aux riverains et trafic agricole de chemins communaux					
Véhicule partagé organisé par habitants du centre du village					
Mobilité douce : plan des chemins pédestres					
Organisation de cours de prévention vélo par l'association des parents d'élèves (par habitants)					
Organisation d'une bourse à vélos (par une association d'habitants)					

Infrastructures	Création d'éco-points (déchettes différenciées)					
	Chariot de tri à l'école					←
	Utilisation de chariots et de stations mobiles de tri lors d'événements à la salle communale					
	Projet « Mon École Zéro Déchet » en 2022-2023					
	Benne à bois disponible à la déchetterie communale.					
Actions	Organisation d'une levée des déchets encombrants, une fois par mois jusqu'en 2021 puis participation au programme de déchetterie mobile inter-communale Mobilitri					←
	Mise en place d'un nouveau règlement de récupération des déchets industriels					
	Chantier centre du village : Utilisation de tous les déblais de chantier sur les sols du village					
	Obligation de l'utilisation de matériel recyclable					
	Distribution de Sakatris					
	Distribution de sachets réutilisables pour achats en vrac et de cabas en jute; vente au marché et à la boulangerie du village					
	Troc de vêtements et jouets 2 fois par an					
	Vide grenier 1 fois par an					
	Filière de récupération d'habits					
Information	Conférences, ateliers, coaching individuel et campagne d'affichage Zéro Déchet					←
	Parution dans le tout-ménage du calendrier de levée des déchets, des points déchetteries, sensibilisation au tri					
	Envoi du programme en tout-ménage					
	Panneaux informatifs pour le tri auprès des déchetteries et des bacs à compost					
Formation	Formation et sensibilisation des employés communaux à la récupération du papier et gestion des déchets					
	Programme éducatif scolaire de sensibilisation au tri					
	Formation des jeunes au tri pour les jobs ados					
ALIMENTATION ET CONSOMMATION						
	Marchés à la ferme					
	Marché communal tous les jeudis de 16h-19h, passage au matin en 2023					
	Jardins potagers dans le village					
	Potager communautaire centre du village					←
	Potager scolaire					
	Commerces de proximité (boulangerie-épicerie, tea-room, crêperie dès 2023)					
	Lutte contre le gaspillage alimentaire : aménagement d'un congélateur communal pour les habitants					
	Valorisation des circuits courts avec les producteurs locaux - Pepites Meynites					←

	Restaurant scolaire utilisant produits locaux, déchets traités en biogaz, fourchette verte					
	Un repas végétarien par semaine au Restaurant scolaire					
	Deux restaurants communaux utilisent des produits locaux					
	Fête de la pomme et du terroir ; participation à la Semaine du goût					
	Fête du malt					
	Brunch et apéro du terroir lors des manifestations communales					
ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ						
	Plantation de quarante arbres en 2012					
	Prise de mesures pour assurer la protection de l'allée de chênes					
	Renouvellement et entretien des chênes aux bords des routes					
	Création de l'Allée « conservatoire » de noyers. Présence de nouveaux noyers, tous d'écotypes différents					
	Plantation d'arbres (tilleuls) avec les écoliers dans le cadre de la formation et l'éveil à la nature					
	Entretien important des petits bois par le service de la voirie en collaboration avec des associations de jeunes, débardage au cheval					
	Renouvellement du parc arboré et des haies sur le territoire communal					
	Allée des 8P. Un arbre planté par chaque volée de dernière année					
	Désherbage au gaz plutôt que chimique					
	Plantations de haies vives					
	Réutilisation du terreau					
	Récupération des eaux de pluie pour l'arrosage					
	Ateliers sur la biodiversité de la commune					
	Sensibilisation et information à la charte des jardins					
	Adhésion au projet de la trame noire (OCAN)					
	Fermeture du chemin des Combes pour les grenouilles					
	Travail de bachelor sur la qualité des sols des lots communaux					
	Participation à la Nuit est belle (extinction des lumières et activités proposées)					
ACTIONS TRANSVERSALES « SOCIAL-ENVIRONNEMENT-ÉCONOMIE »						
	Elaboration d'un Agenda 2030 communal					
	Mise en place d'un Agenda 21 scolaire					

3.2 SYNTHÈSE POUR CHAQUE DOMAINE D'ACTION

3.2.1 Santé, Cohésion sociale



En 2015, la Commune de Meinier était la première de la Région Arve-Lac à se doter d'un espace santé-social et d'une coordinatrice-assistante sociale. Ce double profil avait pour objectif à la fois d'accompagner le développement du « centre du village » et de permettre la flexibilité en fonction des besoins sociaux qui émergeraient. Dix ans plus tard, force est de constater que ce rôle est vital même si Meinier est un lieu où il fait bon vivre. Le taux d'activité de l'assistante sociale évoluera. Elle travaille d'ores et déjà en intercommunalité avec les communes de Gy et Jussy. De leur côté, les communes du bord du lac ont créé un service social Littoral qui a également montré son efficacité et avec qui nous collaborons. Pour Meinier, l'assistante sociale s'assure de s'occuper des différentes populations ; seniors, adolescents, jeunes, parents, etc. Depuis la création de la Maison de santé, une riche collaboration est établie visant à une prise en charge globale des personnes qui en ont besoin. A l'avenir, le développement du « quartier de la poste » permettra de repenser les ressources et l'intercommunalité.

Il fait bon vivre à Meinier

La cohésion sociale semble être un principe fondateur de la politique menée à Meinier, et ce depuis les dernières législatures. En témoigne le processus de construction du centre du village, sur un mode participatif, dans l'objectif d'un renforcement du vivre ensemble. Ainsi a été conçu le Centre intergénérationnel, à l'image de ce que la commune tient à renforcer en termes de liens entre les différentes couches générationnelles de la population.

Les actions et les infrastructures sont en phase avec les besoins des habitants, quelles que soient les classes d'âge – enfants, adolescents, population active, aînés. L'intergénérationnel facilite l'équilibre social et chaque classe d'âge trouve à Meinier des conditions tout à fait favorables à son épanouissement. Citons la crèche, l'école, la Rampe, le Club des aînés, etc. et les multiples activités proposées à leurs publics cibles respectifs.

Pressions exercées sur la cohésion sociale

Mais la configuration même de la Commune de Meinier, un village au centre et une constellation de hameaux autour, tend à rendre plus difficile cette cohésion au-delà des frontières du village. On relève parfois un sentiment d'inégalité de traitement pour les habitants des hameaux, voire du village, par rapport à ce dont bénéficient ceux du centre du village. L'extension de la cohésion sociale à l'ensemble du territoire communal reste donc un challenge à relever, malgré la disparité de l'habitat.

Une autre pression est celle qui est exercée par l'urbanisation progressive du territoire. En témoigne le désir du canton d'augmenter sensiblement le nombre de logements et d'emplois dans le périmètre de la Pallanterie, au travers de son projet de PSD, le projet d'étude de la traversée du lac. Ce contre quoi la commune s'est opposée.

Le panachage de la population meynite entre habitants originaires de la commune et ceux venant de l'extérieur pour s'y domicilier représente également une autre forme de pression, dans la mesure où il faut sans cesse assurer le meilleur équilibre possible entre les villageois d'origine et ceux qui viennent y habiter sans s'identifier au territoire. Et ce malgré les efforts d'accueil et de communication répétés de l'Exécutif. Meinier est victime de son attrait, mais veut éviter que la population soit constituée de groupes qui ne se mélangent pas, entre les plus anciens et les nouveaux habitants de Meinier ou entre les habitants du centre du village et ceux des autres quartiers ou des hameaux.

Besoins de ressources supplémentaires ?

Meinier a été précurseur en engageant en 2012 une coordinatrice sociale à 60% destinée à s'occuper de l'animation et du soutien social. La cohésion sociale dépend également des moyens en termes de ressources humaines pour la conduire et la renforcer. Il conviendrait de réévaluer le pourcentage accordé au poste de la coordinatrice sociale pour atteindre les objectifs fixés par l'Exécutif dans ce domaine, ainsi que pour répondre aux nouveaux transferts de charges du Canton envers les communes en matière de social.

Eviter les risques de marginalisation

Enfin, une petite frange de la population vit dans une relative précarité. Et, comme c'est souvent le cas dans ce contexte, elle aurait tendance à se recroqueviller et à se marginaliser. C'est celle qu'il est le plus difficile d'aller chercher. La coordinatrice sociale et l'exécutif doivent rester attentifs à ce point.

Un réseau de santé adapté

Meinier bénéficie d'un réseau de santé adapté à la taille et aux besoins de la commune. La richesse du lien social et les prestations de proximité font que les différentes catégories de la population trouvent les prestations médicales nécessaires dans un rayon de moins de 5 kms.

Pistes d'action proposées en 2020 :

- Réévaluer le pourcentage de la coordinatrice sociale,
- Entamer une collaboration avec le Bureau d'intégration des étrangers (BIE)...
- Développer les projets liés à la santé (actuellement à l'étude), tels que la réalisation d'un skate-park pour les jeunes et d'une bulle de tennis pour l'hiver au CSR

Actions entreprises depuis :

- augmentation du taux d'activité de la coordinatrice sociale à 70% dès 2023
- rampe de skate installée au CSR
- maison de santé

3.2.2 Solidarité internationale

Chaque année, un budget est dédié à la solidarité internationale. Les soutiens sont répartis par la commission ad hoc sur la base d'une étude attentive des dossiers. A plusieurs reprises, des projets de plus grande ampleur ont été soutenus sur une longue période. Si le budget communal le permet, l'objectif est d'augmenter le montant de cette enveloppe financière.

Meinier est l'une des dix-sept communes du canton de Genève, et l'une des plus petites d'entre elles à avoir passé un contrat avec la Fédération genevoise de coopération (FGC). Elle y consacre 0,62% de son budget, sans compter les aides humanitaires directes que la commune consent lors de catastrophes naturelles.

Par ailleurs, Meinier mène une politique d'accueil ouverte vis-à-vis des migrants. En témoigne le fait qu'elle réserve un logement pour leur hébergement.

Nous verrons, en listant le positionnement des actions de la commune au regard des dix-sept objectifs du développement durable à l'horizon 2030, qu'il est important de poursuivre voire d'augmenter sa participation financière à la FGC.

Pistes d'action proposées en 2020:

- augmenter la participation financière de la commune à la FGC

Actions entreprises depuis:

- création d'un budget spécifique dédié au soutien des projets de développement durable dégagant ainsi une enveloppe supplémentaire pour les dons humanitaires

3.2.3 Environnement et biodiversité



La commune de Meinier place la préservation de l'environnement et de la biodiversité au cœur de ses priorités. Engagée dans une démarche active et cohérente, elle multiplie les actions en faveur d'un cadre de vie durable. La gestion différenciée des espaces verts, le renouvellement du parc arboré ainsi que la promotion de pratiques écologiques dans les jardins en développant la Charte des jardins témoignent de cette volonté. La commune agit également sur la régénération des sols, ressource essentielle, en collaborant étroitement avec agriculteurs et agronomes dans le cadre de projets de recherche appliquée, notamment à travers un travail de bachelor consacré à cette thématique.

Par ailleurs, la réduction des éclairages et une attention à la trame noire ont également un impact favorable sur la biodiversité.

Riche d'un patrimoine naturel exceptionnel, avec notamment les marais de la Seymaz et un territoire agricole encore préservé, la commune entend poursuivre ses efforts. Elle reste vigilante face aux défis que représentent les projets d'aménagement futurs, en veillant à ce que le développement urbain respecte les équilibres écologiques existants.

Sources : PDCoM et Commune OuVerte (Pro Natura) - phase1 État des lieux biologique

3.2.3.1 Environnement

Les enjeux d'un environnement rural préservé

La Commune de Meinier est le théâtre de deux réalités différentes : celle qui est liée à son identité rurale et celle relevant de sa zone de développement de la ZIAP.

Dans ce contexte, les enjeux environnementaux se déclinent comme suit (extrait du PDCoM) :

- Mettre en place des mesures favorisant le maintien d'une agriculture de proximité
- Évaluer les conséquences d'une urbanisation à proximité de zones cultivées
- Garantir la conservation de grandes entités paysagères et agricoles

- Réaliser le corridor à enjeux permettant de relier les Grands-bois de Jussy à la Plaine de la Seymaz, élément essentiel de la charpente paysagère du secteur
- Garantir l'espace minimal des cours d'eau et poursuivre le programme de renaturation
- Définir et consolider des périmètres des réserves naturelles
- Assurer le développement d'une gestion durable des déchets

Ces enjeux dépassent largement le cadre du territoire meynite, raison pour laquelle l'Exécutif participe à la réflexion cantonale sur la planification de l'espace rural

La préservation de la richesse de l'environnement rural et paysager est une priorité

La richesse de l'environnement rural et naturel communal doit être préservée, notamment les marais de la Haute-Seymaz et les ruines archéologiques de Rouelbeau, véritables poumons pour la commune, mais aussi pour la région et le canton. En termes d'accessibilité, il s'agit entre autres de trouver un juste équilibre entre conservation de la nature, vocations récréative et éducative, et production agricole. La présence des gardes ruraux depuis 2021 contribue à réguler cet équilibre. Les particularités viticoles, agricoles, arboricoles et naturelles du patrimoine communal sont autant d'empreintes à maintenir illustrant le passé, favorisant le présent et garantissant l'avenir de la commune (source PDCOM).

Une majorité de fermes bio

Cette ruralité relève évidemment de l'activité agricole de la commune, très orientée vers la durabilité dans le cadre de la majeure partie de ses exploitations, Meinier étant la commune qui compte le plus grand nombre d'agriculteurs bio du canton.

Meinier multiplie les actions en faveur de l'environnement

Face aux méta-enjeux énoncés ci-dessus, Meinier procède par petites touches, par le biais d'actions qui visent une amélioration dans différents domaines.

Certaines mesures ont déjà été prises comme le réaménagement du Carre d'Aval et la replantation lors d'abattage de vieux arbres, à l'image de ce qui se fait dans tout le canton.

Une ambitieuse campagne de renouvellement du patrimoine arboré a été lancée en 2021. En collaboration avec le Canton, des associations, les privés et la population, ce projet vise pérenniser les cordons arborés existants ainsi qu'à réaliser de nouvelles plantations d'arbres et de haies dans le double objectif de développer la végétalisation du territoire et de soutenir la biodiversité.

D'autres ont un effet indirect sur la qualité du paysage, comme l'installation sous terre d'un réseau de fibres optiques dans tout le village, à Essert, à Corsinge et au Carre d'Aval, ainsi que dans la zone industrielle, qui rendra désormais les paraboles inutiles ce qui contribuera ainsi à améliorer la qualité du paysage

Pour ce qui est des cours d'eau, Meinier a participé à la renaturation de la Seymaz, en collaboration avec les communes voisines et le Canton, et au projet agroécologique des trois Nants. De manière générale, on s'applique à entretenir les cours d'eau qui traversent la commune. Meinier soutient également le nettoyage annuel du lac.

Toujours dans le domaine de l'eau, la commune a réalisé son plan général d'évacuation des eaux (PGEE), en collaboration avec les communes de Gy, Jussy, Presinge et Puplinge. Des bassins de rétention sont aménagés lors de toute nouvelle construction. Une digue naturelle a également été aménagée afin de se protéger des inondations. Les cheminements sont désormais construits en utilisant des matières perméables. La question du recyclage de l'eau des fontaines a été étudiée mais le projet n'a pu aboutir pour des questions d'hygiène.

En termes de dépollution, Meinier a mis en place une optimisation de son éclairage communal avec le passage en LEDs et en diminuant les éclairages la nuit (2023). La commune a procédé à une analyse radon qui s'est avérée négative. Elle a également réalisé des tests « Amiante » et désamiantage. Afin de limiter les déjections canines sur son territoire, la commune met à disposition une petite zone de détente canine et des caninettes, avec plan d'aménagement dans tout-ménage

Face à la problématique du trafic routier élevé, Meinier recherche des mesures locales pour atténuer le bruit; en témoignent la mise en place de revêtements phono absorbants sur la route de Compois, et la route de Gy et la limitation au 30 km/h au centre du village.

Meinier tient également à valoriser son patrimoine, comme cela a été le cas pour le soutien à la mise en valeur des ruines du château de Rouelbeau et soutien des manifestations en faveur de la préservation de l'environnement comme le Festival du film vert et journées de la Seymaz pour les élèves de l'école.

Des jardins familiaux existent depuis longtemps à Meinier. Pour valoriser les démarches citoyennes et favoriser la biodiversité, la commune soutient depuis 2023 la création de jardins citoyens collectifs en permaculture. Ce nouvel espace incluant les jardins familiaux et les jardins collectifs, selon le modèle Au-Potager, est un lieu de rencontre et de partage dans une démarche respectueuse de l'environnement sans pesticides ni produits phytosanitaires.

Dans ce cadre, le canton de Genève joue autant que possible un rôle de facilitateur afin d'encourager l'émergence de projets portés par une multitude d'acteurs par le biais de démarches largement participatives.

Relevons encore que Meinier a participé à tous les ateliers d'adaptation au changement climatique organisés par le canton, les ateliers Communes et Climat : 5 ateliers en 2019, 4 en 2020, 7 en 2021, 10 en 2022, 6 en 2023 et 8 en 2024. La commune a reçu le label WWF pour la FITIAP, ainsi que le Trophée SIG éco21 collectivités pour la transition énergétique en 2023.

Pistes d'action proposées en 2020:

- Préserver l'espace agricole
- Encourager le développement de zones protégées pour ménager la biodiversité
- Multiplier les actions orientées vers la préservation de l'environnement

Actions entreprises depuis:

- Projet d'aggradation des sols des lots communaux rapport 2024 et vidéo 2025
- Déploiement d'un vaste projet d'entretien et de renouvellement du patrimoine arboré, en collaboration avec les agriculteurs en 2022 et 2023
- Soutien à la préservation des oiseaux

3.2.3.2 Biodiversité

L'identité de Meinier est très fortement liée aux qualités rurales et paysagères de son territoire. C'est ainsi naturellement que l'axe de la biodiversité revêt un gros enjeu en termes de développement durable.

L'assèchement des marais a créé des problèmes importants : le danger de crues incontrôlables, la perte de biodiversité et l'appauvrissement du paysage. La canalisation des cours d'eau a perturbé durablement le régime hydrologique de l'ensemble de la Seymaz, dont le territoire de Meinier constitue une partie importante du bassin versant. Au niveau de sa richesse biologique, la Seymaz est parmi les rivières les plus menacées du Canton. Aujourd'hui, par conscience écologique et par la nécessité de gérer les eaux sur l'ensemble du bassin versant, la tendance s'est inversée : des travaux de renaturation des cours d'eau ont été effectués en plusieurs étapes depuis 1980. La dernière en date a consisté à renaturer les lits de la Touvière, du Chambet et partiellement de la Seymaz (2005-2006).

Paysage agricole et viticole

L'image paysagère de Meinier est essentiellement rurale; la plus grande partie du territoire est occupée par les grandes cultures et les vignes, plantées typiquement sur les flancs des collines. Ce territoire généreusement ouvert, ponctué d'arborisations, est non seulement un espace apprécié par le tourisme local (promeneurs), mais également un habitat important pour les rapaces nocturnes.

Bois et forêts

Les bois et forêts sont presque absents du territoire communal. Le plan directeur forestier cantonal a attribué à l'ensemble des bois de Meinier la fonction « conservation de la nature et des structures paysagères », souhaitant qu'ils restent des espaces naturels, livrés à leur évolution naturelle, et que l'impact du public y soit limité.

Arborisations des voies de circulation

Meinier est parsemé d'arborisations particulières, souvent anciennes le long de ses voies de circulation. Plusieurs allées de chênes anciens ainsi que des arbres isolés ou groupés sont disposés le long des chemins du territoire communal, accompagnant souvent les chemins historiques et articulant leurs carrefours.

Jardins historiques

Un grand nombre de jardins anciens sont encore présents aujourd'hui. La plupart sont des jardins privés non accessibles, mais qui contribuent néanmoins considérablement à l'image paysagère de Meinier.

Parmi les jardins accessibles au public se trouvent le verger à côté de la salle communale, le cimetière et le jardin de l'église. Le jardin de la Campagne Berthet est situé sur une parcelle communale, mais non accessible au public pour le moment.

Cordon boisé longeant le Chambet

Le cordon boisé longeant la partie amont du Chambet constitue un habitat particulièrement précieux pour la faune et la flore. Avec la renaturation de la Seymaz, d'autres tronçons de cordons boisés devraient réapparaître. Le cordon boisé du Chambet avec son prolongement le long de la Seymaz constitue un corridor à faune d'importance locale, lié aux bois de Jussy, selon la carte Corridors grande faune de la région genevoise du SFPNP (2003).

Marais renaturés

Les deux réserves naturelles de Meinier, les marais renaturés de la Touvière et la réserve des Creuses, constituent des zones d'importance écologique particulière. Vu la quasi-disparition des marais les siècles passés, ces zones permettent aujourd'hui de recréer la richesse en biodiversité des terres marécageuses, mettant à disposition des habitats pour de nombreuses espèces menacées. Par ailleurs, les renaturations des cours d'eau qui accompagnent la recréation des marais ont un effet stabilisateur sur le débit d'eau des ruisseaux et rivières ; les risques de crues incontrôlables sont ainsi diminués.

Vergers traditionnels

Les vergers traditionnels, implantés à proximité des maisons villageoises et des grands domaines, sont non seulement des témoins végétaux du passé (plusieurs d'entre eux figurent dans le recensement des jardins historiques), mais également des habitats précieux, notamment pour les oiseaux nicheurs.

Perception du paysage

La configuration topographique de Meinier (plaine marécageuse et agricole, bordée de collines et hauteurs douces) est constituée de points de vue surélevés par rapport à la plaine (Carre d'Aval, Carre d'Amont, Merlinge, Bellebouche, ...) depuis lesquels est révélé le paysage de Meinier, avec sa mosaïque de grandes cultures, marais, bocages et alignements d'arbres.

Faune

Le périmètre communal, de par sa diversité d'habitats et son lien avec les zones naturelles frontalières, abrite une bonne diversité de mammifères. La zone agricole est le domaine privilégié du lièvre brun*, qui atteint des effectifs élevés dans cette région, avec des densités parmi les plus fortes de Suisse. L'hermine, plus discrète, est également présente. Les ongulés - chevreuil et sanglier - sont également bien présents.

La Commune compte deux sites de reproduction de batraciens d'importance nationale : les marais de Rouelbeau (y compris les douves du Château) et de Sionnet/Choulex. Ces sites abritent des populations importantes de crapauds communs, de grenouilles rousses et agiles*, ainsi que de tritons alpestres et palmés*, justifiant leur statut. Deux espèces exotiques et à tendance invasive, la grenouille rieuse et le triton crêté italien, sont également présentes.

Pour les oiseaux également, la grande diversité des milieux présents explique la diversité des espèces (nicheuses et/ou de passage). Meinier abrite une série d'espèces nicheuses caractéristiques de la zone

agricole, dont une partie sont rares et menacées en Suisse (notamment le bruant proyer*, la chevêche d'Athéna*, l'alouette des champs*, la fauvette grisette, le tarier pâtre). Les zones humides de la Haute-Seymaz forment un ensemble important pour la nidification d'espèces aquatiques rares ou peu communes (par exemple le blongios nain*, potentiellement le héron pourpré*, le bruant des roseaux, la rousserolle turdoïde) et un site d'escale remarquable pour les oiseaux liés aux marais et aux prairies, notamment les canards de surface, les échassiers (ardéidés, rallidés et limicoles) et de nombreuses espèces de passereaux.

De par sa nature essentiellement agricole, le territoire communal est plus pauvre en invertébrés que des communes sur lesquelles se développent des ensembles naturels importants comme les Bois de Jussy, ceci à titre de comparaison pour la région Arve et lac. Ainsi, à l'instar des autres groupes faunistiques, son intérêt principal réside dans la présence de zones humides de grande taille à l'échelle du canton de Genève. 32 espèces d'orthoptères ont été relevées sur la commune, la majorité liées aux prairies. On relèvera néanmoins la présence du grillon des marais*, espèce vulnérable au niveau Suisse, sur le site de Rouelbeau. Les papillons de jour sont présents avec 36 espèces. Parmi celles-ci, on peut relever la présence de l'azuré des coronilles* et du cuivré des marais*, espèces menacées au niveau national et, pour la première, prioritaire au niveau cantonal. Les libellules, avec 34 espèces, sont présentes principalement sur les sites de Sionnet et de Rouelbeau. Le grand capricorne*, espèce emblématique et très menacée au niveau national, est présent sur la commune. Il est lié aux vieux chênes, isolés ou en alignements.

Une liste indicative des espèces menacées sur le territoire de la commune se trouve en annexe 6.

Flore

Les zones humides de la Haute-Seymaz abritent des espèces protégées. La réserve naturelle des Creuses est un site prioritaire pour la flore (statut cantonal). Des espèces en voie d'extinction ou menacées y sont présentes (ou l'étaient encore récemment), comme le samole de Valerand* (*Samolus valerandi*), la gratioline officinale* (*Gratiola officinalis*) et le souchet brun* (*Cyperus fuscus*). Sur le territoire communal, on peut également noter la présence d'un taxon non prioritaire mais menacé, le scandix peigne de Vénus (*Scandix pecten-veneris*). Cette espèce peut marginalement accompagner les grandes cultures. Certaines prairies agricoles extensives deviennent de plus en plus maigres (en termes de nutriments) et gagnent ainsi en diversité floristique. A titre d'exemple, des orchidées sauvages apparaissent de plus en plus dans ces surfaces.

En 2022, la commune a participé à la phase 1 du projet « Commune OuVerte » de Pro Natura qui a permis d'élaborer un état des lieux biologique de la commune. Le rapport a mis en évidence la belle richesse de la biodiversité de la commune avec des corridors fonctionnels et une trame noire exemplaire (avec toutefois quelques lacunes dans le village et à l'Ouest).

La zone agricole est attractive du point de vue de la biodiversité, avec la présence de nombreuses surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) de qualité et de nombreuses structures dans le paysage (haies, allées de vieux arbres et arbres isolés, bosquets, etc.). La zone agricole est plus qualitative au centre et Sud de la commune qu'au Nord.

* *Espèces inscrites sur les listes rouges nationales*

La commune doit impérativement préserver cette biodiversité. Mais on sait que cet enjeu est de taille, car il dépend étroitement de la progression urbaine dans la région et à ses impacts négatifs en termes de pollution et de trafic routier.

Pistes d'action proposées en 2020 :

- multiplier les actions éducatives et de sensibilisation sur le territoire communal (dans les écoles et auprès de la population des communes de la région)

Actions entreprises depuis:

- animation publique comprenant la visite d'un jardin et une présentation sur la biodiversité
- animation publique avec visite d'un jardin orienté sur la charte des jardins
- adhésion au projet de la « trame noire » en 2024 pour la protection de la faune nocturne

Nouvelles pistes :

- l'amélioration de la biodiversité dans les surfaces bâties
- soutien à la charte des jardins
- amélioration de la « trame noire »

3.2.4 Économie

Avec le développement de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie, le développement économique de Meinier est en marche. Le but est de conserver un équilibre de développement visant à permettre aux artisans d'intégrer la zone. La Commune voit également se développer un nombre important de marchés à la ferme. Ce type d'économie correspond particulièrement à la vision commune de développer les circuits courts.

Pour une si petite commune, Meinier dispose d'une remarquable diversité d'entreprises et d'emplois, en particulier grâce à la FITIAP. Mais on aimerait également un peu plus de commerces de proximité au sein du village. Ce besoin a été intégré aux réflexions du nouveau « quartier de la poste », en cours de réalisation, notamment au-travers d'un questionnaire à la population.

En termes de politique économique, il s'agit de tendre à l'équilibre entre les investissements communaux envisagés à réaliser et les rentrées fiscales estimées dans le plan décennal afin de garantir des finances communales saines. Meinier soutient et encourage les PME à s'installer sur la commune et désire motiver les artisans à quitter la zone agricole, notamment par la mise à disposition de locaux à loyer raisonnable. Meinier soutient activement un développement maîtrisé au sein de la FITIAP, véritable cœur économique de la commune.

Pistes d'action proposées en 2020 :

- résister contre la poussée de l'urbanisation
- favoriser l'implantation de PME, et le déplacement des artisans dans la ZIAP
- créer quelques commerces de proximité dans le village, dont une épicerie participative
- lutter contre le mitage de la zone agricole
- mettre en place un atelier ou un lieu avec une structure de réparation de matériel, ou un atelier d'échange et de prêt de matériel

Actions entreprises depuis :

- Ouverture d'une crêperie et d'un espace de co-working entre l'école et l'église en 2024
- Ouverture d'un bancomat Raiffeisen en 2025

3.2.5 Mobilité



Dans le cadre du Plan Climat 2030, Meinier s'engage à réduire les émissions liées à la mobilité en encourageant des alternatives plus durables. Pour cela, les abonnements aux transports publics sont soutenus depuis janvier 2021 et l'achat de vélos début 2022, tout en favorisant le partage de voitures avec des places dédiées dans le parking du Chat. La vitesse sur la route de Gy a également été réduite en milieu d'année 2023 pour améliorer la sécurité et l'accessibilité des mobilités douces. Parmi les projets encore à développer figurent le développement de pistes cyclables et la mise en place d'un système de vélo partagé.

Le fléau que représente la mobilité de transit

La mobilité est le talon d'Achille de la commune. Meinier subit, comme pour le reste du canton, la pression de l'urbanisation du territoire, avec pour conséquence une densité de circulation élevée aux heures de pointe sur les axes de la route de Thonon et la route de Compois, qui génère bruit et pollution. Il s'agit principalement d'un trafic de transit.

En 2022 des stations de recharge pour véhicules électriques ont été mises en place dans le parking public du Chat.

Dans une volonté de diminuer la mobilité, un espace de co-working a été mis en place en 2024.

Pistes d'action proposées en 2020 :

- accentuer la densité et la fréquence du réseau TPG
- négocier avec le canton des infrastructures favorisant le transfert modal (P+R et autres à la frontière avec la France)
- envisager des conditions de non-péjoration de l'environnement en cas de traversée du lac
- développer le car sharing pour les trajets pendulaires des habitants du village

Actions entreprises depuis :

- pérennisation de la ligne 39 (anciennement B) et mise en place de tpgFlex
- développement de ChatChatCar
- ouverture d'un espace de co-working, le Coin-working, de six places au premier étage du bâtiment XIX^e en 2024

Nouvelles pistes :

- réévaluer la pertinence des macarons en fonction de l'évolution de la situation
- profiter des navettes professionnelles mises en place dans la FITIAP
- réévaluer l'opportunité de véhicules Mobility dans la commune
- évaluer l'opportunité d'abris pour vélos et vélos cargo
- transport de personnes et marchandise en vélo cargo : <https://cyclomoov.ch/index.html>
- promouvoir la mobilité douce au sein du village (pour rejoindre l'école et le centre sportif de Rouelbeau) et vers l'extérieur
- envisager une station de lavage de vélos (à Rouelbeau par exemple)

3.2.6 Énergie



Pour réduire l'émission de CO₂, la commune décide, après une première évaluation, en automne 2020, de réduire la consommation de l'énergie, d'une part en passant l'éclairage public en LED et en réduisant son intensité, d'autre part en réduisant la consommation énergétique des bâtiments communaux notamment grâce à un large audit énergétique. Les propriétaires privés et les entreprises ont également pu bénéficier de coaching individualisé. Par ces actions entreprises et les économies d'énergie obtenues – diminution de 25'900 kw/h équivalent à 52 tonnes de CO₂ – la commune de Meinier s'est vu décerner le Trophée SIG éco21 Collectivités en 2023.

Rénovation énergétique des bâtiments et essor des énergies renouvelables au programme

La commune a adopté un certain nombre de mesures allant dans le sens de la transition énergétique. Ceci en appliquant les critères Minergie lors de rénovations énergétiques des bâtiments publics et de sa fondation immobilière, voire THPE pour la construction de la nouvelle école; en recourant aux énergies renouvelables autant que faire se peut - installations solaires thermiques et photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments ou encore recours à la géothermie - en optimisant les éclairages publics et des bâtiments; ou encore en substituant le mazout par le gaz naturel.

Il reste néanmoins du pain sur la planche avec un certain nombre de bâtiments – publics et privés – restant à rénover énergétiquement sur le territoire communal, ce qui représente un potentiel d'économie de combustibles et de baisse d'émissions de CO₂ non négligeable.

En 2022 la commune a distribué à toute la population la brochure éditée par la commune de Lancy sur les « Petits gestes quotidiens » contenant des conseils pour diminuer la consommation d'énergie.

Pistes d'action proposées en 2020 :

- adhérer au programme Cité de l'énergie
- participer au programme « Commune-Rénove » de SIG-éco21
- rénovation des bâtiments communaux et favoriser celle des privés
- sensibiliser la population et le personnel communal aux écogestes
- aspirer au label Cité de l'énergie pour la commune

Actions entreprises depuis :

- optimisation et réduction de l'éclairage public
- audit énergétique des bâtiments communaux réalisé et rénovations en cours
- incitation pour les privés en collaboration avec SIG (visite Villa, Coaching individuel)
- incitation pour les entreprises (visites PME)

Nouvelle piste :

- système communal de CAD

3.2.7 Consommation responsable



La commune de Meinier s'engage activement pour une consommation plus responsable et locale. Grâce aux marchés à la ferme, les habitants ont accès à des produits bio et de proximité, réduisant ainsi l'empreinte écologique liée aux importations. Afin de soutenir les commerces locaux, la monnaie locale, les Pépites meynites, a été créée, favorisant la consommation dans les commerces du village. Meinier développe également la réutilisation, la réparation et le troc pour limiter les déchets au sein de la commune. Depuis 2023 la commune soutient la création de Jardins citoyens collectifs offrant ainsi à la population la possibilité de cultiver ses propres légumes localement. Grâce à ces efforts, Meinier construit un modèle de consommation plus durable et solidaire, auquel chacun peut contribuer !

La commune bénéficie des produits issus des exploitations agricoles sises sur le territoire meynite, dont la majorité est bio. Trois d'entre elles disposent d'un marché à la ferme, ce qui fait que les habitants de la région peuvent acheter in situ une grande diversité de produits alimentaires : viande, fruits, légumes, œufs, fromage, pain, etc. Le marché communal, pour sa part, installe ses étals tous les jeudis.

La commune privilégie ainsi une alimentation durable, par le biais de circuits courts entre production et consommation par les habitants et les lieux de restauration ; en particulier le Tilleul, restaurant du centre du village qui gère également le restaurant scolaire, ainsi que la boulangerie, le tea-room du village et depuis 2023 une crêperie. La population est sensibilisée à la qualité des produits meynites et à une alimentation durable, tant celle-ci est valorisée sur le territoire. Et l'on a même instauré un repas végétarien un jour par semaine au restaurant scolaire.

Afin de favoriser les commerces de bouche du village, les autorités ont créé en 2021 une monnaie ultra-locale, les Pépites meynites, consistant en des bons à utiliser dans les commerces de proximité et au marché.

La dynamique paysanne de Meinier a également engendré plusieurs jardins potagers collectifs à Meinier : des jardins familiaux, un jardin citoyen collectif et un potager scolaire.

L'identité de commune agricole est mise au pinacle chaque année par la Fête du Malt transformée en Vogue dès 2023, ainsi que par la Fête de la Pomme et du Terroir, manifestations qui rencontrent un vif succès régional.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la commune a mis en place un congélateur collectif pour conserver-recycler les produits alimentaires, à disposition des habitants de la commune.

Enfin, Meinier héberge l'un des deux abattoirs cantonaux. Il est situé au chemin du Stade.

Pistes d'action proposées en 2020 :

- communiquer sur la dynamique paysanne de Meinier au-delà des frontières communales

Actions entreprises depuis :

- rappel régulier des pépites

Nouvelles pistes :

- forêt citoyenne gourmande
- favoriser la cuisine locale et de saison en proposant des cours de cuisine créatifs avec les légumes de saison

3.2.8 Déchets

Pour inciter le recyclage et éviter les déchets incinérables des actions pour favoriser le compostage ont été mises en place. Pour aller plus loin et réduire les déchets, plusieurs initiatives et collaborations Zéro Déchet ont été mises en place depuis 2020, comme des ateliers et des conférences avec ZWS. Meinier sensibilise également la population aux écogestes, notamment dans les écoles, et propose la réutilisation, la réparation et le troc pour limiter les déchets.

Des infrastructures adaptées aux besoins

Avec ses cinq déchetteries réparties dans tout le village et ses points de récupération de compost, Meinier dispose d'infrastructures de tri des déchets adaptées aux besoins de ses habitants. Le fait de transférer directement sur le territoire les déchets compostables évite un trafic inutile de camions vers les sites cantonaux de récupération.

Les initiatives des habitants « Chat-ramasse » et « Chatoyant » donnent des pistes d'actions à entreprendre pour favoriser une bonne gestion des déchets et limiter le littering (déchets sauvages).

Afin de diminuer les déchets ménagers et de changer les comportements de consommation, la commune collabore avec l'association ZWS depuis 2020. Une conférence, plusieurs ateliers et des coachings individuels ont été réalisés, ainsi qu'une importante campagne de sensibilisation et d'affichage en collaboration avec des sociétés meynites et l'école. Pendant l'année 2022-23 l'école a participé au projet pilote « Mon École Zéro Déchet » et a mis en place une équipe verte pérenne. Pour sensibiliser toute la population, des mini-ateliers de fabrication sont organisés pendant les manifestations communales.

La commune est passée en 2024 à l'utilisation de vaisselle réutilisable dans toutes les manifestations communales.

Pistes d'action proposées en 2020 :

- multiplier les actions de sensibilisation de la population et d'éducation des jeunes

Actions entreprises depuis :

- passage à la vaisselle réutilisable dans les événements communaux
- collaboration avec ZWS depuis 2020 pour sensibiliser au zéro déchet à l'école et pour la population

Nouvelle piste :

- Diminuer le gaspillage alimentaire (Free-go)
- Mettre fin aux déchets plastiques : <https://www.sammelsack.ch/>

3.2.9 Education et Consultation



Portée par la commune, l'école de Meinier s'engage activement pour sensibiliser ses élèves au développement durable à travers des projets éducatifs variés. Participation aux Journées de la Seymaz pour découvrir la richesse des écosystèmes locaux, plantation d'arbres et d'arbustes en collaboration avec le réseau agro-environnemental du canton de Genève, engagement dans le programme « Mon École Zéro Déchet ». À cela s'ajoutent des ateliers et sorties pédagogiques sur des thématiques variées telles que la biodiversité, la mobilité et l'énergie. Des actions concrètes qui touchent plusieurs domaines du développement durable et qui renforcent la prise de conscience des élèves.

Face aux défis environnementaux, la commune et l'école de Meinier s'engagent activement pour sensibiliser ses élèves au développement durable à travers des projets éducatifs variés.

En partenariat avec le Département de l'Instruction Publique (DIP) et l'association Actions-Durables, des ateliers et sorties pédagogiques sur des thématiques comme la biodiversité, la mobilité et l'énergie sont proposés depuis 2020.

Les Journées de la Seymaz permettent aux élèves de 6P à 8P de découvrir la richesse des écosystèmes locaux. L'école participe également à des projets de plantation d'arbres et arbustes, favorisant la biodiversité et la revalorisation des espaces naturels. En 2023, les 8P ont initié une allée arborée dans le cadre du renouvellement du parc communal.

En 2022, l'école a participé au programme « Mon École Zéro Déchet » et a mis en place de façon pérenne une « équipe verte » au sein du corps enseignant pour la mise en œuvre des actions zéro déchet. En 2023, l'école a participé à la campagne « Meinier Zéro Déchet » menée en collaboration avec plusieurs associations de la commune.

Des actions concrètes, portées par la commune, qui touchent plusieurs domaines du développement durable et qui renforcent la prise de conscience des élèves.

4 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE / ODD 2030

OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE / ODD 2030

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles (sous-objectifs) forment la clé de voûte de l'Agenda 2030. Ils tiennent compte équitablement des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et intègrent l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans un dispositif commun.

Les ODD doivent être atteints par tous les États membres de l'ONU d'ici à 2030. Cela signifie que tous les pays sont appelés à relever conjointement les défis urgents de la planète. La Suisse est elle aussi appelée à réaliser ces objectifs sur le plan national et cantonal et, quand cela relève de la gouvernance locale, en se déclinant jusqu'au niveau communal.



OBJECTIF 1

ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

- 1.1 Éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)
- 1.2 Réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté
- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
- 1.4 Faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance
- 1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental
- 1.6 Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats
- 1.7 Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes

Responsabilité de la Commune :

- lutter contre l'exclusion sociale (précarisation, marginalisation), en augmentant l'aide sociale sur son territoire
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres



OBJECTIF 2

ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

- 2.1 Éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
- 2.2 Mettre fin à toutes les formes de malnutrition et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
- 2.3 Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques
- 2.5 Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées
- 2.6 Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles
- 2.7 Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux
- 2.8 Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés

Responsabilité de la Commune :

- lutter contre l'exclusion sociale (précarisation, marginalisation), en augmentant l'aide sociale sur son territoire
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres



OBJECTIF 3

PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

- 3.1 Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- 3.2 Éliminer les décès évitables de nouveaux-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances
- 3.3 Mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- 3.4 Réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- 3.6 Diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

- 3.7 Assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé
- 3.9 Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- 3.10 Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
- 3.11 Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement
- 3.12 Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement
- 3.13 Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Responsabilité de la Commune :

- améliorer l'accès aux soins pour les habitants en situation précaire
- promouvoir la prévention contre l'alcool et l'usage de stupéfiants
- assurer l'accès à tous aux services de soin
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres

OBJECTIF 4



ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

- 4.1 Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
- 4.2 Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
- 4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
- 4.4 Augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables
- 4.6 Veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
- 4.7 Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable
- 4.8 Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes
- 4.9 Augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés

- 4.10 Accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement

Responsabilité de la Commune :

- mettre en place un programme d'éducation au développement durable à l'école
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres



OBJECTIF 5

PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation
- 5.7 Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques
- 5.8 Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes
- 5.9 Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Responsabilité de la Commune :

- promouvoir l'égalité des sexes au sein de l'administration
- promouvoir l'égalité des sexes sur le territoire communal



OBJECTIF 6

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

- 6.1 Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- 6.2 Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats
- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses
- 6.4 Augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce
- 6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
- 6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- 6.7 Développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement
- 6.8 Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Responsabilité de la Commune :

- contribuer à assainir les réseaux naturels d'eau sur le territoire communal
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres



OBJECTIF 7

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- 7.4 Renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies
- 7.5 Développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement

Responsabilité de la Commune :

- promouvoir le recours aux énergies renouvelable (solaire thermique et photovoltaïque, électricité Vital vert, géothermie, etc.) sur le territoire communal
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres



OBJECTIF 8

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

- 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés
- 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises
- 8.4 Améliorer progressivement, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement
- 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.6 Réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
- 8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- 8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
- 8.11 Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement
- 8.12 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

Responsabilité de la Commune :

- promouvoir une économie durable sur son territoire
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres



OBJECTIF 9

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité
- 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut
- 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers
- 9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement
- 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement
- 9.6 Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays en développement
- 9.7 Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement
- 9.8 Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable

Responsabilité de la Commune :

- promouvoir une industrialisation durable et l'innovation sur son territoire
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres



OBJECTIF 10

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

- 10.1 Faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable
- 10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité
- 10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

- 10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales
- 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées
- 10.8 Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce
- 10.9 Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin
- 10.10 Faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds à coûts supérieurs à 5 %

Responsabilité de la Commune :

- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres

OBJECTIF 11



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

- 11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
- 11.2 Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics
- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
- 11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques directement liées à ces catastrophes
- 11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion aussi municipale, des déchets
- 11.7 Assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
- 11.8 Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale
- 11.9 Accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques
- 11.10 Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

Responsabilité de la Commune :

- lutter contre l'exclusion sociale (précarisation, marginalisation), en augmentant l'aide sociale sur son territoire
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres



OBJECTIF 12

ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

- 12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
- 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.3 Réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement
- 12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- 12.5 Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables
- 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- 12.8 Faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- 12.9 Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables
- 12.10 Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- 12.11 Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement

Responsabilité de la Commune :

- favoriser les circuits courts
- lutter contre le gaspillage alimentaire
- limiter l'impact de la consommation alimentaire sur l'environnement
- limiter le retour aux pesticides, favoriser le bio
- sensibiliser le public, promouvoir les écogestes dans les écoles
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres



OBJECTIF 13

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

- 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
- 13.4 Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement
- 13.5 Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques

Responsabilité de la Commune :

- diminuer l'empreinte carbone sur son territoire
- pour ce faire, assainir son propre parc immobilier et contribuer à assainir le parc immobilier privé
- promouvoir la mobilité douce et responsable sur son territoire et auprès de ses administrés
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres

OBJECTIF 14



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 14.1 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments
- 14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans
- 14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux
- 14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices
- 14.5 Préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles
- 14.6 Interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

- 14.7 Faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme
- 14.8 Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement
- 14.9 Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés
- 14.10 Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable

Responsabilité de la Commune :

- promouvoir la consommation de poisson du lac (de proximité)
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres



OBJECTIF 15 PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES

- 15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
- 15.2 Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols
- 15.4 Assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
- 15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
- 15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande
- 15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
- 15.9 Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité
- 15.10 Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement
- 15.11 Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

- 15.12 Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

Responsabilité de la Commune :

- éradiquer les pesticides
- promouvoir la biodiversité
- promouvoir les exploitations agricoles bio
- préserver son environnement naturel (forêts, zones humides, cours d'eau...)
- favoriser les plantations indigènes sur le territoire communal (haies, arbres...)
- préserver le patrimoine arboricole
- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres



OBJECTIF 16

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité
- 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
- 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial
- 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
- 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
- 16.11 Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
- 16.12 Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Responsabilité de la Commune :

- augmenter sa contribution à l'aide au développement dans les pays pauvres



OBJECTIF 17

RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN OEUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

Finances

- Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales
- Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu à l'aide aux pays en développement
- Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration
- Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Technologie

- Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs
- Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord
- Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels

Renforcement des capacités

- Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement

Commerce

- Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce
- Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales
- Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

- Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques
- Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
- Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Partenariats multipartites

- Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable
- Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en se fondant sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Données, suivi et application du principe de responsabilité

- Apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité
- Tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

| Pas de responsabilité à l'échelle communale

5 PLANS D' ACTIONS

5.1 Plan d'actions développé

Domaine	Axes prioritaires	Actions	Délai	
ENERGIE Une empreinte environnementale réduite et durable Réduire la dépendance des bâtiments (communaux, privés et professionnels) aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables	Diminution de l'empreinte carbone	Calcul empreinte communale	Réalisé 2020 et 2024 • Poursuivre	
		Promotion du bilan carbone auprès de la population	2025-2030	
	Evaluation et optimisation énergétique	Audit énergétique bâtiments communaux et travaux <ul style="list-style-type: none"> • Ajustement du chauffage • Assainissement de l'isolation des constructions • Ajustement de la consommation d'eau • Déploiement des énergies renouvelables 	Audit terminé en 2025 • Finaliser les mesures à prendre	
		Réduction des énergies	Optimisation de l'éclairage du village <ul style="list-style-type: none"> • Passage de l'éclairage public en LED • Réduction de l'intensité lumineuse • Évaluation de la trame noire 	Terminé en 2024. • Horaire d'extinction à réévaluer
			Conseils à la population <ul style="list-style-type: none"> • Visites PME • Eco-Logement • Visite Villas • Meinier Rénove • Sensibilisation à l'économie d'eau 	2021-2023 2021-2023 2022-à ce jour 2023 • Sensibilisation à l'eau à activer • Renouveler visites PME et Eco-Logement
	Distribution à la population de brochure sur l'économie d'énergie et d'eau			

Domaine	Axes prioritaires	Actions	Délai
MOBILITE Vers une transition des modes de transport Favoriser une mobilité sobre en carbone	Favoriser la mobilité douce	Subvention achat de vélos électriques	2022 à ce jour. Élargis aux batteries et vélo-cargo.
		Développement d'itinéraires pédestres	2022 • A poursuivre
		Carte itinéraires vélo et cours	2025-2027
		Zone 30	2022-2025
		Aménagement routiers favorisant piétons et cyclistes	• A développer
		Mobility et car sharing	2022-à ce jour • A développer
	Vélos partagés	2025-2030 • Mettre en œuvre la démarche initiée fin 2024	
Favoriser les transports publics	Soutien à l'abonnement TPG pour tous	2025-2030 • Adapter en fonction des décisions cantonales	
Réduction de la pollution et du bruit	Participer à la vision de mobilité transfrontalière	En cours	

Domaine	Axes prioritaires	Actions	Délai
CONSOMMATION RESPONSABLE ET DECHETS Consommation réfléchie et réduction des déchets Promouvoir des modes de consommation énergétiquement plus sobres et réduction des déchets	Promouvoir les circuits courts	Marchés à la ferme	Mis en valeur dans communication • Poursuivre
		Marché villageois	En cours • A redynamiser
		Épicerie participative, ressourcerie	2025-2030 • A développer
		Création des Pépites meynites	Réalisé
	Diminution des déchets et du gaspillage alimentaire	Ateliers Zero Waste pédagogiques	Dès 2020 • A poursuivre
		Promotion du bio et des achats durables	Dès 2020 • A poursuivre
		Petite poubelle verte	En cours
		Composts	En cours
		Manifestations. Abandon de la vaisselle unique	En cours
		Réutilisation, réparation, troc, prêt, location	En cours • A développer
		Diminution de la production de déchets dans l'administration communale	En cours
		Ateliers Zero Waste	Réalisé • A poursuivre
		Signalétique déchetterie	Réalisé
Développement de Mobilitri. Réduction des tournées de levée des déchets	Réalisé		

Domaine	Axes prioritaires	Actions	Délai
ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE Valoriser et préserver la biodiversité Protéger et favoriser la biodiversité, la faune, la flore, l'agriculture et les forêts face au changement climatique	Arborisation, plantation d'arbres et d'arbustes	Programme d'entretien et de renouvellement du parc arboré	2021-2024
		Lutte contre les îlots de chaleur	2025-2030 • A développer
		Projet participatif « végétalisez votre commune »	2025-2030 • A Poursuivre
		Parcours gourmand et didactique	2025-2030 • A Poursuivre
		Extension des jardins communaux	Dès 2024-en cours
	Préservation de la qualité des sols	Analyse par spécialiste – travail de Bachelor	2024-2025
		Suivi des lots communaux	A Poursuivre
		Challenge participatif à la population	A réaliser
	Protection de la faune et de la flore	Diminution de l'intensité lumineuse nocturne	2021-2023
		Préservation des corridors biologiques et la trame noire	En cours
		Préservation des sols naturels	Dès 2024
		Soutien aux projets du GOBJ	Dès 2020
	Préservation de la biodiversité	Élimination des produits chimiques dans l'entretien de la commune et du CSR	En cours
		Diminution du salage hivernal	En cours
		Développer la charte des jardins chez les privés	En cours
		Suivi de la qualité du sol des lots communaux	En cours
		Promotion de la charte des jardins	Dès 2024 • A poursuivre

Domaine	Axes prioritaires	Actions	Délai	
<p>SANTÉ, COHESION SOCIALE ET SOLIDARITÉ</p> <p>Une attention pour chacun.e</p> <p>S'assurer du bien-être de chacun.e en proposant des conseils, des projets et des structures visant l'entraide, le bien-être, la santé et la cohésion sociale. Aider plus largement à travers des soutiens à des associations locales comme à des projets internationaux</p> <p>Protéger la population des effets néfastes du changement climatique</p>	Bien-vivre ensemble	Soutien social	En cours • Réévaluation des ressources humaines	
		Coordnatrice-Assistante sociale		
		Convention avec Projuventute, l'Hospice général et la Fondation pour le désendettement	2024-2025	
		Soutien à tous les âges de la vie	En cours	
	Accès aux soins et à la prévention de la santé	Création d'un fonds solidaire	2025-2030	
		Maison de santé	Dès 2024	
		Actions de prévention, marches, ateliers de prévention, alimentation	Dès 2024	
	Protéger la population des effets néfastes du changement climatique	Promouvoir la culture et le sport	Protéger la population des effets néfastes du changement climatique	En cours • Faire une évaluation des risques
			Soutien aux associations sportives et culturelles	En cours
			Programmation d'événements	En cours
		Soutiens solidaires	Développement d'infrastructures	En cours
			Associations et projets locaux	En cours
		Promotion de l'égalité des genres	Soutiens humanitaires internationaux	En cours
			Terminologie épïcène	2025-2030 • A développer
			Sensibilisation à la question des genres et à la discrimination	2025-2030 • A développer
			Développer le dialogue et la participation de chacun	En cours
			Lutte contre le bruit	En cours
	Lutte contre la 5G	2020-2025		

Domaine	Axes prioritaires	Actions	Délai
EDUCATION & FORMATION Former pour l'avenir et rester à l'écoute Entreprendre des actions pédagogiques auprès de tous les publics, dès le plus jeune âge, afin de sensibiliser à la question environnementale et la responsabilité individuelle. Former pour l'avenir et rester à l'écoute	Enfance et jeunesse	Sensibilisation des enfants à l'école avec ateliers scolaire A21	Dès 2020, en cours
		Projets scolaires sur la durabilité (plantation arbres, allée des 8P, Festival du film vert)	Dès 2020, en cours
		Ateliers et visites sur la biodiversité	Dès 2020, en cours
	Population	Présentations publiques, séances d'information	Dès 2020, en cours
		Coin vert en tout-ménage	Dès 2020, en cours
		Espaces de discussion et d'échanges	En cours
		World café	2025
		Concertation et consultation de la population	En cours
		Consultations de collectifs	
		Questionnaires, sondages	En cours
	Création d'une plateforme d'échanges	2025-2030	
	Personnel communal et élus	Formation du personnel communal	En cours
		Présentations informatives au CM	En cours

5.2 Plan d'actions résumé



Le Plan d'actions détaillé est disponible sur le site internet de la Commune – www.meinier.ch

6 FICHES DU PLAN D' ACTIONS

LES FICHES DU PLAN D' ACTIONS PRÉSENTENT LES PROJETS DÉVELOPPÉS EN COURS DE RÉALISATION DE L'AGENDA 2030 (WORK IN PROGRESS)

6.1 BILAN CARBONE 2019 ET 2023 DE LA COMMUNE DE MEINIER

Objectifs

Dans le cadre de notre Agenda 2030, nous avons utilisé l'outil Bilan Carbone mis à disposition pour les communes par l'État de Genève pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées sur le territoire communal. Ce premier bilan carbone constitue une base pour nous aider à diriger et prioriser les actions de notre Agenda 2030.

Outils Bilan Carbone

L'État de Genève, en collaboration avec SIG-éco21 et le bureau Quantis, a développé un outil méthodologique offrant la possibilité aux communes genevoises de réaliser leur propre bilan carbone de manière simple et efficace. Cet outil a été présenté aux communes dans le cadre de l'atelier Communes & climat du 7 octobre 2021. A cette occasion un fichier Excel personnalisé pour la commune de Meinier nous a été remis incluant toutes les données 2019 disponibles au niveau communal, cantonal ou fédéral (par exemple : consommation d'électricité et de chauffage fournie par SIG-éco21, données relatives à la mobilité fournies par le microrecensement mobilité et transports, données relatives à la consommation fournies par l'Office fédéral de l'environnement, etc.). La commune a complété les données administratives.

Bilan communal 2019

Les émissions totales de la commune en 2019 sont de 14,3 tCO₂/habitant. Les trois postes d'émissions les plus émetteurs sont la consommation des ménages (38%), la mobilité (28%) et les bâtiments (21%) comme indiqué sur la figure 1. Ces valeurs sont comparables à la répartition en Suisse qui sont respectivement de 42%, 24% et 20%.

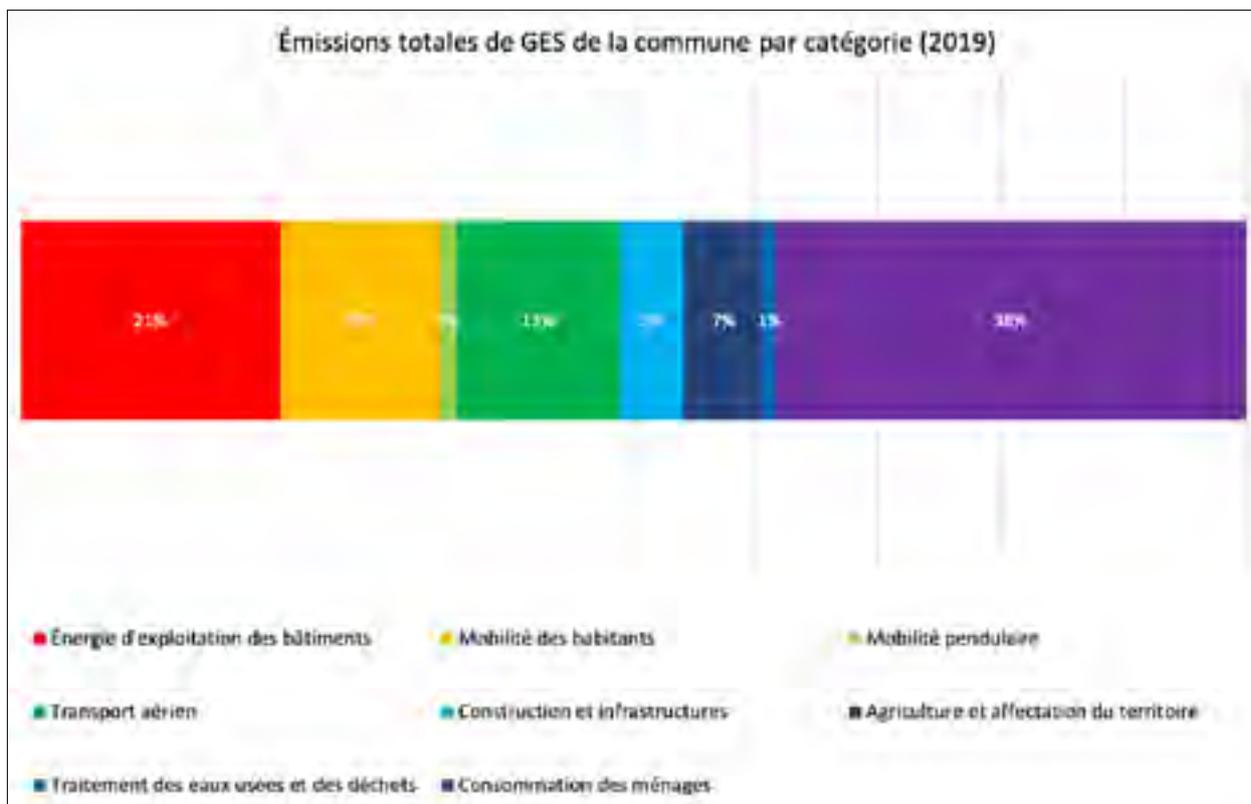


Fig.1 : Émission totales de GES de la commune en 2019

La consommation des ménages représente 38% des émissions de Meinier. Elle comprend l'alimentation et les boissons (15% des émissions totales), les vêtements (4%), la santé (4%), les loisirs et la culture (5%), les restaurants et les hôtels (6%) et il s'agit principalement d'émissions indirectes.

La mobilité représente plus de 28% des émissions de la commune. Cet axe est largement dominé par les transports individuels motorisés (95% des émissions de la mobilité), la mobilité douce ne représentant que 1% des déplacements.

Le troisième contributeur principal du bilan carbone de la commune est l'énergie des bâtiments, avec plus de 21% des émissions totales. L'énergie des habitations représente 80% des émissions d'énergie comme indiqué dans la figure 2.



Fig.2 : Émission de GES par type de bâtiments pour le secteur énergie des bâtiments

En termes de source d'énergie, le mazout (41%), le gaz naturel (34%) et l'électricité (19%) sont responsables de la quasi-totalité des émissions énergétiques de la commune. Les autres énergies renouvelables (1%), les chauffages à distance (3%) et les autres combustibles (3%) ne représentent qu'un faible pourcentage comme détaillé dans la figure 3.

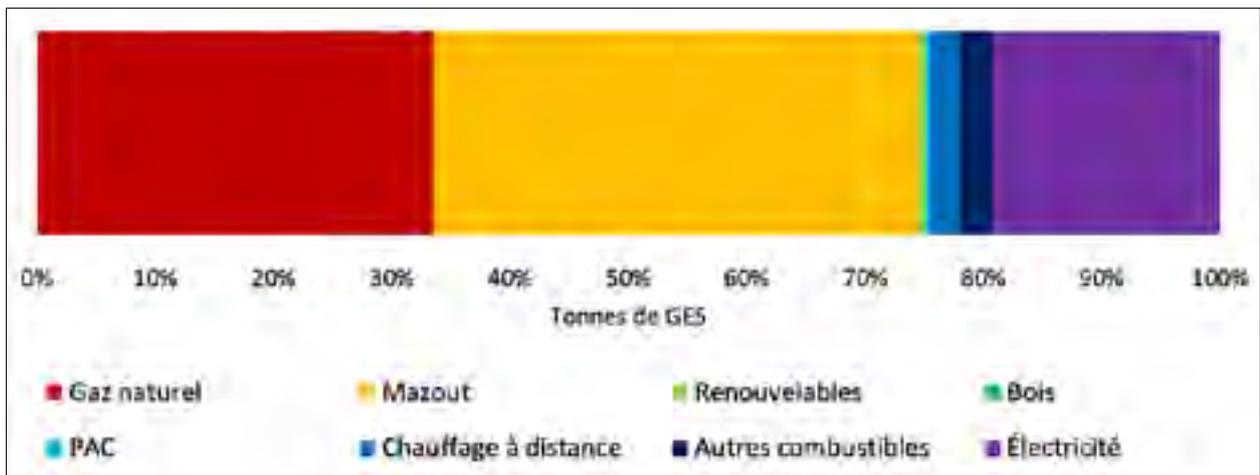


Fig.3 : Émission de GES par type de source d'énergie pour le secteur énergie des bâtiments

Enfin, lors de l'atelier Communes & Climat du 4 mai 2023, nous avons eu l'opportunité de présenter l'utilisation de notre bilan carbone pour inspirer et inciter d'autres petites communes genevoises: <https://www.ge.ch/document/31658/annexe/0>

Bilan carbone communal 2023 et comparatif avec 2019

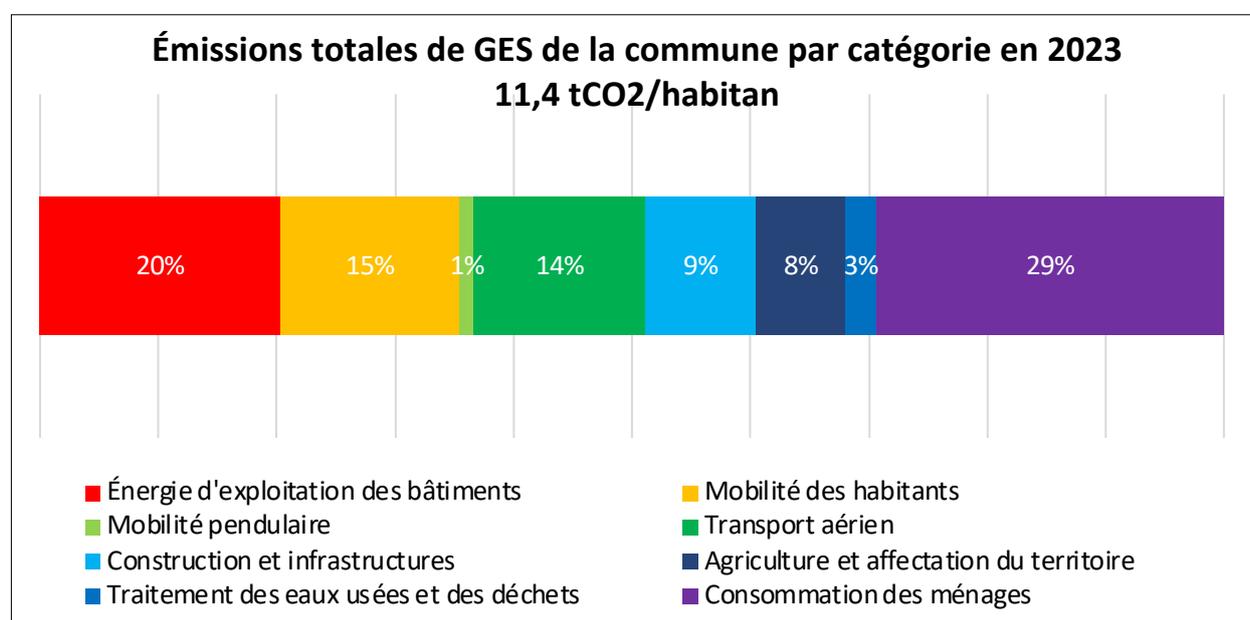
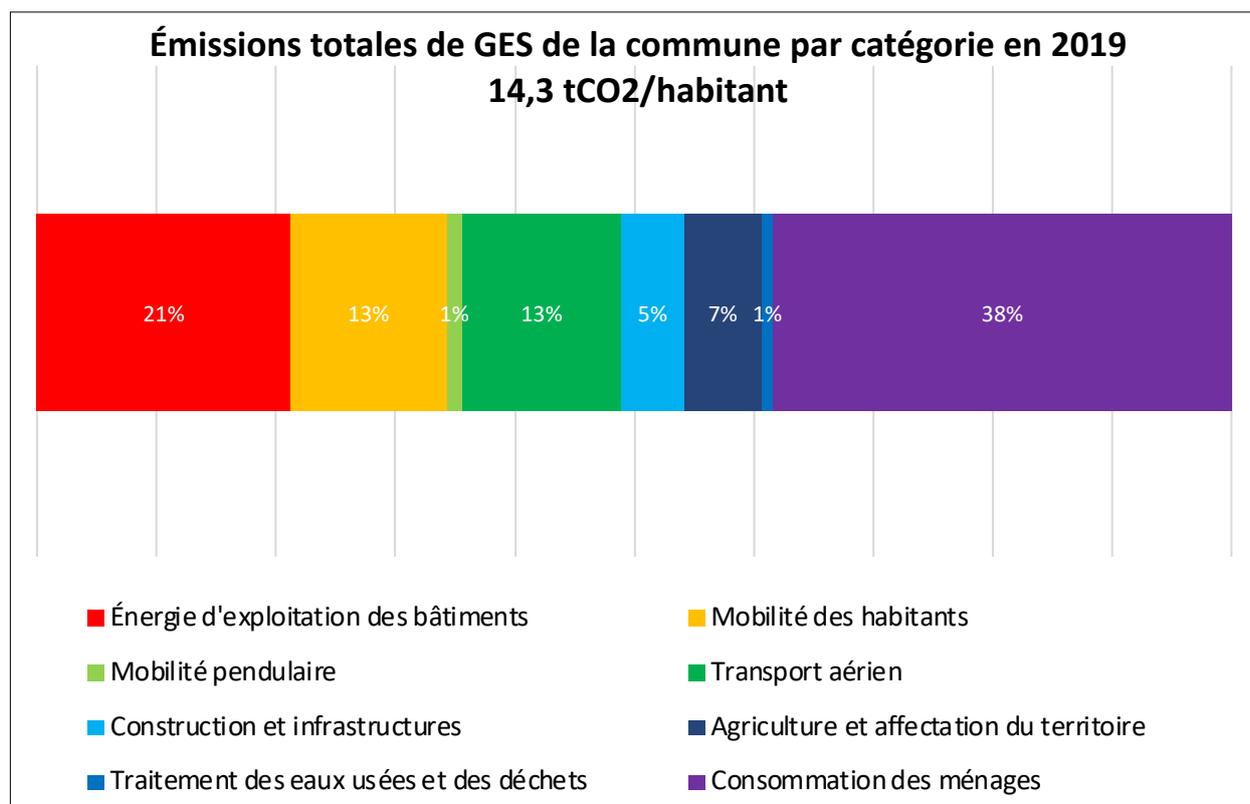
En 2023, les émissions communales s'élèvent à 11,4 t CO₂eq par habitant et les trois principaux postes émetteurs en 2023 restent : la consommation des ménages (29%), l'énergie (20%) et la mobilité des habitants (15%).

En comparaison avec 2019, l'empreinte carbone de la commune a diminué de 2,9 t CO₂eq. Tous les postes sont en diminution, à l'exception du traitement des eaux usées. Les réductions les plus marquées concernent l'énergie et la consommation des ménages.

Bien que plus sensible aux fluctuations annuelles, donc moins représentatif, l'empreinte carbone de l'administration communale a été divisée par deux, passant de 1 à 0,4 t CO₂eq par habitant de 2019 à 2023.

Ces baisses témoignent des efforts et des actions menées par la commune depuis 2020, en cohérence avec notre Agenda 2030.

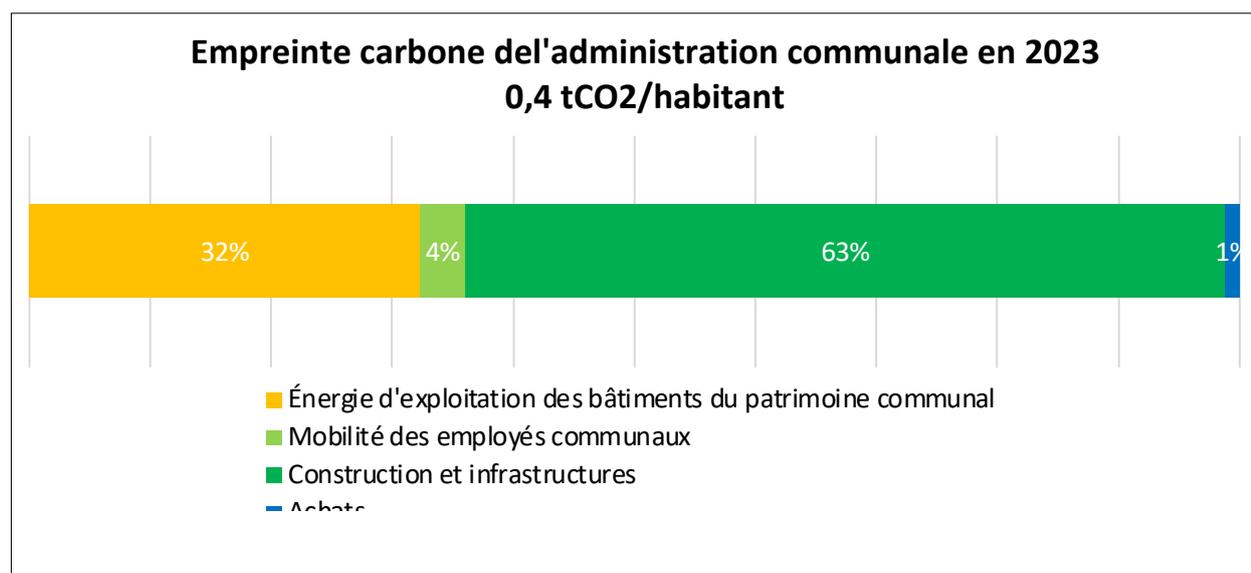
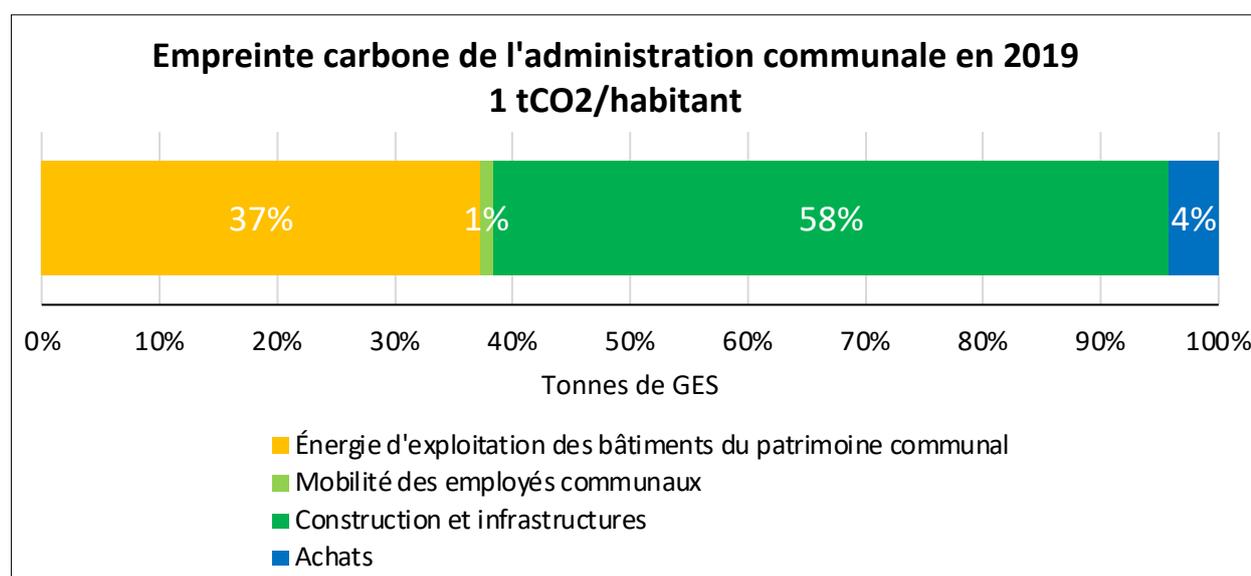
BILAN CARBONE TOTAL



COMPARATIF TOTAL 2019 – 2023

Comparatif Meinier - GES [t CO2eq]/habitant	2019	2023	Différence	Commentaire
Énergie d'exploitation des bâtiments	3.0	2.3	-0.7	Diminution - données communales
Mobilité des habitants	1.9	1.7	-0.2	Diminution - données cantonales
Mobilité pendulaire	0.2	0.1	-0.1	Diminution - données communales
Transport aérien	1.9	1.7	-0.2	Diminution - données cantonales
Construction et infrastructures	0.7	1.1	0.4	Augmentation
Agriculture	0.9	0.9	0.0	idem
Traitement des eaux-usées	0.1	0.3	0.2	Changement méthodologie
Consommation des ménages	5.5	3.4	-2.1	Changement méthodologie
Total	14.3	11.4	-2.9	

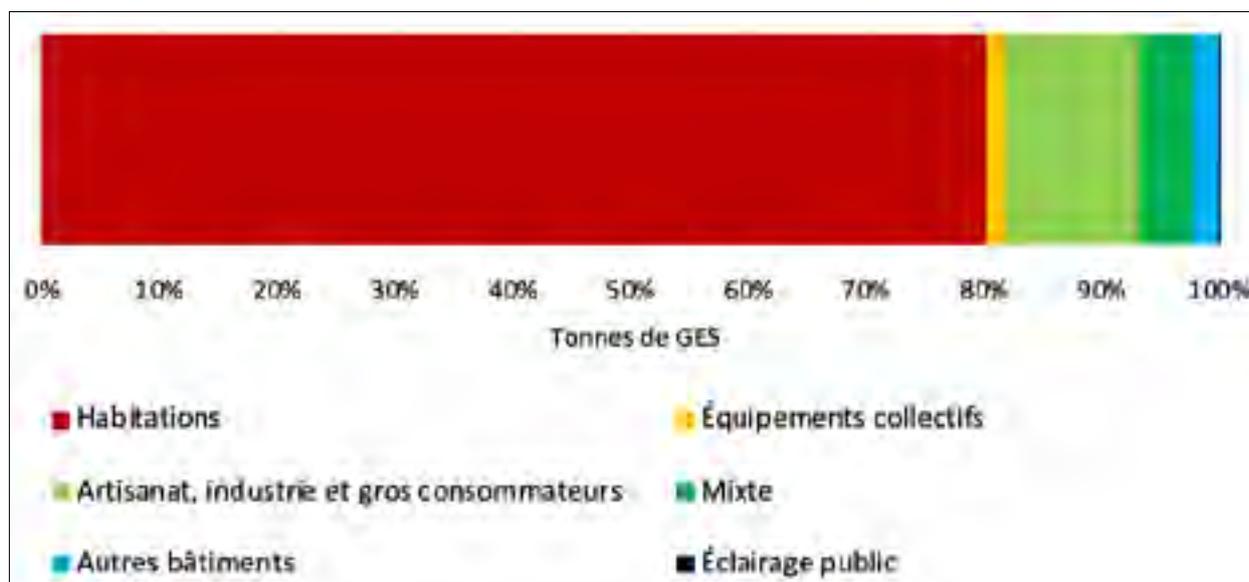
ADMINISTRATION COMMUNALE



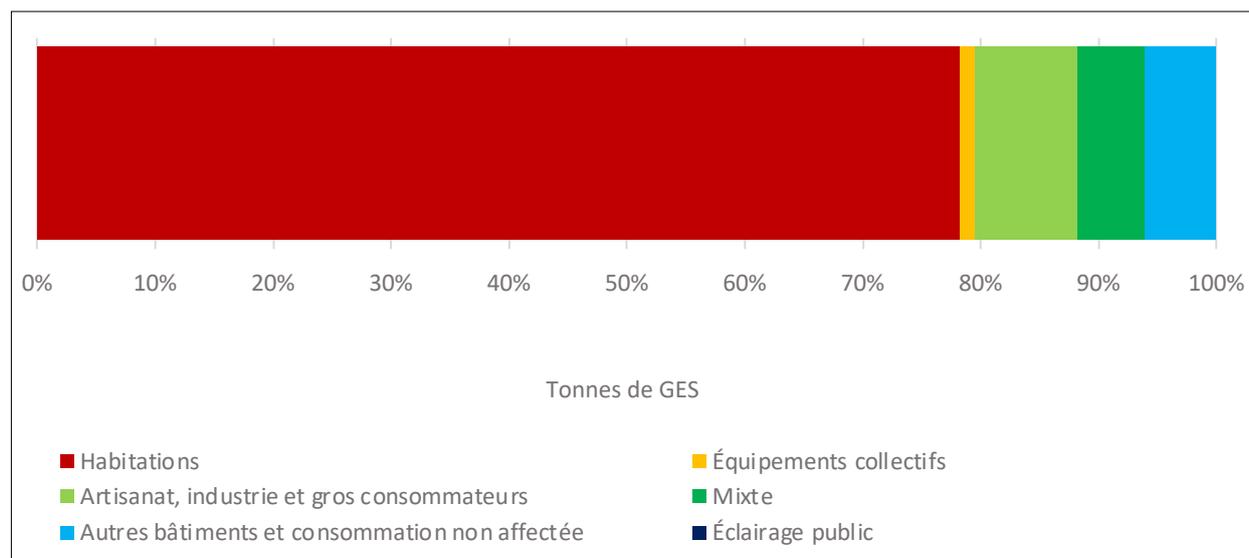
ÉNERGIE
Par type de bâtiment

Par type de bâtiment - GES [t CO2eq]	2019	2023	Différence
Habitations	5181.8	3773.1	-1408.7
Équipements collectifs	91.1	66.3	-24.8
Artisanat, industrie et gros consommateurs	740.5	417.0	-323.5
Mixte	301.0	275.7	-25.3
Autres bâtiments et consommation non affectée	133.7	290.7	157.1
Éclairage public	7.1	1.6	-5.5
Total	6455.2	4824.5	-1630.7

Empreinte carbone 2019



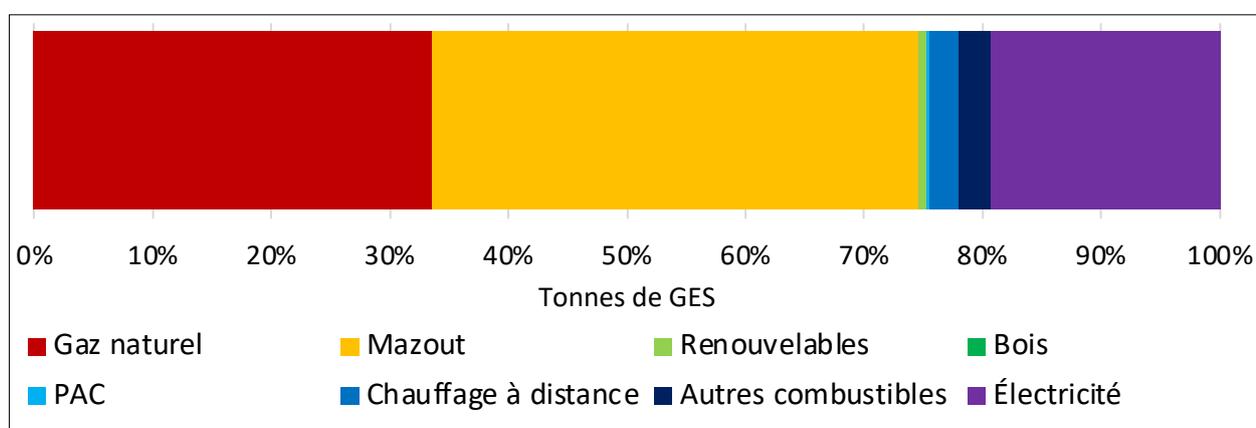
Empreinte carbone 2023



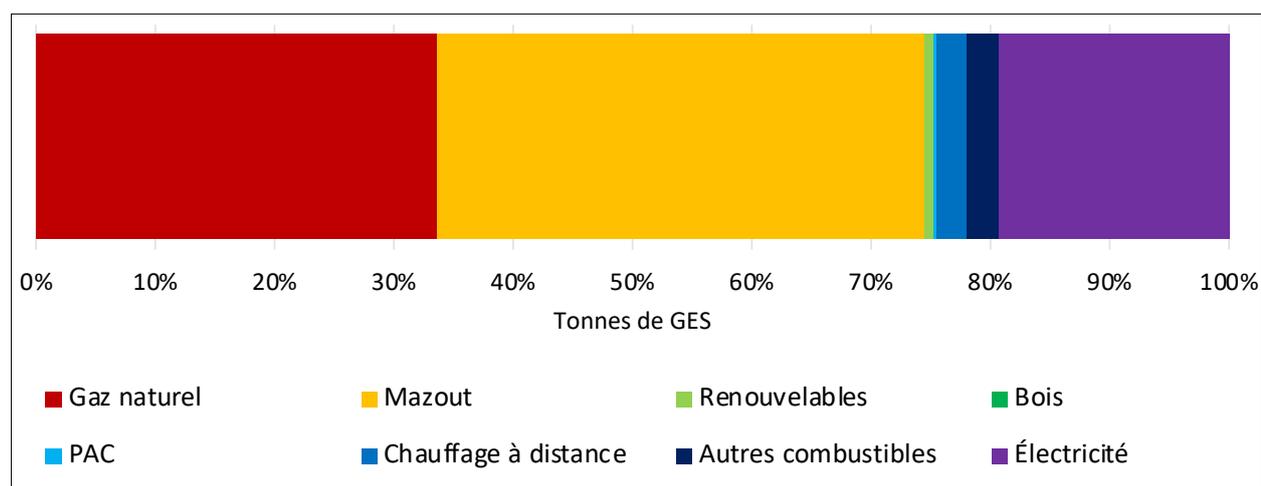
ÉNERGIE Par source

Par sources - GES [t CO2eq]	2019	2023	Différence
Gaz naturel	2313.717757	1591.831196	-721.9
Mazout	2824.5	2116.3	-708.2
Renouvelables	46.0	21.0	-25.0
Bois	0.0	0.3	0.3
PAC	20.6	16.3	-4.3
Chauffage à distance	172.9	59.2	-113.7
Autres combustibles	186.3	419.1	232.8
Électricité	1329.1	598.9	-730.2
Total	6893.2	4824.491222	-2068.7

Empreinte carbone 2019



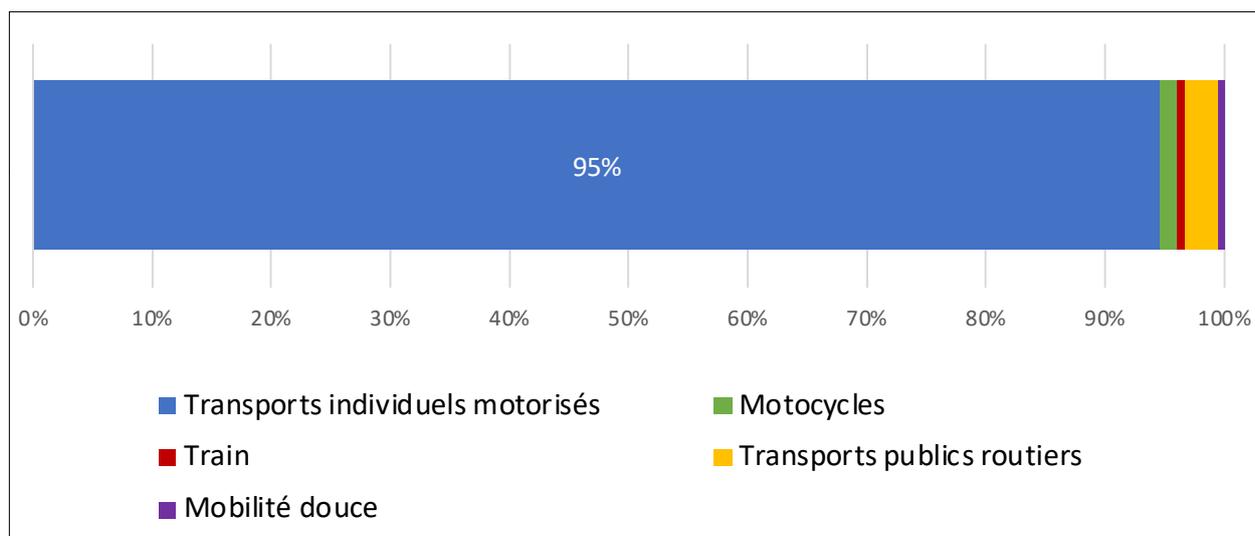
Empreinte carbone 2023



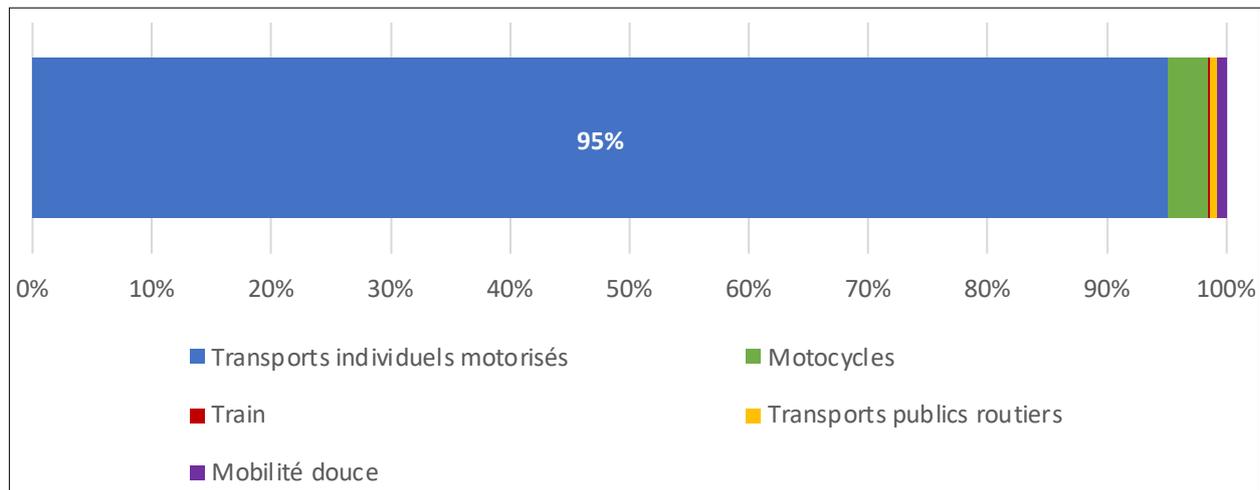
MOBILITÉ Des habitants

Mobilité des habitants - GES [t CO2eq]	2019	%	2023	%
Transports individuels motorisés	3755.1	95%	3428.9	95%
Motocycles	56.8	1%	119.4	3%
Train	26.6	1%	7.3	0%
Transports publics routiers	107.0	3%	19.9	1%
Mobilité douce	21.0	1%	29.5	1%
Total	3966.5	100%	3605.1	100%

Empreinte carbone 2019



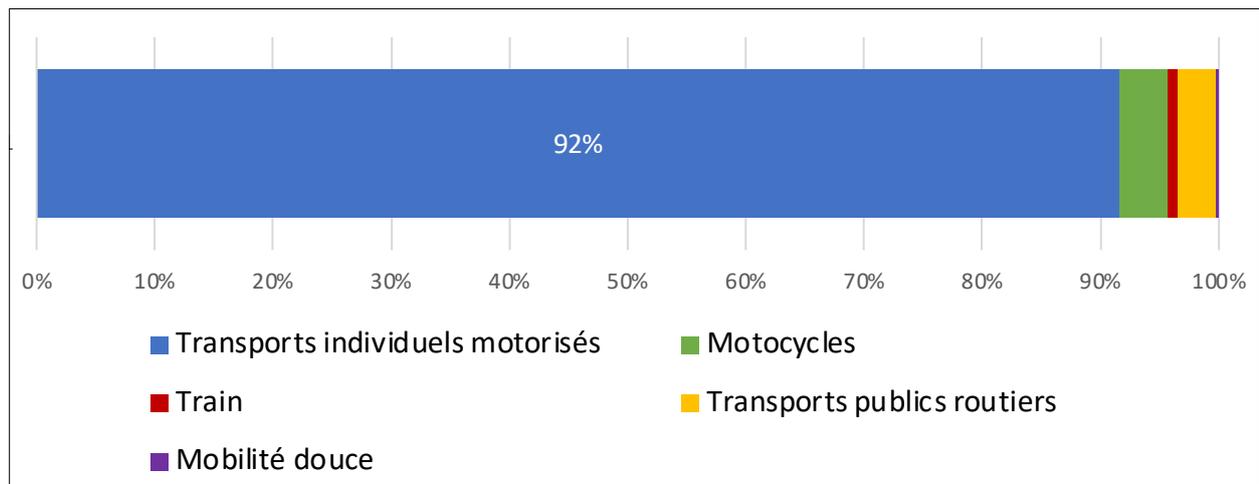
Empreinte carbone 2023



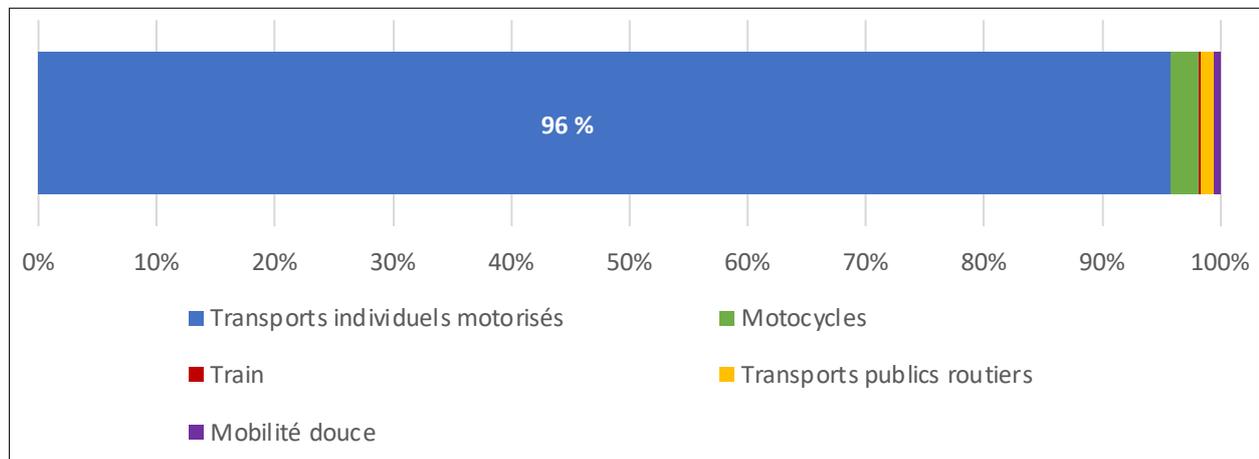
MOBILITÉ
Des pendulaires

Mobilité des pendulaires - GES [t CO2eq]	2019	%	2023	%
Transports individuels motorisés	354.8	92%	274.8	96%
Motocycles	16.1	4%	6.7	2%
Train	2.8	1%	0.1	0%
Transports publics routiers	12.8	3%	3.3	1%
Mobilité douce	0.9	0%	1.6	1%
Total	387.4	100%	286.5	100%

Empreinte carbone 2019



Empreinte carbone 2023



6.2 COMMUNES & CLIMAT (ATELIERS)

Objectif

Les changements climatiques provoqués par les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine font partie des principaux défis du développement durable. Afin de lutter contre la hausse des températures et les changements climatiques qu'elle entraîne, l'état de Genève a mis en place un plan climat cantonal 2030 ayant pour objectif de réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici 2030 par rapport à 1990, et de viser la neutralité carbone pour 2050.

Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de ce plan ambitieux, le canton propose depuis 2019 une série d'ateliers thématiques, les Ateliers Communes & climat, que les membres de la commission ont suivi depuis leur début. Ces ateliers abordent plusieurs thèmes et favorisent les échanges et la mutualisation intercommunale : <https://www.ge.ch/communes-climat>

Descriptif des ateliers

2019

- Ilots de chaleur (14 février 2019)
- Gestion de l'eau (4 avril 2019)
- Biodiversité (23 mai 2019)
- Agriculture (19 septembre 2019)

2020

- Collectivités et enjeux climatiques (5 mars 2020)
- Planification territoriale et climat (3 septembre 2020)
- Mobilité (5 novembre 2020)
- Bâtiments et énergie (3 décembre 2020)
- Santé (14 novembre 2019)

2021

- Consommation et alimentation (14 janvier 2021)
- Outils méthodologiques (4 mars 2021)
- Plan climat cantonal 2030 – 2ème génération (10 juin 2021)
- Ilots de chaleur (16 septembre 2021)
- Outil Bilan carbone communal (7 octobre 2021)
- Déchets & économie circulaire (11 novembre 2021)
- Planification territoriale (2 décembre 2021)

2022

- Efficacité énergétique (20 janvier 2022)
- Chaleur renouvelable et sortie du mazout (10 février 2022)
- Construction bas carbone (10 mars 2022)
- Solaire (7 avril 2022)
- Outil Eco21-Collectivités (5 mai 2022)
- Agriculture et climat (9 juin 2022)
- Quartiers durables (15 septembre 2022)
- Accompagnement du changement (13 octobre 2022)
- Outil Adaptation aux changements climatiques (10 novembre 2022)
- Point de situation des démarches et actions climat (15 décembre 2022)

2023

- Biodiversité et gestion des eaux pluviales (9 mars 2023)
- Mobilité (6 avril 2023)
- Outil Bilan carbone communal (4 mai 2023)
- Communication et climat (8 juin 2023)
- Numérique responsable (14 septembre 2023)
- Point d'actualité climat : bilan 2023 et perspectives 2024 (9 novembre 2023)

2024

- Plans climat communaux (15 février 2024)
- Consommation responsable et alimentation durable (14 mars 2024)
- Centrales photovoltaïques communales (25 avril 2024)
- Outil Quartiers et transition (16 mai 2024)
- Requalification des courses d'école (6 juin 2024)
- Balade canicule (22 août 2024)
- Biodiversité et planification (19 septembre 2024)
- Balade nocturne (26 septembre 2024)
- Micro-mobilité (17 octobre 2024)
- La santé sous l'angle du climat et de la durabilité (7 novembre 2024)
- Atelier-bilan (5 décembre 2024)

Portage du projet

Direction de la durabilité et du climat (DDC)

Localisation : Rue des Gazomètres 7 - 1205 Genève

Adresse postale : Case postale 36 - 1211 Genève 8

Tél: +41 22 388 19 40

E-mail : durabilite-climat@etat.ge.ch

Mise en œuvre

À partir de 2019

Communes & climat

Jeudi 4 mai 2023

Outil Bilan carbone communal

Programme ↓ Matin 8:30 – 12:00

Accueil 8:15

- **Présentation de l'outil Bilan carbone communal**
 - Damien Gummy, Adjoint scientifique, service cantonal du développement durable
 - Jean Mauron, Chargé de projet éco21-Collectivités, SIG

Echanges et pause

- **Session informatique pour tester/compléter l'outil Bilan carbone communal et questions individuelles**
 - Justine de Bodinat, Adjointe scientifique, service cantonal du développement durable
 - Damien Gummy, Adjoint scientifique, service cantonal du développement durable
- **Le bénéfice du Bilan carbone dans le cadre de l'élaboration du plan climat communal de Versoix**
 - Catherine Lavaliez, Directrice, Territoires & Énergies
- **L'utilisation du Bilan carbone par une petite commune: bilan et perspectives**
 - Simona Korff, Conseillère municipale, Commune de Meinier

Echanges et conclusion – Fin 12:00

Programme ↓ Après-midi 13:30 – 17:00

Accueil 13:15

- **Bilan carbone communal: état des lieux**
 - Damien Gummy, Adjoint scientifique, service cantonal du développement durable
 - Jean Mauron, Chargé de projet éco21-Collectivités, SIG

Echanges et pause

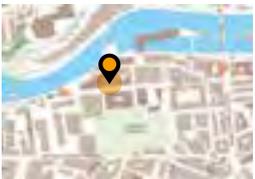
- **Atelier participatif**

Echanges et conclusion – Fin 17:00



Jeudi 4 mai 2023

Outil Bilan carbone communal



Inscription jusqu'au vendredi 28 avril, à l'atelier du matin OU à celui de l'après-midi

www.ge.ch/communes-climat

Ateliers proposés par le service cantonal du développement durable (SCDD)

- **Public cible:**
 - Collaborateurs triés et élus communaux ailes genevoises
- **Lieu:**
 - Département des Finances, secteur de l'apprentissage, 9 rue du Stand, 1204 Genève, rez-de-chaussée
- **Transports publics:**
 - Arrêts: «Stand», «Palladium»

Programme 2023 (à confirmer)

- 9.3 Biodiversité et gestion des eaux pluviales
- 6.4 Mobilité
- 4.5 Outil bilan carbone communal
- 8.6 Numérique responsable
- 14.9 SIG Action Collectivités
- 9.11 à définir

L'outil Bilan carbone communal, élaboré par l'Etat de Genève en collaboration avec les Services Industriels de Genève (SIG) et la société Quantis, a été développé en concertation avec deux communes pilotes. Il offre, depuis près de deux ans, la possibilité aux collectivités de réaliser un bilan carbone pour leur territoire et leur administration, avec un certain nombre de données pré-remplies. Les communes peuvent ainsi identifier les principaux postes émetteurs de gaz à effet de serre et développer un plan d'actions. Il est mis gratuitement à disposition des communes genevoises.

Le programme de la matinée s'adresse aux communes intéressées par l'outil mais n'ayant pas encore pu le compléter ou se familiariser avec celui-ci. Ainsi, le service cantonal du développement durable (SCDD), porteur du projet, et les SIG, présenteront l'outil de la démarche méthodologique à l'analyse des données. Après un moment d'échanges, une session informatique de prise en main de l'outil sera proposée, permettant également de répondre aux questions individuelles des participants et participantes. Pour terminer, les communes de Meinier et Versoix exposeront leur retour d'expérience. Fin avril, les personnes inscrites le matin, recevront le fichier spécifique à leur territoire et la liste de données complémentaires à collecter — dans la mesure du possible — pour l'atelier, en vue de réaliser le bilan carbone de leur commune et de leur administration.

Le programme de l'après-midi s'adresse spécifiquement aux communes qui ont déjà établi leur bilan carbone à l'aide de l'outil. Pour elles, le SCDD et les SIG se proposent de présenter les données des SIG et leur actualisation, ainsi que les bonnes pratiques sur la mise à jour et le suivi du bilan carbone. Ensuite, un moment d'échanges permettra aux collectivités présentes de faire part de leur retour d'expérience, de poser des questions spécifiques et de partager leurs souhaits sur les améliorations qui pourraient être apportées à l'outil. Pour pouvoir proposer une réponse documentée à celles-ci, il est demandé aux participantes et participants de faire parvenir leurs questions à Justine de Bodinat (justine.debodinat@etat.ge.ch) au plus tard le lundi 1^{er} mai. Finalement, un atelier participatif « pour aller plus loin » sera proposé pour faire le lien entre bilan carbone et stratégie climat.

Nous nous réjouissons de vous retrouver le 4 mai et de vous accompagner dans la prise en main de cet outil précieux qui vous permettra d'orienter au mieux vos démarches en lien avec les enjeux climatiques.

Présentation de Meinier lors de l'atelier Commune & Climat

6.3 COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ

6.3.1 Cohésion sociale et solidarité

Les changements climatiques constituent une menace pour la santé de la population : risques directs liés aux événements climatiques extrêmes, développement des parasites et maladies dont la propagation est facilitée par le réchauffement climatique couplé à l'appauvrissement de la biodiversité. Une cohésion sociale forte aidera à informer la population et à prévenir en cas de danger.

Objectifs

- Continuer à rassembler plusieurs fois par année la population ou des groupes de population pour garder un contact et connaître les demandes
- Soutenir financièrement les nombreuses associations de la commune pour stimuler la cohésion sociale
- Apporter l'écoute et l'aide nécessaire via un service social de qualité
- Permettre de fournir à la population un soutien médical de proximité
- Informer la population concernant les dangers du changement climatique (p.e. plan canicule)

Descriptif

Chaque année un budget est mis à disposition pour soutenir les associations communales ainsi que pour l'organisation de différentes manifestations visant à créer des conditions favorables au bien-vivre ensemble.

La coordinatrice sociale occupe une poste à 60% et fait également un lien entre la population et l'exécutif. Le projet à moyen terme est d'étoffer les ressources humaines du service social.

Une convention a été signée en 2022 dans le but de collaborer avec ProSenectute pour l'aide administrative aux aînés dès janvier 2023.

En collaboration avec des médecins, le Canton et IMAD, une « maison de santé » a été créée. Située dans un premier temps (dès avril 2023) dans le centre du village, elle sera transférée dans le nouveau quartier de la poste (2027).

Portage du projet

L'exécutif, les commissions, la coordinatrice sociale.

Mise en œuvre

2021-2025



L'espace santé social de Meinier avec son antenne de Imad

6.3.2 Label commune en santé

En 2024, la Commune de Meinier a intégré le processus de labellisation « Commune en santé » qu'elle a obtenue à l'issue de l'analyse de l'ensemble de ses actions.

Le label « Commune en santé » a pour mission d'inciter à la création d'environnements propices à la santé, en permettant de prendre conscience des mesures déjà présentes dans les communes, en favorisant leur pérennisation et en encourageant le développement de nouvelles actions.

Le label « Commune en santé » cinq étoiles a été remis à la commune de Meinier lors de la soirée des Vœux du Maire du 14 janvier 2025.



Objectifs

- Influencer positivement et à long terme la santé ainsi que la qualité de vie de notre population.
- Inventorier et évaluer les mesures de promotion de la santé
- Valoriser ces mesures auprès des habitant·e·s
- Identifier les forces et faiblesses des composants structurels influençant la santé.

Portage du projet

L'exécutif, la coordinatrice sociale en collaboration avec le service du médecin cantonal.

Mise en œuvre

2024

6.3.3 Maison de santé

Objectifs

L'objectif prioritaire était de favoriser le retour d'un médecin dans la commune.

Cependant, la Maison de santé de Meinier va encore plus loin en offrant une palette de praticiens·nes et d'activités variées dans le but d'assurer une prise en charge globale et d'améliorer la santé, sa prévention et l'autonomie, pour un public de tous âges et en étant au plus proche de la population.



Descriptif

Installée dans un premier temps dans un appartement du centre du village et destinée à être déplacée et agrandie dans le quartier dit « de la poste » dès 2027, la Maison de santé regroupe, sous la supervision de la Prof. Johanna Sommer, des médecins généralistes, des pédiatres, des assistantes médicales, des psychothérapeutes, des infirmier·ères, des assistants·es en soin et santé communautaires et des professionnels de l'Imad. Cette équipe interprofessionnelle a pour vocation la prise en charge transversale des patients. Tous ces professionnels travaillent aussi en étroite collaboration avec les acteurs locaux (assistante sociale, une physiothérapeute, services du centre intergénérationnel...) pour rester au plus proche de la population. La Maison de santé propose des prestations, des soins de santé « dans et hors les murs », pour tout âge, au cabinet médical, à domicile, mais aussi au sein de la commune.

Des actions de prévention et de promotion de la santé pour la population sont également proposées en collaboration avec le réseau local de santé et social.

La Maison de santé met également en œuvre une approche durable de la médecine en terme de consommation médicale et de gestion des déchets. Les activités cherchent à prodiguer des soins responsables de l'environnement. Pour ceci la prévention est la base de l'approche: aider les citoyen.ne.s à prendre en charge leur santé en respectant l'environnement afin d'éviter des maladies qui vont générer des soins eux-mêmes sources d'impact environnemental et contribuant à la dégradation de l'environnement.

La maison de santé s'est engagée au niveau de la commune à contribuer financièrement aux projets de préservation de l'environnement afin de compenser l'impact environnemental des activités engendrées, comme une sorte de taxe CO2.

Portage du projet

Un projet construit entre la commune de Meinier, la Prof. Johanna Sommer, l'IMAD et le Département de la Santé du Canton de Genève.

Mise en œuvre

Dès avril 2023.

6.3.4 Consultation population pour l'agenda 2030

Quel développement durable à Meinier ?

Pour l'élaboration de son agenda 2030, la Commune de Meinier a proposé une consultation afin de mieux cerner les principales préoccupations des habitants en matière de développement durable. Un questionnaire en ligne était disponible sur le site www.meinier.ch au mois d'octobre 2021 et une version en papier a été envoyée à tous les ménages (supplément 1). Ce questionnaire était anonyme et a été traité en toute confidentialité.

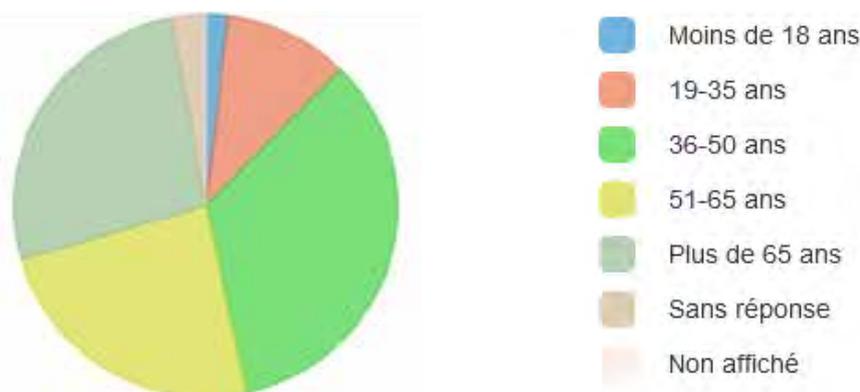
Chiffres et principaux thèmes

Chiffres principaux :

- 15 questions soumises à la population entre début et mi-octobre 2021
- 121 questionnaires retournés
- 105 questionnaires complets qui représentent 5% de la population

Profil des répondants :

- 35% entre 36 et 50 ans (2% <18 ans)
- 65% femmes
- 10.5 km de leur lieu de travail (entre 0 et 70 km)
- 70% savent ce qu'est une empreinte carbone
- 16% ont calculé leur empreinte carbone
- empreinte carbone moyenne : 8.3 t de CO2/année



Les Meynites et le développement durable (DD) :

- 90 % des répondants se sentent très concernés ou concernés par le développement durable (Fig.1)

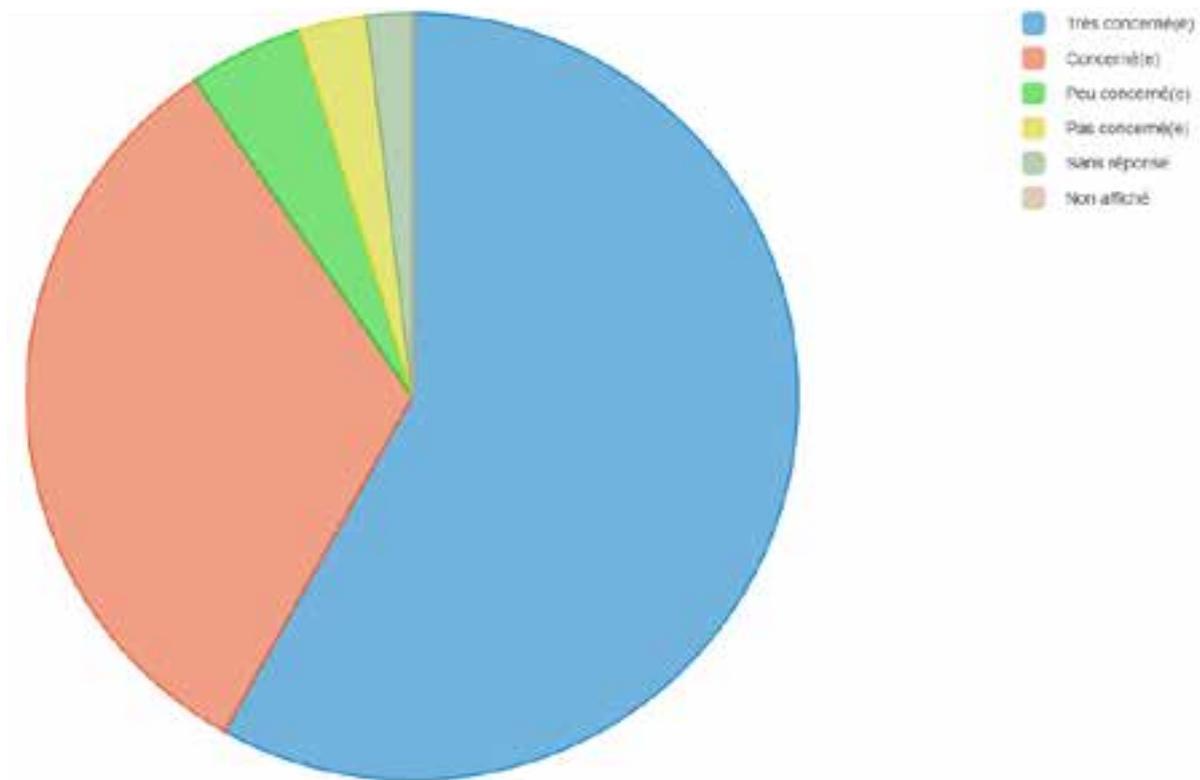


Fig 1 : Vous sentez-vous concernés par le changement climatique ?

- Comportements déjà adoptés en faveur de l'environnement :
Les principales actions déjà adoptées par les répondants sont le tri et le recyclage des déchets, l'achat de produits locaux et le compostage. Le co-voiturage, les énergies renouvelables pour le chauffage ou pour l'eau chaude et le choix d'une banque durable sont les actions les moins pratiquées (Fig.2)
D'autres pratiques ont été mentionnées en plus de celles proposées, comme le fait de consommer peu et garder les objets pendant des décennies ou de fabriquer ses produits d'entretien et cosmétiques.

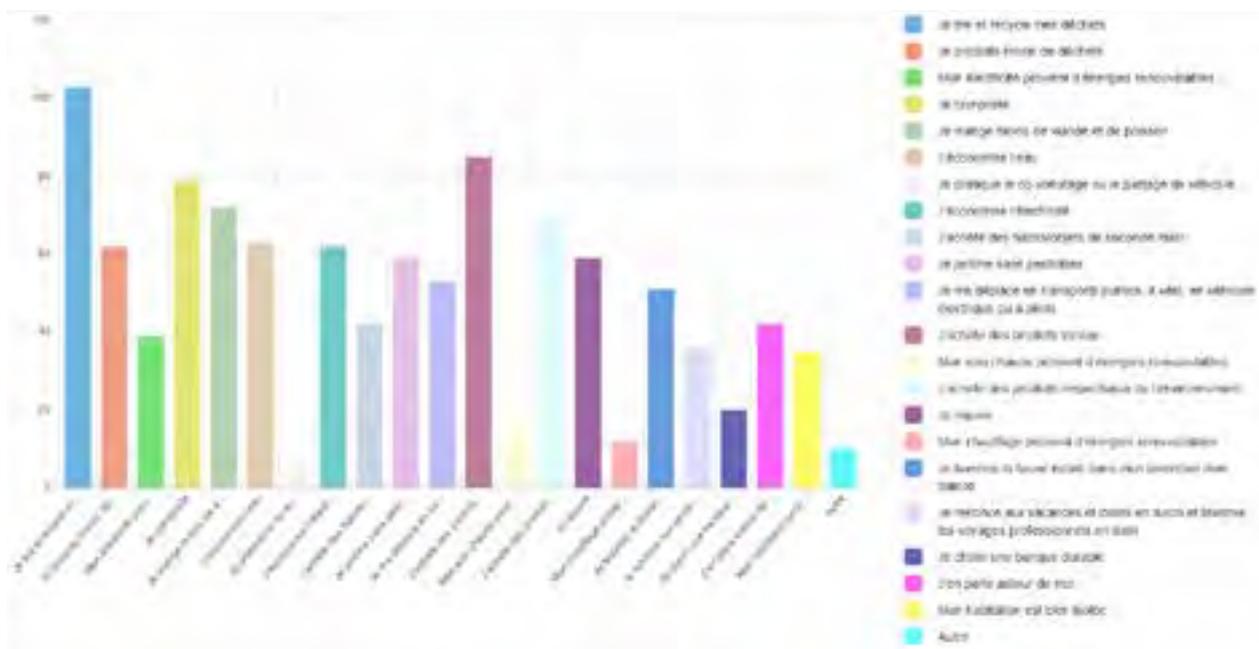


Fig.2 Quels comportements avez-vous déjà adopté en faveur de l'environnement

Les Meynites et le développement durable dans la commune :

- 67% estiment important que Meinier prenne en compte le développement durable dans ses actions et 39% savent ce qui est ou a été entrepris par la Commune dans ce domaine. Les actions les plus citées par les répondants correspondent aux principales actions menées par la commune, il s'agit du recyclage, de la diminution de la pollution lumineuse, des ateliers Zéro déchets, du compostage, de l'introduction des petites poubelles vertes, de l'aide financière pour l'abonnement des TPG et de la construction d'un nouveau éco-quartier (**supplément 2** pour le détail des réponses).
- 68% ne se sentent peu ou pas suffisamment consulté(e)s par la Commune sur ce thème.
- Les actions prioritaires à prendre dans le domaine du développement durable à Meinier (**Fig.3**) et **supplément 3** : préserver et valoriser les milieux naturels (69%), Soutenir une agriculture locale et respectueuse de l'environnement (64%), Favoriser les transports publics, le vélo et la marche (54%), Promouvoir les énergies renouvelables (46%) et Sensibiliser les enfants dans le cadre scolaire (45%)

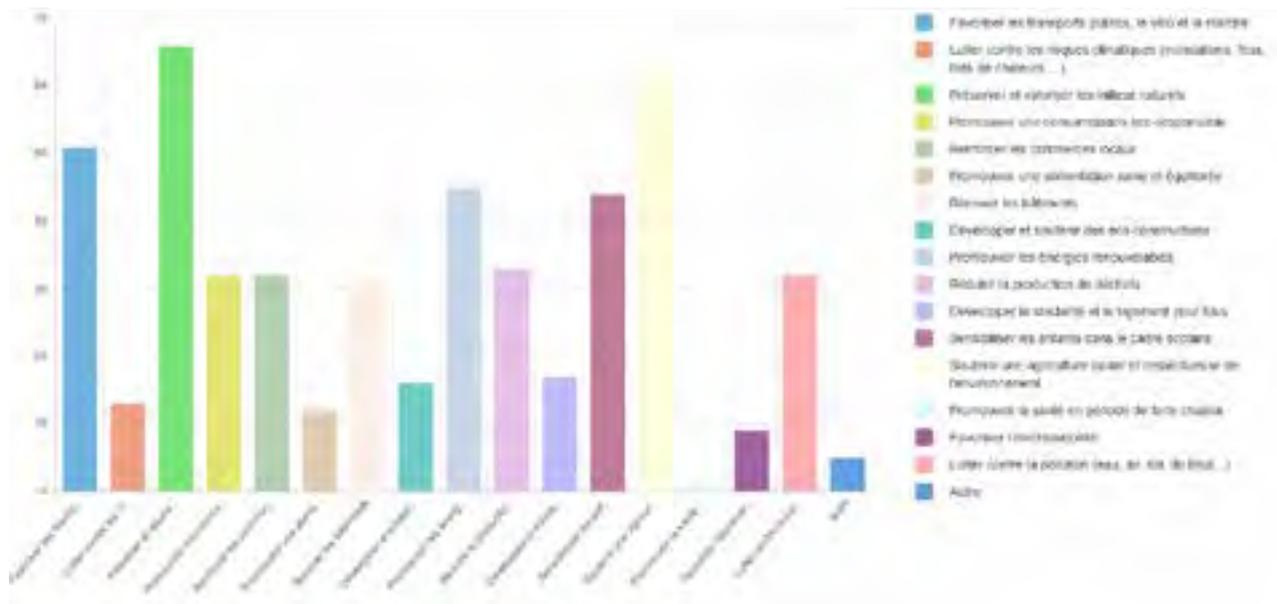


Fig.3 - Selon vous, quelles sont les actions prioritaires à prendre dans le domaine du développement durable à Meinier ?

Ce que les Meynites seraient prêt à faire en matière de développement durable :

- Les domaines où les répondants seraient prêts à changer de comportement sont : produire moins de déchets (23%), utiliser des énergies renouvelables comme source d'électricité (20%), choisir une banque durable (19%), se déplacer en transports publics, à vélo, en véhicule électrique ou à pieds (15%) et économiser l'électricité (15%). D'autres actions en dehors du questionnaire ont été proposées, comme choisir un appartement adapté (plus petit par exemple) ou construit dans un éco-quartier, diminuer l'utilisation du digital (streaming) et consommer moins de tout !

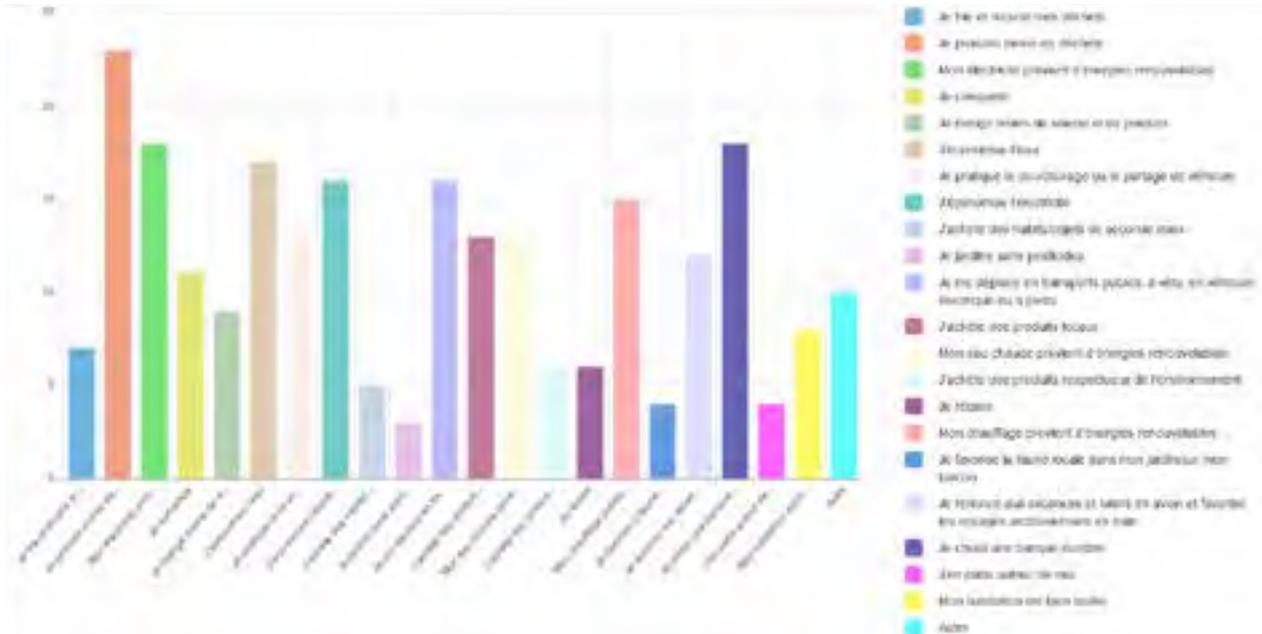


Fig.4 - Dans quels domaines seriez-vous prêt(e) à changer votre comportement en matière de développement durable ?

- 75% des répondants sont prêts à se fixer des objectifs.
- Les principales mesures incitatives qui pourraient aider à changer les comportements sont une aide financière pour les bâtiments (56%), une aide financières pour les transports (44%), des aménagements pour piétons et vélos (38%), une offre « Mobility » dans la commune (34%) et des campagnes d'informations et des ateliers (31%). Elles sont représentées sur la figure 5. D'autres mesures incitatives ont été suggérées qui sont résumées dans le supplément 4. Plusieurs concernent également la mobilité, mais il y a aussi plusieurs mesures en faveur des les circuits courts, comme l'ouverture d'une épicerie avec des produits locaux, une plateforme d'achat/vente, des endroits de partage et de réparation.

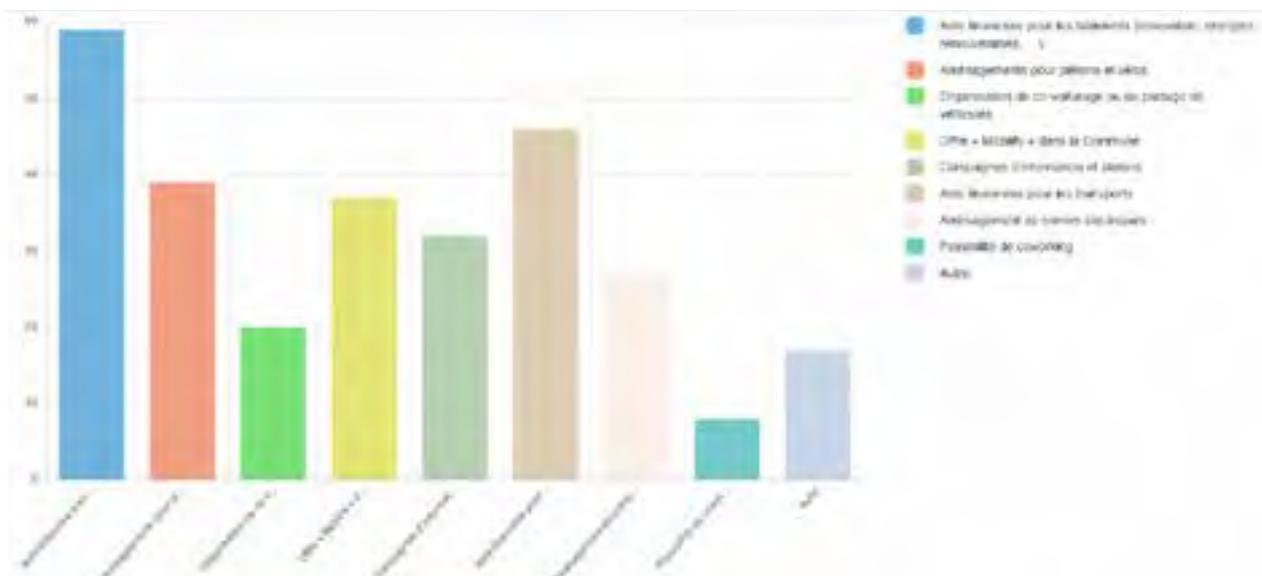


Fig.5 - Quelles seraient les mesures incitatives qui vous aideraient à changer votre comportement ?

Points forts exprimés par les habitants :

- les répondants se sentent très impliqués.
- les résultats sont en adéquation avec l'agenda 2030 de la commune et les actions menées par la commune.

Points à améliorer :

- informer sur ce qui est entrepris par la commune (communication top-down).
- impliquer plus la population par des assemblées citoyennes, plus de consultations, des World Café, etc. (communication bottom-up).
- informer les habitants à propos des subventions cantonales et fédérales concernant la transition écologique.

34 personnes ont donné leurs noms et 10 personnes seraient prêtes à s'impliquer plus activement dans ce domaine pour la commune.



Soirée communale Développement durable et Agenda 2030

Jeudi 4 novembre à 19h00

Salle communale de Meinier – dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

La Commune de Meinier élabore son Agenda 2030 et souhaiterait que tous les habitants de Meinier puissent y participer. Une présentation et une discussion avec la population aura lieu le jeudi 4 novembre à 19h00 à la salle communale.

Afin de mieux cerner vos principales préoccupations en matière de développement durable et d'en tenir compte dans la vision communale, nous vous invitons à répondre au questionnaire ci-dessous (un par personne), en ligne sur www.meinier.ch ou en version papier à retourner à la Mairie.

Délai de réponse au 18 octobre 2021... Avec nos vifs remerciements !

Ce questionnaire est anonyme et sera traité en toute confidentialité.

Pour la DEC (commission Développement durable, Environnement et Communication) : Boris Aellen, Yannick Dupraz, Fabien Gillioz, Simona Korff, Stéphane Morand, Line Müller, Coranda Pierrehumbert et Paola Sanz Velasco.

Exprimez-vous : quel développement durable à Meinier ?



1. Vous sentez-vous concerné(e) par le changement climatique ?
 très concerné(e) concerné(e) peu concerné(e) pas concerné(e)
2. Savez-vous ce qui est ou a été entrepris par la Commune dans ce domaine ?
 oui non Si oui, donnez 3 exemples :
3. Estimez-vous important que Meinier prenne en compte le développement durable dans ses actions ?
 très important important peu important pas important
4. Vous estimez-vous suffisamment consulté(e) par la Commune sur ce thème ?
 très consulté(e) consulté(e) peu consulté(e) pas consulté(e)
5. Selon vous, quelles sont les actions prioritaires à prendre dans le domaine du développement durable à Meinier : (Cochez 5 cases maximum)
 a. Favoriser les transports publics, le vélo et la marche
 b. Lutter contre les risques climatiques (inondations, feux, îlots de chaleurs, ...)
 c. Préserver et valoriser les milieux naturels
 d. Promouvoir une consommation éco-responsable
 e. Renforcer les commerces locaux
 f. Promouvoir une alimentation saine et équilibrée
 g. Rénover les bâtiments
 h. Développer et soutenir des éco-constructions
 i. Promouvoir les énergies renouvelables
 j. Réduire la production de déchets
 k. Développer la solidarité et le logement pour tous
 l. Sensibiliser les enfants dans le cadre scolaire
 m. Soutenir une agriculture locale et respectueuse de l'environnement
 n. Promouvoir la santé en période de forte chaleur
 o. Favoriser l'électromobilité
 p. Lutter contre la pollution (eau, air, sol, du bruit, ...)
 q. Autre :



5. Quels comportements avez-vous déjà adopté en faveur de l'environnement ?

- a. Je trie et recycle mes déchets
- b. Je produis moins de déchets
- c. Mon électricité provient d'énergies renouvelables
- d. Je composte
- e. Je mange moins de viande et de poisson
- f. J'économise l'eau
- g. Je pratique le co-voiturage ou le partage de véhicule
- h. J'économise l'électricité
- i. J'achète des habits/objets de seconde main
- j. Je jardine sans pesticides
- k. Je me déplace en transports publics, à vélo, en véhicule électrique ou à pieds
- l. J'achète des produits locaux
- m. Mon eau chaude provient d'énergies renouvelables
- n. J'achète des produits respectueux de l'environnement
- o. Je répare
- p. Mon chauffage provient d'énergies renouvelables
- q. Je favorise la faune locale dans mon jardin/sur mon balcon
- r. Je renonce aux vacances et loisirs en avion et favorise les voyages professionnels en train
- s. Je choisis une banque durable
- t. J'en parle autour de moi
- u. Mon habitation est bien isolée
- v. Autre :

7. Dans quels domaines seriez-vous prêt(e) à changer votre comportement en matière de développement durable ?
Donnez 3 exemples cités en question 6 :

8. Seriez-vous prêt(e) à vous fixer des objectifs quantitatifs par exemple diminuer vos émissions de CO2 ou la quantité de vos déchets ? oui non

9. Quelles seraient les mesures incitatives qui vous aideraient à changer votre comportement ?

- Aide financière pour les bâtiments (rénovation, énergies renouvelables, ...)
- Aménagements pour piétons et vélos
- Organisation de co-voiturage ou de partage de véhicules
- Offre « Mobility » dans la Commune
- Campagnes d'information et ateliers
- Aide financière pour les transports
- Aménagement de bornes électriques
- Possibilité de coworking
- Autre :

Afin de pouvoir traiter les réponses de ce questionnaire, nous vous demandons de bien vouloir compléter les informations qui suivent :

10. Vous êtes : un homme une femme

11. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous :

- moins de 18 ans 19-35 ans 36-50 ans 51-65 ans + de 65 ans

12. A combien de kilomètres êtes-vous de votre lieu de travail : km

13. Savez-vous ce qu'est l'empreinte carbone ? oui non Avez-vous déjà calculé votre empreinte carbone ?
 oui non Si oui : tonnes de CO2 par année

14. Souhaiteriez-vous être plus impliqué(e) dans la Commune concernant le domaine du développement durable ?
 oui / non Si oui, comment :

15. Ce questionnaire est anonyme, mais si vous le désirez, vous avez la liberté d'indiquer :

Nom : Prénom : e-Mail :

Adresse : Téléphone :

SUPPLÉMENT 2 – LISTE DES RÉPONSES SUR CE QUI EST OU A ÉTÉ ENTREPRIS PAR LA COMMUNE DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Recyclage	20
Pollution lumineuse	20
Ateliers	11
Compostage	9
Poubelles vertes	8
Construction minergie-éco-quartier	8
Aide pour TPG	7
Marché	3
Zone 30	3
Vaisselle compostable aux fêtes	3
Mobiltri	2
Rénovation bâtiments comm.	2
Sensibilisation -écoles	2
Mobilité douce	2
Plantation d'arbres	2
Réduction de déchets	1
Hirondelles	1
Ligne 39	1
Renaturation	1
Fibre optique	1
Mobilisation contre la traversée du lac	1
Rapport administratif numérique	1
Ilots de chaleur	1
Cartes journalières CFF	1

SUPPLÉMENT 3 – LES AUTRES ACTIONS (AJOUTÉES À CELLES PROPOSÉES PAR LA CONSULTATION) PRIORITAIRES À PRENDRE DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À MEINIER

- déclarer l'urgence climatique
- développer et soutenir des éco-constructions: pas satisfaisant dans les immeubles du centre intergénérationnel.
- rénover les bâtiments: avec appartements modulables selon processus de vie.
- bloquer tout projet de nouvelle route
- développer tout ce qui peut offrir des alternatives locales, conviviales et simples à la consommation de loisirs et biens non durables
- lutter contre la pollution (eau, air, sol, du bruit... et lumineuse la nuit !)
- biodiversité participative: 1 parcelle jachère florale dans le dur avec suivi avec les écoles, adultes, etc. + pour abeilles...
- extinction des lumières la nuit

SUPPLÉMENT 4 – AUTRES MESURES INCITATIVES QUI AIDERAIENT À CHANGER VOTRE COMPORTEMENT

Mobilité

- contribuer à assainir les réseaux naturels d'eau sur le territoire communal
- adapter/améliorer leurs bus, par exemple il y a le G+, le E+ qui permettent de faire des trajets express en ville
- assez de contraintes : par exemple 30km/h traversée Meinier
- plus de ramassage - nous devons conduire pour déposer notre recyclage et notre compost municipal en tant que résidents de Meinier
- vélo cargo pour promener des personnes âgées + cérébral cargo pour handicapés physiques

Circuits courts

- épicerie locale et en vrac à Meinier
- un magasin de producteur dans le village, qui réunit tous les produits de la région
- marchés aux puces (en ligne) où les habitants peuvent vendre, acheter ou échanger des choses utilisées

Réparation

- local de transformation pour les villageois
- atelier de réparation, couture et prêts d'outils

Jardins/vergers

- vergers/jardins communaux

Exemplarité de la commune

- bonne gestion des sols au niveau communal

Ateliers de sensibilisation

- école et population

6.3.5 Forum citoyen

ENGAGER LES CITOYENS.ENNES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LE RÔLE DES ESPACES DE PARTAGE, DE DÉLIBÉRATION ET D'EXPÉRIMENTATION

Objectifs

Les enjeux de la transition écologique (perte de biodiversité, crise climatique, sécurité énergétique, etc.) sont planétaires, mais des efforts et des initiatives doivent se déployer au niveau local. Bien que les secteurs publics et privés aient un rôle central à jouer, comment impliquer des citoyens.ennes dans ce processus au niveau des communes ? Les citoyens.ennes peuvent aussi être porteurs.euses de nouvelles idées et de changement ! L'objectif est de créer des espaces de partage, de délibération et d'expérimentation afin d'interpréter le plan Climat Cantonal et les objectifs communaux à l'échelle de plusieurs ménages ou d'un quartier. Il s'agit d'expérimenter des modes de consommation plus durables, ou encore de partager des connaissances et d'être dans une posture collaborative et solidaire. Participer est aussi un besoin humain !

Projets

Conférences autour des enjeux du développement durable.

Pour donner suite à une série de conférences organisées en 2020-2021 par le Collectif Durabilité de Collonge-Bellerive, quatre collectifs citoyens actifs sur les communes de Meinier, Collonge-Bellerive et Choulex se sont regroupés pour proposer une série de conférences autour des enjeux de la durabilité – soit un programme de conférences intercollectif animé par plusieurs spécialistes sur des thèmes aussi variés que la mode durable, l'économie sociale et solidaire, la Charte des jardins, les magasins en vrac, l'alimentation durable, l'agroforesterie et une réflexion plus globale sur le changement de paradigme.

Portage du projet

Les collectifs citoyens Les Changeurs, SeymazVie, Le Collectif Durabilité de Collonge-Bellerive et Agir pour la vie

Mise en œuvre

2022

FORUM DIALOGUES



Porté par l'Université de Genève en collaboration avec des collectifs citoyens dans quatre communes, dont Meinier, ce projet a créé un espace de délibération pour planifier la transition énergétique. Quatre événements ont eu lieu, atteignant en tout 114 citoyens. Pour le premier événement à Vandoeuvres (Bien vivre et participation citoyenne), il était question d'exprimer les envies et les souhaits, mais aussi poser les bases du forum – avec une attention particulière au respect de la diversité des opinions et des modes de vie. Pour la deuxième rencontre à Meinier (Imaginer le futur : À quoi ressemblera le

bien vivre dans nos communes en 2035 ?), il était question de débattre la transition énergétique en lien avec la notion de bien-être et des besoins humains. Pour la troisième rencontre à Choulex, une discussion et débat ont eu lieu autour de la sobriété énergétique (L'énergie dans nos bâtiments : sobriété choisie ou subie ?). Puis pour un quatrième événement, divers expert.e.s ont été réunis pour répondre aux questions des citoyen.ennes à Vézenaz. Le forum a abouti avec un atelier de planification à Meinier, afin d'élaborer un plan d'actions qui inclut plusieurs pôles thématiques, tels que « Alimentation et production » ou encore « Sobriété énergétique », « Participation citoyenne » et « Mobilité ». Les résultats ont été présentés au Conseil Municipal de Meinier.

Portage du projet

Université de Genève / Institut de recherche sociologique; les collectifs citoyens Les Changeurs, SeymazVie, Le Collectif Durabilité de Collonge-Bellerive et Agir pour la vie ; et les Mairies de Meinier, Collonge-Bellerive, Choulex et Vandoeuvres

Mise en œuvre

Septembre 2022 – janvier 2023

MANGER, C'EST LA VIE !

À la suite du Forum DIALOGUES et un intérêt pour une alimentation saine et durable, les collectifs citoyens de la région ont décidé d'organiser des activités autour de cette thématique. Le Collectif Durabilité de Collonge-Bellerive organisera une dégustation de plats basée sur des aliments de la région en mettant en avant la saisonnalité des aliments et la primauté des aliments végétaux. A Meinier, le collectif Les Changeurs va proposer un buffet canadien « local et de saison » en sensibilisant sur les aliments ultra-transformés. Dans la région de Choulex, le Collectif SeymazVie proposera un atelier d'initiation à la conservation, afin de partager un savoir-faire, valoriser les légumes locaux invendus et sensibiliser au gaspillage alimentaire. Issue du collectif agir pour la vie, l'Association Les jardins citoyens de Meinier proposera une visite des nouveaux jardins collectifs avec tartines beurre et radis.

Portage du projet

Les collectifs citoyens Les Changeurs, SeymazVie, Le Collectif Durabilité de Collonge-Bellerive et Agir pour la vie

Mise en œuvre

2024

6.4 ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

6.4.1 Arborisation

PRÉSERVATION, RESTAURATION ET RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Ambition et principes directeurs cantonaux

La biodiversité est au fondement de notre qualité de vie actuelle en même temps qu'elle constitue notre « assurance-vie » face aux changements climatiques. Les services qu'elle rend à notre société (services « écosystémiques ») sont multiples : approvisionnement en eau potable, en produits alimentaires ou encore en matériaux; régulation du climat ou des inondations; contribution à la qualité des paysages et espaces naturels accueillant les activités de loisirs et de détente, etc. Afin d'enrayer le déclin de cette biodiversité, trois priorités ont été fixées au niveau cantonal :

- réhabiliter une infrastructure écologique apte à renforcer la biodiversité sur l'ensemble du territoire
- renforcer les liens de la population avec la nature
- adopter le « réflexe biodiversité » dans l'aménagement du territoire et garantir un Etat exemplaire.

La préservation et la valorisation de la biodiversité sont indissociables de celles de ressources naturelles que sont le sol, l'eau, l'air, les arbres et forêts.

Stratégie Biodiversité Genève 2030

<https://www.ge.ch/dossier/geneve-engage-biodiversite/biodiversite-enjeu-actualite/strategie-biodiversite-geneve-2030>

Directives pour l'élaboration des plans directeurs communaux 2ème génération

<https://www.ge.ch/document/3571/telecharger>



Un des nombreux arbres plantés durant le projet d'arborisation

RENOUVELLEMENT DU PARC ARBORÉ DE LA COMMUNE

Objectif

Valoriser les paysages et préserver la biodiversité.

Descriptif

Le projet du renouvellement du parc arboré de la commune vise à valoriser les paysages, ainsi qu'à préserver et favoriser la biodiversité en entretenant les arbres existants, en remplaçant des arbres disparus, en complétant des alignements d'arbres historiques et en proposant des nouveaux sites de plantation. Les arbres sont d'une grande importance en matière d'adaptation aux changements climatiques: ils absorbent certains polluants, ils apportent de la fraîcheur, ils contribuent à la production d'oxygène et au stockage de CO₂, et régulent le cycle de l'eau. Les arbres jouent également un rôle majeur pour la qualité de vie des habitants et ont un rôle écologique primordial pour certaines espèces menacées.

Dans ce cadre, c'est presque quatre-vingts arbres qui ont été entretenus, plus d'une centaine d'arbres qui ont été plantés, et près d'un millier d'arbustes qui sont placés en terre.

Le panel d'essences est inspiré du patrimoine existant. En vue du réchauffement climatique l'intégration de certaines espèces d'arbres plus méridionales est aussi proposée pour les plantations.



Plantations du projet d'arborisation

Portage du projet

Christian Meisser

Viridis environnement sàrl
Chemin du Fief-de-Chapitre 7
CH - 1213 Petit-Lancy
E-mail : meisser@viri.ch
Tél : +41 22 823 27 87

Mise en œuvre

2021-2024

6.4.2 Les sols - la clef de voûte

Pour la biodiversité, le stockage de carbone, la gestion de l'eau et la garantie d'une fertilité destinée à la production alimentaire.

Ambition et principes directeurs fédéraux

Les sols forment une ressource rare et non renouvelable d'une grande valeur écologique et économique. Ils remplissent de nombreuses fonctions et fournissent des services d'une importance vitale pour la société tels que la production de denrées alimentaires, la filtration de l'eau potable et la régulation du climat grâce au stockage du CO₂ et de l'eau. Or la gestion actuelle des sols n'est pas durable. Ces derniers subissent des dégradations dues aux activités de construction, à l'érosion, à la compaction et à la pollution.

La Stratégie Sol Suisse adoptée par le Conseil fédéral a pour objectif de préserver la fertilité des sols et de leur permettre de continuer à exercer leurs autres fonctions pour la société et l'économie.
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/sol/info-specialistes/mesures-de-protection-des-sols/bodenstrategie-schweiz.html>

RÉGÉNÉRATION DES LOTS COMMUNAUX

Objectif

Aggradation des Lots Communaux pour

- Stocker du carbone (4 pour 1000) <https://agriculture.gouv.fr/mots-cles/4-pour-1000>
- Préservation du capital fertile de Meinier
- Préservation des services écosystémiques : gestion de l'eau, biodiversité.

Descriptif

La commune soutient, en collaboration avec l'HEPIA, un travail d'étude sur les lots communaux. Ce dernier propose et compare les différentes formes de « contrat de progrès » qui pourraient être mis en œuvre en fonction des exploitants, des cultures et des projets en cours actuellement à Genève (Pour une Agriculture du Vivant, projet 77a « Qualité des sols »). Ce travail de bachelor devrait aboutir sur une charte sur la qualité des sols des lots communaux et sur une vidéo de sensibilisation.

Synthèse du travail de bachelor : la commune de Meinier engage une démarche pionnière pour la régénération des sols agricoles

Préoccupée par les enjeux de transition agroécologiques, la commune de Meinier a entamé une réflexion pour la régénération de ses lots communaux. Le souhait de la commune est de protéger, voire d'améliorer, la qualité des sols ainsi que la biodiversité de leurs lots communaux qui sont des parcelles agricoles louées à des agriculteurs.

La commission « Développement durable, Environnement & Communication » est alors entrée en contact avec le groupe Sols et substrats de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture afin de bénéficier de son expertise. C'est ainsi que Naser Yassine s'est lancé dans cette étude de cas supervisée par le Dr Pascal Boivin.

Comme nous le savons, les sols agricoles sont soumis à des pressions croissantes, notamment l'agriculture intensive, la déforestation, l'érosion, la pollution, le changement climatique et la surexploitation des ressources naturelles. Ces pressions entraînent une dégradation des sols, une baisse de la fertilité, une perte de biodiversité et une diminution de la capacité des sols à stocker du carbone. Dans ce contexte, la restauration des sols apparaît alors comme un enjeu majeur afin de leur permettre d'offrir leurs services écosystémiques à l'ensemble du Vivant et d'atténuer les effets indéniables du réchauffement climatique.

De nombreuses études ont pu démontrer que la matière organique des sols exerce une influence majeure sur la plupart des fonctions du sols et donc sur les services écosystémiques du sol (Bünemann et al. 2018, King et al. 2020). Des recherches menées en Angleterre et en Suisse concluent qu'un ratio de 17% de MO sur argile est un seuil minimal pour que la qualité structurale permette aux sols d'exercer leurs fonctions correctement (Prout et al. 2020, Johannes et al. 2017). Le canton de Genève accuse un ratio très faible de 10% en comparaison avec le canton de Vaud (14%) et le Jura (12%). Il apparaît donc essentiel de détecter les meilleures pratiques culturales permettant de séquestrer de la MO dans les sols.

Afin d'atteindre l'objectif fixé par la commune de Meinier de régénérer leurs sols agricoles et améliorer la biodiversité, une stratégie en quatre étapes a été établie. Le poster scientifique ci-joint permet de donner un aperçu global de cette étude de cas qui esquisse la possibilité d'une démarche de progrès entre la commune et les agriculteurs.

Les résultats de ce travail ont permis de montrer l'impact des pratiques culturales des quatre agriculteurs de différents profils sur la qualité de leurs sols et de mettre en évidence trois leviers de régénération : l'apport de MO (effet positif), la couverture du sol (effet positif) et l'intensité du travail du sol (effet négatif) sur lesquels ils peuvent s'appuyer afin d'améliorer leurs pratiques. Les échanges avec les agriculteurs avec l'appui d'un outil qui permet de scorer les pratiques ont permis de mettre en évidence un intérêt des agriculteurs pour entrer dans une démarche de progrès avec la commune de manière contractuelle ou via une charte incitative.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les agriculteurs qui ont généreusement accepté de donner de leur précieux temps pour documenter ce travail.

Agronomie

TRAVAIL DE BACHELOR 2023
YASSINE Naser

Lots communaux et régénération des sols en grandes cultures : quelle démarche de progrès entre commune et agriculteurs ?

Contexte et enjeux

La régénération des sols agricoles est un enjeu mondial majeur pour assurer la sécurité alimentaire, la durabilité environnementale et l'adaptation au changement climatique. La commune de Meinier a entamé une démarche courageuse pour préserver la qualité des sols de ses lots communaux ainsi que la biodiversité. Cette étude a permis d'établir une stratégie d'action en vue de mettre en évidence une démarche de progrès possible entre commune et agriculteurs.

Stratégie d'action

Afin d'atteindre l'objectif fixé par la commune de Meinier de régénérer leurs sols agricoles, une stratégie en quatre étapes a été établie :

- 1 Évaluation des lots communaux** La qualité des sols est évaluée à l'aide des méthodes d'analyse quantitatives et qualitatives (Analyses PER, ESM, VESS, ...).
- 2 Caractérisation des systèmes de cultures** Les pratiques culturales sont analysées à l'aide de l'Indice de Régénération et un outil de calcul développé par HEPIA.
- 3 Entretien d'approfondissement** Les agriculteurs sont interviewés afin d'identifier leur intérêt, les contraintes et les leviers de régénération à actionner.
- 4 Démarche de progrès** Des pistes étudiées avec les agriculteurs pour la mise en œuvre d'une démarche de progrès.

Résultats et discussion

Cette étude de cas a pu mettre en lumière l'impact des pratiques culturales sur la qualité des sols de 4 agriculteurs. Les projections montrent que les deux premiers ont une tendance à perdre du carbone et à dégrader la qualité de leur sol tandis que les deux derniers sont dans une dynamique de séquestration de carbone et d'amélioration de la qualité de leur sol.

Un simulateur, développé par l'équipe Sols et substrats de HEPIA a permis de sensibiliser les agriculteurs sur quel levier de régénération ils peuvent s'appuyer pour amener des changements significatifs.

En outre, les entretiens menés avec ces agriculteurs ont permis de comprendre leur intérêt et leurs contraintes afin de mettre en place une démarche de progrès pour régénérer les sols et la biodiversité.

Quelques paramètres analysés sur les 4 parcelles sélectionnées

Code parcelle	B	E	F	I
Rapport MO/argile (%)	22,6	14,7	12,5	12,3
Test VESS (note moyenne)	2,3	2,2	2,3	2,7
Score Indice de Régénération	29,4/100	45,4/100	45,1/100	57,8/100
Stock de carbone actuel (t)	120,5	53,0	83,9	54,7
Taux d'évolution annuel carbone estimé (%)	-37,7	-1,7	3,6	41,9
Évolution du stock de carbone sur la parcelle estimé (t/an)	-4,5	-0,1	0,3	2,3

Démarche de progrès

Avec trois agriculteurs, différentes possibilités ont pu être esquissées pour une démarche de progrès. Un agriculteur parmi les quatre a exprimé un refus catégorique, estimant que les exigences fédérales et de label sont largement suffisantes pour la préservation des ressources.

Pistes pour une démarche de progrès :

- Une charte incitative basée sur la promotion des leviers de régénération.
- Un suivi des pratiques culturales réalisés par la commune sur la base de l'outil de calcul développé par HEPIA et l'outil de l'Indice de Régénération développé par PADV. Le premier permet d'avoir un focus sur la qualité des sols et le second permet d'intégrer la responsabilité sociale et environnementale des agriculteurs. Ces outils peuvent être utilisés de manière indépendante ou combinée pour avoir un aperçu global.
- Un dispositif d'accompagnement doit être mis en place pour la réussite de la démarche de progrès par la mise en place d'un lieu d'information, de cours de vulgarisation et de mise à disposition de ressources.

3 LEVIERS
pour améliorer la qualité des sols cultivés

« Une démarche de progrès pour la gestion de la qualité des sols et de la biodiversité des lots communaux pourrait contagier toute la zone agricole de la commune de Meinier ».

Marc Jaquet, Adjoint au Maire et agriculteur

Responsable TB : Dr. BOIVIN Pascal

En collaboration avec la commune de Meinier

6.4.3 Soirée biodiversité

Dans le cadre de son Agenda 2030, la Commune de Meinier a organisé une soirée biodiversité le 28 avril 2022. Animée par les membres de la Commission DEC (Développement durable, Environnement et Communication), sous l'égide de Coranda Pierrehumbert, adjointe au maire, cette soirée, qui s'est déroulée en trois temps, a connu un beau succès. En témoigne la présence de 45 habitants de la commune.

PREMIÈRE PARTIE : POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

La première partie a été consacrée aux actions de la commune en faveur de la biodiversité. Christian Meisser, du bureau Viridis environnement, a présenté le projet d'arborisation de la commune qui lui a été confié. Le programme de renouvellement du patrimoine arboré s'inscrit dans la continuité de certaines démarches déjà entreprises précédemment, ou en cours (réseaux agro-environnementaux, plantations du canton ou de la Commune). Il a pour ambition de maintenir - et même d'augmenter - les alignements et haies qui donnent à la Commune ses qualités écologiques et paysagère si remarquables. Il doit s'étendre sur l'ensemble de la Commune. Ce projet implique un partenariat entre tous les acteurs, tant pour renouveler l'existant que pour les nouvelles plantations. La problématique du changement climatique est intégrée aux réflexions et aux mesures (ombrage et micro-climat, espèces adaptées). Une première phase de plantations a été réalisée au début de l'année 2022 puis s'est poursuivie au rythme des saisons et des opportunités. L'objectif est de planter une centaine d'arbres durant l'année. Les partenaires financiers du projet sont la Commune, l'OCAN (canton), le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP), ainsi que BirdLife Suisse et le Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG).

Puis Marc Zwahlen, chef du Service technique, de la voirie et des espaces verts, a présenté une initiative exemplaire de la commune en matière de gestion différenciée des espaces verts. Lors d'un état des lieux en 2020, le service technique de Meinier a ciblé plusieurs actions à mener dans l'immédiat pour augmenter le potentiel écologique de la commune. Ces actions impliquent une adaptation des travaux mécaniques et une meilleure répartition des heures d'entretien afin d'obtenir une meilleure efficacité et une possible augmentation de la biodiversité. De plus, les zones d'entretien ont été redéfinies pour permettre de mettre en place des zones de compensation écologique et de développement de la biomasse. A l'avenir, il faudra mettre en place un certain nombre de mesures complémentaires pour continuer le développement et l'augmentation de ces zones.

Après quoi, Simona Korff, membre de la DEC (commission Développement durable et communication), a décrit le programme de l'atelier participatif thématique « végétalisez votre commune », deuxième temps fort de la soirée. Dans cette deuxième partie de la soirée la parole est donnée aux personnes présentes pour qu'elles réfléchissent à comment favoriser la biodiversité sur la commune, ainsi qu'aux synergies et la complémentarité qu'il peut y avoir entre la biodiversité et la production alimentaire.

DEUXIÈME PARTIE : ATELIERS PARTICIPATIFS

Deux thématiques ont été traitées sur un mode participatif avec les habitants présents, répartis entre quatre tables : deux tables dévolues à la thématique « semer pour la biodiversité » et deux autres sur le thème « semer pour se nourrir ». Les membres de la DEC s'étant également répartis entre les tables pour suivre les débats. Pour leur part, Christian Meisser a suivi ceux sur la biodiversité et Olivia Boutay, ingénieure agronome, ceux sur les plantes alimentaires.

Questions traitées

Aux tables « semer pour la biodiversité » :

1. Quels sont, pour vous, les lieux ou les éléments (flore et faune) qui symbolisent la biodiversité de Meinier ?
2. Quels sont les endroits où la biodiversité pourrait être améliorée ?
3. Quelles sont, pour vous, les actions que l'on peut développer pour favoriser la biodiversité ? (en tant que commune, groupe/collectif/quartier ou individu)

Aux tables « semer pour se nourrir » :

1. Quels sont, pour vous, les lieux ou les éléments qui illustrent le principe de « semer pour se nourrir » à Meinier ?
2. Quelles sont, pour vous, les actions que l'on peut développer pour favoriser ce principe (au niveau communal, collectif ou individuel) ?
A quels endroits ces actions pourraient-elles être mises en place (situer sur la carte) ?

3. Quels modèles de gestion imaginez-vous pour ces actions (qui gère et comment) ?

A chaque table il y avait des cartes qui permettaient aux personnes présentes de localiser les lieux et certaines personnes avaient amené des photos de lieux riches en biodiversité. Les débats ont été si animés qu'il a été difficile d'y mettre un terme, face à l'enthousiasme des villageois impliqués.

TROISIÈME PARTIE : COMPTE-RENDU DES DÉBATS ET SYNTHÈSE

Après les travaux de groupe, des « rapporteurs » ont résumé les discussions de chacune des quatre tables. Charge ensuite à Christian Meisser et Olivia Boutay de faire la synthèse de ces quatre présentations.

Synthèse « semer pour la biodiversité »

Christian Meisser a remercié les participants et relevé leur enthousiasme (« les yeux pétillaient ») mais aussi leur niveau de connaissance de la commune, insistant sur les lieux et les rencontres avec la nature « qui créent de l'émotion ». Après avoir brossé l'ensemble des secteurs de la commune, ont été évoqués les éléments que l'on peut améliorer, dont les secteurs où des plantations sont souhaitées et l'aspect trop stérile de certains espaces.

L'implication de certains agriculteurs meynites a été relevée, dans le cadre des replantations (réalisées et projetées) des espaces agricoles et des bordures de routes et chemins. Il n'est pas forcément facile de concéder quelques ares pour la plantation d'un arbre qui, en plus, représentera une contrainte aux travaux agricoles mécanisés, par la suite.

Il a également été question de la zone industrielle, de la « reconversion » de l'ancien stade, et de la Maison Geissler, avec ce que recèle ce lieu en termes de potentiel pédagogique.

Christian Meisser a enfin salué l'esprit de collaboration de certains habitants de la commune, prêts à mettre un « coin » de leur espace à disposition. Les échanges de compétences et les mises en relation des acteurs ont également été mis en avant comme des atouts qui permettront de dynamiser les projets.

Synthèse « semer pour se nourrir »

Olivia Boutay, ingénieure agronome a, pour sa part, été frappée par le fait que, très vite, la réflexion a été élargie aux fermes du villages. Elle a ressenti l'importance du lien des villageois avec l'alimentation locale d'où qu'elle vienne. Ceci avec plusieurs finalités : la dimension découverte éducative pour tous les âges, en famille et intergénérationnelle.

Olivia Boutay a relevé la dimension sociale de la démarche, et le rôle dynamisant que jouent les rencontres avec les habitants.

La notion de « beauté » a également été abordée, opposée en partie à celle de la « propreté », ceci autant pour l'entretien des espaces verts que pour l'agriculture. Il s'agit de donner la primeur aux espaces où prédomine la culture extensive, au détriment de la culture intensive (39'000 m²), d'encourager la transition progressive de l'intensif vers l'extensif. Ceci tout en diminuant les interventions phytosanitaires.

La notion de temporalité a également été relevée par Olivia Boutay : on sème pour quand ? Dans une société du « tout, tout de suite », il est parfois difficile d'envisager de s'engager pour un résultat que l'on ne verra pas avant des années. Il faut être prêt à s'impliquer pour le moyen et le long terme. Une bonne gestion doit permettre de conjuguer les déphasages temporels. Raison pour laquelle on anticipe des plantations de jeunes arbres à proximité de magnifiques anciens spécimens qui disparaîtront dans quelques années ou décennies, par exemple un jeune chêne à proximité d'un chêne centenaire.



*Atelier participatif
lors de la soirée biodiversité communale*

L'atelier a fait ressortir le lien important entre la population de la commune et l'agriculture locale, l'importance de « manger local », en se rapprochant des producteurs de meynites.

6.4.4 Charte des jardins



Charte des Jardins

S'ENGAGER À ADOPTER QUELQUES BONNES PRATIQUES QUI FAVORISENT LES HÉRISSONS, LES OISEAUX, LES PAPILLONS ET LA BIODIVERSITÉ EN GÉNÉRAL.

HAIES

- Espèces indigènes et du sud de l'Europe
- Ne pas tailler de mars à septembre
- Laisser un passage à petite faune
- Garder du bois mort

VERGER ET POTAGER

- Propager les variétés anciennes et locales
- Se former sur les bonnes pratiques avec ProSpecieRara par exemple

PELOUSE

- Laisser des tas de bois, herbe, pierres, feuilles mortes
- Laisser une bande non tondue tant qu'il y a des fleurs sauvages

ET ENCORE

- Pas de biocides
- Mettre un grelot au chat
- Éteindre le jardin la nuit
- Variétés résistantes aux maladies
- Pas de plantes exotiques envahissantes
- Pas de tondeuse automatique la nuit
- Retrouvez toutes les informations sur notre site web

Objectif

Favoriser la biodiversité dans les jardins, ainsi que la diversité dans les potagers et les vergers des jardins privés de la commune.

Descriptif

La Charte des Jardins est un engagement en faveur de la biodiversité et de la protection de la petite faune sauvage dans les jardins. Afin de renforcer cette démarche, la commission a intensifié son action en collaborant étroitement avec le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG) et ProSpecieRara. Deux événements ont ainsi été organisés en 2022 et 2024 pour sensibiliser les habitants aux richesses naturelles que recèlent les jardins, et pour mettre en valeur la diversité des potagers et des vergers. Notre Charte des Jardins est disponible en ligne sur le site de la Mairie : <https://www.meinier.ch/environnement-developpement/environnement/charte-des-jardins>

Portage du projet

ProSpecieRara Suisse romande

<https://www.prospecierara.ch/fr.html>

romandie@prospecierara.ch

Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG)

<https://www.gobg.ch/>

info@gobg.ch

Mise en œuvre

Depuis 2022

6.4.5 Espaces verts et jardins familiaux

ESPACES VERTS

La gestion des espaces verts d'une commune concerne des espaces bien différents pour lesquels une attention particulière à la biodiversité est apportée.

Gestion différenciée des espaces verts

Objectif

Pratiquer un mode de gestion plus respectueux de l'environnement, écologique, tout en s'adaptant à l'usage des lieux et viser une pratique bio pour les espaces communaux.

Favoriser les fleurs et les prairies pour éviter les arrosages, amener de la diversité (animale et végétale).

Descriptif

Avec le conseil d'un technicien des sols, différentes actions sont mises en place :

- Redynamiser les sols afin d'assurer leur fonction à long terme.
- L'herbe tondue n'est plus systématiquement évacuée pour mulcher la plupart des espaces.
- La tonte est raisonnée et à hauteur différente selon la saison et les usages.
- Certaines zones sont devenues des prairies ou prairies fleuries.
- La matière organique récupérée est compostée et remise aux besoins des territoires communaux.
- La gestion des espaces verts communaux et l'entretien du centre sportif intercommunal sont réalisés sans produits phytosanitaires.

Portage du projet

Service des espaces verts de la voirie de Meinier - Marc Zwahlen.

Avec le conseil technique de MicroSol – Etienne Roulin.

Mise en œuvre

Depuis 2021

JARDINS FAMILIAUX

À la suite de la nécessité communale de développer une parcelle pour un projet immobilier ayant pour conséquence la cessation des jardins familiaux, et compte tenu de la forte demande de la part des habitants, la commune de Meinier a aménagé une autre parcelle communale en 2023 afin d'y accueillir des nouvelles installations de jardins familiaux en 2024. Elle a confié la gestion de ce projet à l'association « Les jardins citoyens de Meinier » qui offrent deux types de surfaces; les jardins individuels autonomes, et les parcelles « Au potager » bénéficiant d'un accompagnement pour les cultures.

A l'issue de la première année, tous les jardins sont occupés et l'ensemble des utilisateurs sont enchantés.



Démarrage des jardins familiaux au printemps 2024. Credit_KathelijneRieseSaillet

6.4.6 Vadrouille meynite

Objectif

L'objectif de cette vadrouille meynite est double : d'une part, sensibiliser les personnes de la commune à la richesse et à la diversité de la nature et de notre patrimoine; d'autre part, encourager la pratique d'une activité physique douce et accessible à toutes et tous, bénéfique pour la santé et le bien-être au quotidien.

Descriptif

Dans le but de sensibiliser les habitants de Meinier à la diversité de la nature et du patrimoine, la commission DEC décide en automne 2024, de mandater l'association Naries pour la mise en œuvre d'une balade guidée au sein de la commune. Cette balade est conçue sous forme de parcours interactif jalonnée de QR codes. En les scannant, les promeneuses et les promeneurs accèdent à des contenus virtuels leur permettant de découvrir la flore, la faune et le patrimoine local. Cette balade s'inscrit également dans le but de stimuler une activité physique fortement conseillée par la maison de Santé de Meinier. Accessible à toutes et tous, le parcours est en lien avec plusieurs arrêts des transports publics genevois, facilitant ainsi son accessibilité sans voiture. Plusieurs autres communes de la région possèdent déjà leurs propres vadrouilles.

Portage du projet

NARIES

Emilie Tournier et Virginia Le Bourlot (Tournier)

Biologistes de terrain

www.naries.ch

contacts@naries.ch

Mise en œuvre

2025

6.5 MOBILITÉ

6.5.1 Actions pour la mobilité

Ambition et principes directeurs cantonaux

En 2010, les gaz à effet de serre (GES) liés à la mobilité terrestre sur le canton de Genève représentaient 25% du total des émissions de GES. 95% de ces gaz viennent des transports individuels motorisés (TIM) ainsi que du transport de marchandises.

L'objectif du canton est de réduire de 60% les GES liés à la mobilité d'ici 2030 et 80% en 2050.

Pour cela, 40 à 50% des déplacements en TIM devront être reportés d'ici 2030 sur des moyens de transports moins gourmands en énergie, comme les transports en commun ou la mobilité active ou le changement du mode de propulsion comme l'électrique ou l'hydrogène pour le transport de marchandise.

Directives et objectifs cantonaux

- Renforcer le transfert modal vers la mobilité douce
- Renforcer le transfert modal vers les transports en commun
- Mettre en œuvre des services de mobilité (Smart Mobility)
- Remplacer 100 % du parc de véhicules diesel des transports en commun
- Accélérer le développement de l'électromobilité
- Réduire les émissions du transport des marchandises
- Promouvoir les plans de mobilité pour les entreprises et les collectivités publiques
- Mettre en œuvre une tarification de la mobilité basée notamment sur son impact environnemental
- Réduire les émissions de GES dues au trafic aérien des résident-e-s genevois-es

Objectifs communaux

- Soutien aux abonnements TPG pour tous
- Subvention pour les achats de vélo (musculaire, électrique)
- Adaptation des aménagements routiers, amélioration des tronçons cyclables
- Création d'itinéraires pédestres
- Cours de vélo
- Création de cartes cyclables
- Favoriser le vélo partage
- Création de zones 30km/h
- Mobility et car sharing

Résultats communaux

Soutien aux abonnements TPG

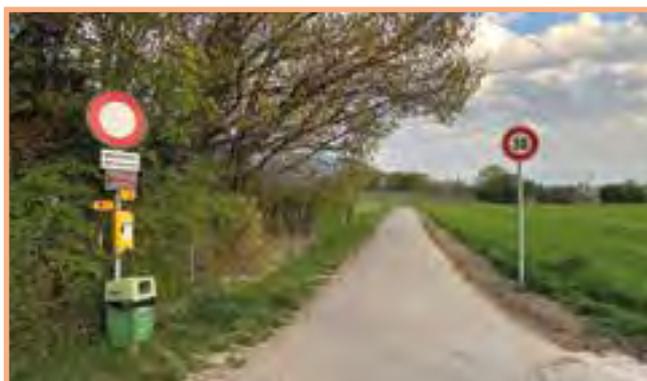
Dès le 1^{er} janvier 2021, la commune offre une participation de 50CHF à faire valoir sur l'achat d'un abonnement annuel Unireso ou Léman pass.

Subvention pour les achats de vélos

Dès le 1^{er} janvier 2022, la commune rembourse 50% du prix d'achat (max CHF 300) d'un vélo neuf ou d'occasion, musculaire ou électrique. En 2023, puis en 2024, la subvention a été étendue à l'achat de nouvelle batterie de vélo, d'un kit d'électrification et de vélo-cargo.

Création d'une zone 30km/h sur la route de Gy

À la suite de la votation en 2016 de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), l'état de Genève vise une réduction du bruit routier pour environ 70'000 personnes en changeant le revêtement bitumineux de différents tronçons. La route de Gy faisant partie du projet, nous avons profité de ce changement pour réduire la vitesse à 30km/h. Cela permet de diminuer encore plus significativement la nuisance due au bruit, mais augmente également la sécurité des piétons et des cyclistes.



Modération du trafic sur les routes communales

Car sharing

La commune offre une place dans le parking du Chat pour une voiture en car-sharing.

Electromobilité :

La Fondation Immobilière de Meinier a équipé plusieurs places pour la recharge de véhicules électriques dans le Parking communal du Chat.

CF : Plan climat cantonal 2030 2^{ème} génération

6.5.2 Co-working

Objectifs

Apporter un nouveau service à la population

Proposer des locaux pour travailler à distance

Diminuer le trafic pendulaire

Description

Durant la période du COVID, la Mairie avait reçu plusieurs demandes d'habitants qui recherchaient des locaux pour travailler. En effet, la nécessité de télétravailler n'est pas toujours compatible avec des aménagements familiaux. Devant le constat de ce besoin, la commune a créé fin 2024, un nouveau service au premier étage du bâtiment XIXe de la Commune de Meinier.

Le Coin-Working est le premier espace de travail partagé de la région rive gauche. Géré par l'Atelier Crêperie situé au rez-de-chaussée du bâtiment, il met à disposition six postes de travail dans un espace cosy, calme et lumineux. Les tarifs se veulent très abordables afin de le rendre accessible.



Le Coin-Working, un agréable espace de travail de six places.

Portage

Exécutif de Meinier

Mise en œuvre

2024

6.6 ENERGIE

En 2012, les bâtiments représentaient environ 40% des émissions de GES totales du canton de Genève. Grâce aux premiers effets de la politique énergétique, les émissions liées aux bâtiments ont diminué de 18% entre 1990 et 2018. L'évolution est positive, mais reste insuffisante.

Objectif

Réduire la dépendance (des bâtiments) aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables

- Etablir un Bilan Carbone de la commune
- Optimiser le chauffage des bâtiments communaux et privés
- Diminuer l'énergie pour l'éclairage public
- Optimiser l'éclairage des bâtiments communaux
- Diminuer la consommation générale d'énergie
- Stimuler la transition énergétique en consommant moins et mieux

Descriptif

Éclairage public

Investissement de CHF 320.000 pour rendre plus efficient l'éclairage public en installant du LED et en diminuant l'intensité lumineuse. Après une enquête auprès de la population pour choisir le type de luminosité à privilégier, un changement des luminaires a été effectué ainsi qu'une réduction progressive de l'intensité lumineuse de l'éclairage public. Une réflexion sur l'éclairage des monuments a également été menée.

Projet 2021-2022.



Le remplacement des éclairages communaux a permis une importante diminution de la consommation énergétique

Diminution de la consommation énergétique

- 25 visites villas réalisées en 2022, programme poursuivi en 2023
- Visites Eco-Logement dans les appartements
- Coaching de familles
- Visites des PME
- Audit de l'éclairage intérieur des bâtiments communaux suivi d'un plan d'actions
- Audit énergétique des bâtiments communaux suivi d'un plan d'actions
- Participation partielle à Meinier-rénove
- Engagement de la Fondation Immobilière de Meinier dans le processus
- Participation au projet intercommunal de mutualisation d'efficience énergétique, panneaux solaire et pompes à chaleur.



Portage du projet

SIG et Eco21

Mise en œuvre

2021-2025

En 2023, la commune de Meinier a reçu *le Trophée SIG éco21 Collectivités* pour son action remarquable en matière de réduction de sa consommation énergétique.

Trophée SIG dans la catégorie « Collectivités » pour la réduction significative de consommation énergétique.

6.6.1 Optimisation énergétique de bâtiments communaux à Meinier

Dans le cadre du Programme Collectivités des Services Industriels de Genève (SIG), la Commune de Meinier a pris part dès 2022 à un projet pilote visant l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Quatre pré-audits multi-fluides ont été réalisés afin d'identifier des actions concrètes d'économie d'énergie. Durant la phase pilote, un accompagnement de 80 heures par an a été assuré par la Gestionnaire Déléguée Judith Gerber. Suite à cette expérience, le programme a été étendu à l'ensemble du canton.

En Résumé

En total 18 actions ont été identifiées et 12 actions ont été réalisées.

Investissement total : 196'000 CHF.

Part énergétique de l'investissement : 58%, soit 113'000 CHF.

Subventions : 12'000 CHF, soit 11% de la part énergétique de l'investissement.

Chiffres 2024

Economies électriques : 36'000 kWh/an

Economies de CO₂ : 2 tCO₂/an

Economie financière énergétique : 36'000 CHF.

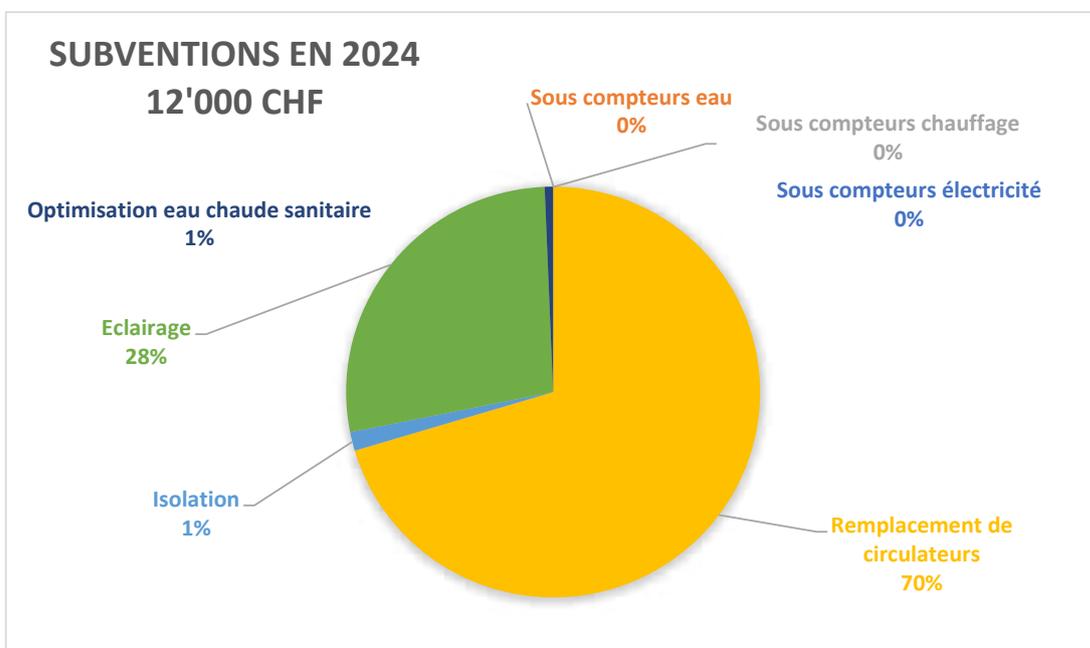
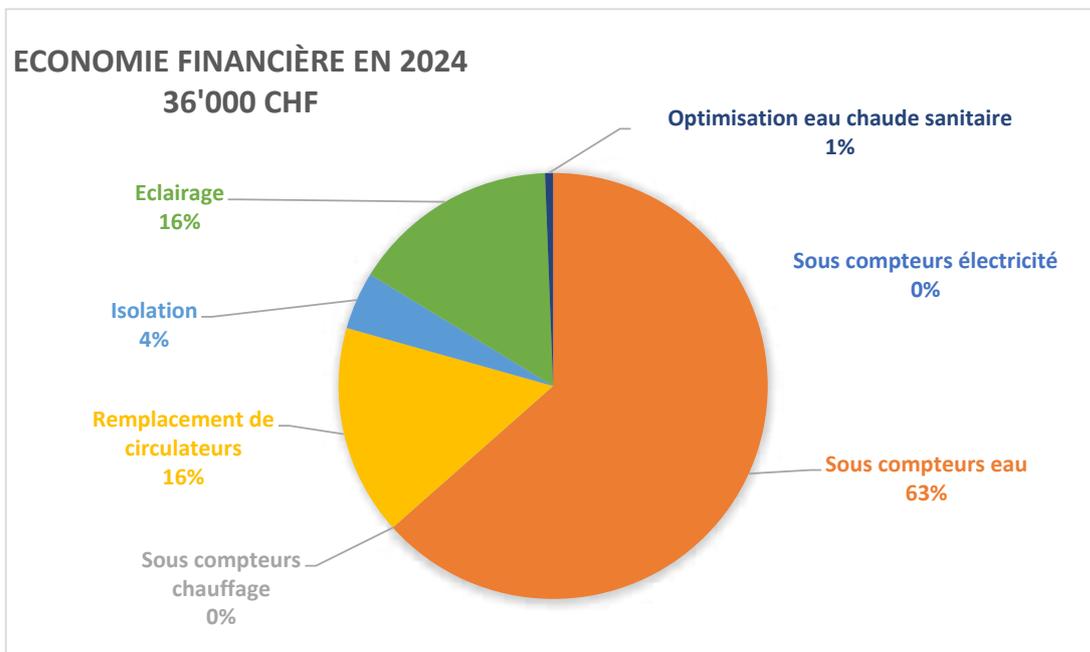
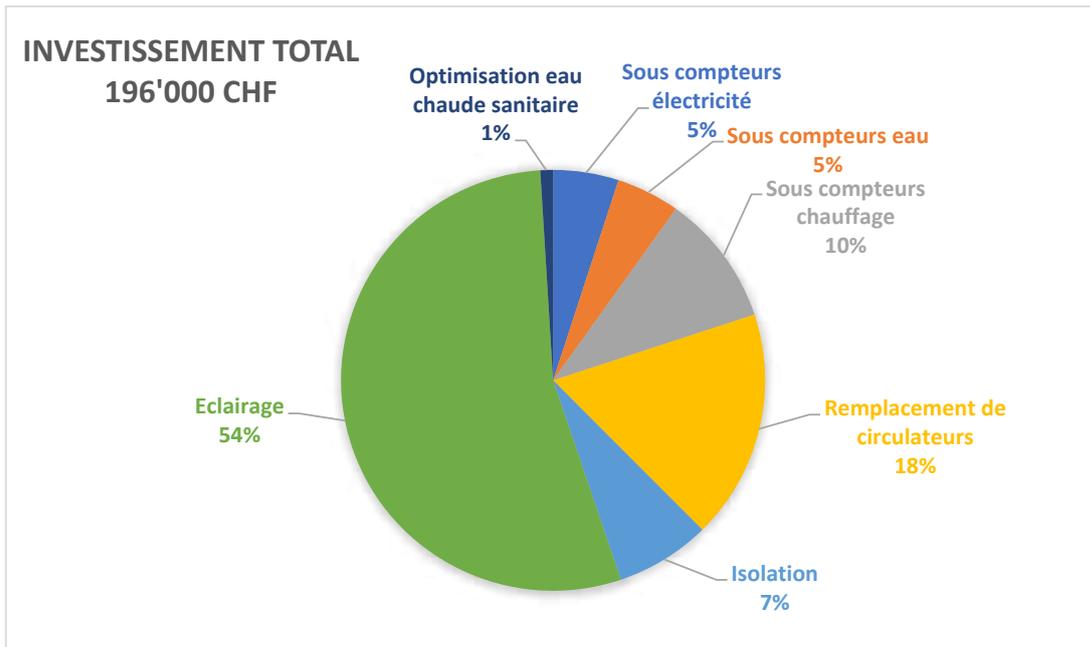
Gaspillage d'eau évité : 5'400 m³

Retour sur investissement : 10 ans pour l'énergie et l'entretien et 4.5 ans seulement pour la partie énergétique.

Actions réalisées

1. Remplacement de 5 circulateurs de chauffage des sous-stations du chauffage à distance du centre scolaire.
2. Installation sous-compteurs d'électricité, d'eau et de chauffage pour chaque bâtiment du centre scolaire.
3. Remplacement de brise-jet des robinets.
4. Optimisation du chauffe-eau de la salle de gym.
5. Isolation du plafond des bureaux de la Fondation Immobilière et isolation du plafond du garage de l'appartement de la salle de gym.
6. Rénovation de l'éclairage de la galerie, de la crêperie, de l'espace co-working et de la Mairie.
7. La Commune a remplacé l'ancien contrat de maintenance, ainsi que l'entreprise chauffagiste en charge, par un nouveau contrat d'entretien incluant l'optimisation énergétique des installations pour le centre sportif.

GRAPHIQUES



6.7 DÉCHETS

6.7.1 Mobilitri

Objectifs

La mise en place de Mobilitri a pour but de diminuer les tournées de levée porte à porte des déchets encombrants, qui représentent un coût logistique et environnemental important. Cela permet également d'éviter que les habitants soient contraints de parcourir de longues distances pour se débarrasser de leurs déchets spéciaux. Mobilitri propose une alternative de proximité et offre une déchetterie mobile sur plusieurs lieux tout au long de l'année. Enfin, cette démarche incite la population à réduire sa production de déchets, dans une perspective à la fois écologique et citoyenne.

Descriptif

Mobilitri est un système pilote de déchetterie mobile permettant la mutualisation de la prise en charge des déchets encombrants et déchets spéciaux par un système de bennes mobiles qui sont disposées alternativement dans les communes partenaires. Sur place, des personnes sont présentes pour aider les habitants à trier et déposer leurs déchets. Chaque habitant est muni d'un QR code personnel lui permettant de s'identifier lors du dépôt de son matériel dont le poids sera facturé à sa commune de résidence. Les entreprises sont également invitées à utiliser ce service contre rémunération.

Le système est équipé d'un box solidaire permettant la récupération d'objets destinés à des œuvres caritatives.

Dans ce cadre, la majorité des communes partenaires ont renoncé à leurs collectes porte à porte. Un système de levée sur demande reste disponible pour les personnes à mobilité réduite.



Mobilitri, un système innovant de bennes mobiles

Portage du projet

Le projet est issu d'un partenariat des communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge, Vandoeuvres.

Mise en œuvre

Dès novembre 2020

6.7.2 Zero waste

GESTION DES DÉCHETS

Ambition et principes directeurs cantonaux

La diminution des déchets à la source est un des principes fondateurs de la stratégie cantonale développée dans le Plan de Gestion des Déchets 2020-2025*. L'objectif principal est de diminuer de 25 % les déchets incinérables en 2025 en 4 axes :

- Diminution des déchets à la source.
- Amélioration du tri et de la valorisation des déchets.
- Elimination des déchets sur le territoire.
- Rôle exemplaire de l'Etat, des communes et des institutions publiques autonomes.

*Plan de Gestion des Déchets (PGD) 2020 – 2025 :

<https://www.ge.ch/document/dechets-plan-gestion-dechets-2020-2025>

COLLABORATION AVEC ZERO WASTE SWITZERLAND

Objectif

Diminution des déchets et du gaspillage alimentaire.

Descriptif

Pour nous engager ensemble à réduire la quantité de déchets dans la Commune, nous avons initié différents projets en collaboration avec « Zero Waste Switzerland » :

- une conférence en virtuelle suivie par une série d'ateliers interactifs à la salle communale pendant lesquels les habitants de Meinier ont eu l'occasion de réfléchir et d'échanger sur plusieurs thèmes : les aliments, les cosmétiques, les produits de nettoyage, les vêtements, le travail, les vacances et les cadeaux. Un atelier de fabrication de « Bee wrap » a été proposé à la fête de la Pomme.
- Plusieurs ateliers pratiques Zero Waste ont été proposés à la population de façon ponctuelle ou lors des événements communaux.
- Un projet pilote d'accompagnement individuel virtuel par un.e ambassadeur.drice « Zéro Déchet » en association avec SIG-éco21. Ce projet permet à 100 ménages meynites de bénéficier de conseils personnalisés pour essayer de réduire leurs déchets.
- Un projet pilote « Mon École Zéro Déchet » validé par le Département de l'instruction publique pour engager et impliquer toute l'école dans la réduction des déchets sur une année scolaire. Ce projet a pour but de sensibiliser les élèves au mode de vie Zéro Déchet et de leur enseigner des gestes simples de consommation durable qu'ils pourront appliquer tout au long de leur vie en vue de les aider à réduire leur empreinte environnementale.
- Quatre campagnes d'affichage qui impliquent l'école, ainsi que les Associations et Sociétés meynites pour qu'elles adoptent un nouveau geste Zéro Déchet. Cette campagne va également permettre de sensibiliser les habitants à ces nouveaux gestes.



La campagne « un geste pour l'environnement » a mis en valeur les actions entreprises par les associations villageoises

Portage du projet

ZeroWasteSwitzerland.ch – Genève
geneve@zerowasteswitzerland.ch

Mise en œuvre

2020-2025



Troc-déco de Noël favorisant le réemploi des décorations de Noël

AUTRES ACTIONS COMMUNALES

En parallèle avec les projets « Zero Waste Switzerland », la commune poursuit le déploiement de la « Petite poubelle verte » destinée à récupérer les déchets de cuisine et multiplie les points de collecte de ces déchets vers les déchetteries villageoises.

Un point de récupération pour les déchets verts et le bois est également disponible pour la population.

Afin de diminuer la pollution liée aux levées, La campagne « un geste pour l'environnement » a mis en valeur les actions entreprises par les associations villageoises en place en intercommunalité en 2020. Elle consiste en un système de récupération des déchets encombrants avec tri à la source qui est proposé de façon tournante dans les différentes communes partenaires. Il permet aux habitants d'avoir accès chaque jour à un point de dépôt de proximité. Le service est complété par une levée possible à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

6.8 ÉCOLE, ÉDUCATION

FORMER POUR L'AVENIR ET RESTER À L'ÉCOUTE

Objectifs

Le développement durable est l'un des enjeux majeurs de notre époque. Les principales problématiques, comme le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et la pollution des sols et des eaux, nécessitent que l'on s'engage massivement et à tous les niveaux. Dans ce contexte de transition écologique, l'éducation au développement durable et la sensibilisation dans le milieu scolaire sont cruciaux.

Éducation scolaire au développement durable

Le milieu scolaire, via le Plan d'Etudes Romand (PER), reconnaît avoir un rôle éducatif important à jouer en sensibilisant et impliquant les élèves dans la compréhension des enjeux liés au développement durable. Le Département de l'instruction publique (DIP) en collaboration avec l'association Actions-Durables a mis en place des projets concrets dans le domaine de l'éducation en vue d'un développement durable. Plusieurs ateliers d'une demi-journée et des sorties sont proposés chaque année aux classes de l'école de Meinier sur des thématiques à choix, comme la Biodiversité, la Mobilité, les Déchets et l'Energie. Ces ateliers sont adaptés à plusieurs tranches d'âges et en lien étroit avec les programmes scolaires du PER.

Portage du projet

DIP et association Actions-Durable

Mise en œuvre

2020-2025

Journées de la Seymaz pour la promotion de la biodiversité de la Seymaz

Chaque année deux classes de 6P à 8P participent aux journées de la Seymaz à la découverte des rivières et des marais de la région de la Seymaz. Deux activités sont généralement proposées, un rallye sur le terrain pour découvrir la biodiversité locale et les mécanismes de renaturation, ainsi que la réalisation d'un petit film « Stop-Motion » engagé pour la préservation de la biodiversité.

Portage du projet

Journées Seymaz en collaboration avec le Département du Territoire, l'association Mission Planète Terre ainsi que Mediasciences.

Mise en œuvre

2020-2025

Projets scolaires de plantation d'arbres et arbustes

L'école de Meinier participe à plusieurs projets de plantation d'arbres et arbustes dans le cadre du réseau agro-environnemental du canton de Genève. Ce programme agro-environnemental vise à promouvoir la biodiversité au sein des terres cultivées de manière à relier les différents milieux naturels et semi-naturels entre eux. Il permet ainsi de créer des habitats favorables pour plusieurs espèces faunistiques et floristiques, il favorise les populations d'espèces liées aux milieux agricoles ouverts et contribue à la dispersion et à la mobilité de la faune. Les élèves de l'école participent à la plantation d'arbustes chez les exploitants agricoles de la commune faisant partie de ce réseau agro-environnemental.

Dans le cadre du projet communal du renouvellement du parc arboré, les Autorités ont proposé aux classes de 8P successives de choisir puis de planter un arbre avant la fin de leur année scolaire coïncidant avec leur départ de l'école primaire villageoise. Année après année, les plantations de ces classes constitueront ainsi un nouvel alignement arboré témoin de l'engagement communal envers l'environnement mais aussi des racines tissées par ses habitants avec Meinier, l'allée des 8P.



Une classe de 8P plantant son arbre.

Portage du projet

Viridis

Mise en œuvre

2020-2025

Mon Ecole Zéro Déchet

L'école primaire de Meinier souhaite participer aux objectifs du Canton de Genève en matière de réduction des déchets pour atteindre 160 kg/personne/an de déchets incinérables d'ici 2025. Dès la rentrée 2022, l'école a adhéré au programme « Mon Ecole Zéro Déchet ».

Ce programme s'inscrit dans la démarche de réduction des déchets de la Commune, et est également validé et encouragé par le DIP. Le corps enseignant a été formé et accompagné dans la mise en place d'activités « Zéro déchet », le but étant de faire découvrir aux élèves plusieurs aspects de la problématique des déchets et de les sensibiliser aux solutions qui peuvent être mises en place pour éviter la production de déchets à la source.

A partir de 2023 la commune a mis à disposition de l'école un chariot de tri qui se veut avant tout être un outil pédagogique et éducatif au service des élèves de l'école. Une « brigade du tri » constituée d'élèves de l'école gère de façon très ludique le tri et la collecte des déchets produits par leurs camarades lors de la récréation. En été 2023 l'école a participé à la campagne d'affichage « Meinier Zéro Déchet » en mettant en avant le geste adopté par les élèves et le chariot de tri.

Portage du projet

Zero Waste Switzerland

Mise en œuvre

2022-2023

6.9 STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Première étape : Poser le cadre

Mettre en place le dispositif qui permettra de promouvoir et de monitorer l'Agenda 2030 dans le temps.

OUTILS

Site internet meinier.ch

Restructurer le module « Environnement & Développement »

Suggestion, deux modules :

Economie & Développement, comprenant notamment :

- Aménagement
- Commerces & Entreprises
- Transport et Parkings

Agenda 2030, comprenant :

- Présentation de l'Agenda 2030 et de son plan d'actions
- Alimentation
- Biodiversité
- Déchets
- Énergie
- Mobilité
- Solidarité
- Vivre ensemble, social, santé

Contenus : pour chaque rubrique (Alimentation, Biodiversité, etc.) plan d'actions et description des actions en cours (fiches-projets).

Meinier-Infos

Présentation de l'Agenda 2030, avec lien pour en consulter le résumé

Annonces actions et événements Agenda 2030

Compte-rendu des actions, avec lien pour les décrire

Etc.

Deuxième étape : Mettre en place un processus participatif

Programme comprenant deux ancrages complémentaires :

Cycle de conférences-débats

Au rythme de deux par année, sous forme d'ateliers, avec intervenants externes.

Animations lors des événements communaux

Au rythme de quatre par année, sous forme d'ateliers, d'animations ludiques, etc., à choisir parmi les événements suivants :

- Vœux du Maire
- Bourse aux vélos
- Jeux Meynites
- Troc APEM ou « Vide grenier »
- Fête des Promotions
- Fête nationale du 1^{er} août
- Fête de la Pomme et du Terroir ou Festival du Malt
- Accueil des nouveaux habitants
- « Troc d'automne »

On peut opter pour des manifestations différentes d'année en année.

Actions ciblées

Viser des publics ciblés, via leurs associations respectives :

- Aînés, via le Club des aînés
- Adolescents, via La Rampe
- Etc.

Bénévoles de l'Agenda 2030

Impliquer des habitants au fil des interactions et constituer, petit à petit, un groupe de bénévoles susceptibles de prendre le relai dans l'organisation d'activités. Pour ce faire, passer par les associations actives sur le plan social

Troisième étape : Monitorer le développement de l'Agenda 2030 et promouvoir le plan d'actions

Relater les avancées de l'Agenda 2030 via les pages dédiées dans le site web meinier.ch, rubrique par rubrique

Newsletter

Parutions récurrentes pour communiquer sur les actions réalisées, en cours et/ou programmées dans le temps

Tchat en ligne

Echanges de témoignages-idées-propositions

Appel à projets

Via une page dédiée dans chaque rubrique

ANNEXES

Annexe 1 : Inventaire initial	page 121
Annexe 2 : Bilan de l'enquête auprès des personnes ressources	page 129
Annexe 3 : État des lieux du territoire	page 135
Annexe 4 : Liste des sociétés communales	page 137
Annexe 5 : Liste des artisans et entreprises à Meinier	page 139
Annexe 6 : Carte Seymaz-Région	page 140
Annexe 7 : Liste des espèces menacées sur la commune (Commune OuVerte – Pro Natura)	page 143
Annexe 8 : Infrastructures écologiques (Commune OuVerte – Pro Natura)	page 147
Annexe 9 : Trame noire (Commune OuVerte – Pro Natura)	page 149
Annexe 10 : Milieux naturels (Commune OuVerte – Pro Natura)	page 151
Annexe 11 : Plan d'actions détaillé	page 153

ANNEXE 1

INVENTAIRE INITIAL

Cet inventaire a été établi avec l'Exécutif (2 réunions principalement avec l'adjointe au maire déléguée aux questions de développement durable) et le Conseil municipal (2 réunions en commission élargie).

Il s'agit d'une «liste à la Prévert» élaborée selon les thématiques suivantes, sans hiérarchisation des actions et infrastructures évoquées :

- Cohésion sociale
- Santé
- Environnement
- Innovation-Économie
- Mobilité
- Énergie
- Alimentation
- Déchets
- Urbanisme
- Formation
- Communication

COHÉSION SOCIALE

Clubs, associations, sociétés communales

- 25 clubs et associations soutenus financièrement et en nature par la commune
- Mise à disposition de locaux

Centre intergénérationnel

- Centre de village regroupant des logements mixtes, une crèche et un jardin d'enfants, une ludothèque avec ludothécaire à 20%, un club pour les aînés, le parascolaire, un espace santé-social avec une animatrice sociale à 60%*, un restaurant et des commerces.

Groupes habitants

- Groupes de pilotage et de référence
- World café
- Collectifs citoyens : Les Changeurs, Groupe Agir pour la vie
- Important bénévolat dans les sociétés et au service des personnes, proches aidants

Centre sportif de Rouelbeau*

- Terrains de foot, tennis, pétanque, beach-volley, athlétisme, fitness urbain

Événements publics de ou pour la population

- Organisés par les habitants du centre du village: Le Chat projeté, films en plein air au centre du village, journée DD, Chat ramasse, vide-greniers
- Événements publics organisés par la Mairie: vœux du Maire, promotions scolaires, 1er août, Escalade, tournée de Noël en classe et fête de Noël. Tous les deux ans, Fête de la Pomme et du Terroir, jeux meynites
- Mérites meynites culturel, sportif et humanitaire pour honorer des habitants ou associations
- Journée de la démocratie, porte ouverte Mairie
- Promotions citoyennes à la Mairie
- Réception des nouveaux habitants et naturalisés
- Repas des aînés
- Sortie des aînés
- Sortie avec les adolescents
- Activités migrants
- Jobs d'été ados
- Petits jobs événements
- Galerie d'exposition, lieu d'exposition et de présentation
- Boîte d'échange, bibliothèque nomade *
- Atelier du livre
- Zone de pique-nique et de détente au bois de Tornafou
- Chaises longues au centre du village (abandonné pour cause de vol)

En cours

- Proposition d'ateliers « impôts » et « vie professionnelle » pour les 18-25 ans

A évaluer

- Action jogging avec ramassage de déchets

SANTÉ

Espace santé-social*

- Développement espace santé-social
- Coordinatrice sociale à 60%
- Consultations mamans-bébés
- Cabinet de l'IMAD
- Mise à disposition cabinet pour médecin
- Mise à disposition cabinet pour thérapeutes

Centre sportif de Rouelbeau*

- Terrains de foot, tennis, pétanque, beach-volley, athlétisme, fitness urbain

Général

- Compagnie de pompiers volontaires, APM
- Soutien à des familles de migrants, appartement centre du village
- Appartement communautaire de secours
- Antenne de téléphonie mobile dans le clocher du village
- Plusieurs places de jeu pour les enfants
- Mise en place d'un réseau de défibrillateurs dans la commune
- Formation secours et défibrillateur du personnel communal
- Terrain de pétanque au centre du village
- Pétanque Indoor dans le sous-sol de la salle-communale et outdoor centre du village et CSR
- Entraînements course de l'Escalade des classes

En cours

- Courrier à la paroisse pour demander un moratoire pour l'installation de la 5G dans l'antenne du clocher

A évaluer

- Mettre en place un soutien pour l'aide administrative aux aînés
- Evaluer dangerosité de l'antenne, éventuel passage au 5G ou retrait, clause de précaution proximité école

ENVIRONNEMENT

- Prise de mesures pour assurer la protection de l'allée de chênes. Renouvellement et entretien des chênes aux bords des routes. Plantation de 40 arbres en 2012
- Création de l'Allée « conservatoire » de noyers, dans le cadre de la Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine vivant et construit de la région Arve-Lac. Cette allée pourrait être le premier élément du « chemin des noyers », qui serait un itinéraire à la découverte des noyers. La présence des 40 nouveaux noyers, tous d'écotypes différents, apporte un attrait tout particulier à ce volet didactique. Financé par le Fonds suisse du paysage
- Maintien du noyer centenaire. Le plus gros noyer de Suisse est à Meinier, la circonférence de son tronc est, à un 1 mètre du sol, de 6,10 mètres, sa hauteur est de 35 mètres, sa couronne a une circonférence de 113 mètres et recouvre une surface de plus de 1000 mètres carrés. Cet hybride a été planté en 1863
- Participation au projet agroécologique des 3 Nants
- Aménagement de toitures végétalisées sur certains bâtiments communaux
- Désherbage au gaz plutôt que chimique
- Installation de bassins de rétention lors de toute nouvelle construction communale
- Réalisation du PGEE en collaboration avec les communes de Gy, Jussy, Presinge et Puplinge
- Participation à la renaturation de la Seymaz, collaboration avec le Canton
- Entretien des cours d'eau qui traversent la commune
- Plantations de haies vives

- Entretien important des petits bois par le service de la voirie en collaboration avec des associations de jeunes, débardage au cheval
- Plantation d'arbres (tilleuls) avec les écoliers dans le cadre de la formation et l'éveil à la nature
- Soutien au nettoyage annuel du lac
- Interruption du traitement du centre du village avec du désherbant chimique
- Réalisation d'une digue naturelle afin de se protéger des inondations
- Analyse Radon négative
- Test «Amiante» et désamiantage réalisé
- Soutien au FFV Festival du film vert et ateliers pédagogiques scolaires
- Création de compost : 5 points de récupération dans le village et déchetterie verte gardée
- Réutilisation du terreau
- Déchetterie déchets verts (évite les levées porte à porte)
- Commune avec le plus grand nombre d'agriculteurs bio du canton
- Plan des chemins pédestres et ventes à la ferme Seymaz-région
- Collaboration pour mise en valeur ruines du château de Rouelbeau
- Bruit: Diminution fréquence sonnerie des cloches la nuit
- Mise à disposition d'une petite zone de détente canine et de 12 caninettes
- Construction des cheminements en utilisant des matières perméables
- Installation de 20 bancs publics
- Installation de plusieurs places de jeux pour les enfants
- Création de déchetteries différenciées
- Chantier centre du village: Utilisation de tous les déblais de chantier sur les sols du village
- Tout-ménage levée des déchets, point déchetteries, tri
- Revêtement phono absorbant sur la route de Compois, et route de Gy
- Achat de souffleuses électriques
- Cesser l'usage de bouteilles en PET à la Mairie, usage de carafes ou bouteilles*

Habitants

- Action habitants «Chat ramasse», ramassage ordures dans le village
- Chatoyant : nettoyage du territoire communal par la population
- Etude pour l'achat d'un véhicule hybride pour la voirie ayant amené à l'achat d'un véhicule à gaz/essence

En cours

- Réaménagement paysager de la route des Carres. Abattage de vieux chênes et replantation (canton, commune, particulier)
- Participation à la réflexion cantonale sur la mise en valeur de l'espace rural
- Extension ZIAP, bassin de rétention et création d'une zone de détente*
- Attention particulière à l'impact environnemental de l'implantation des sorties de la traversée du lac dans notre région
- Plan des caninettes sur tout-ménage

A évaluer

- Recyclage eau des fontaines
- Bains dans eau des fontaines
- Plan lumière avec diminution des lumières la nuit*
- Label WWF pour ZIAP
- Plantation de haies vives augmentée
- Plantation systématique de nouveaux arbres
- Récupération des eaux de pluie pour l'arrosage

INNOVATION-ÉCONOMIE

- Mettre à disposition des locaux à prix raisonnable dans la ZIAP pour les rendre accessibles aux artisans
- Création d'une association des artisans de la ZIAP
- Projets en intercommunalité
- Intercommunalité des services de pompiers, tournus de piquet
- Congélateur communal pour les habitants
- Abattoir

A évaluer

- Utilisation du Léman dans les commerces locaux
- Paiement de primes et cadeaux en Léman
- Développement de coworking
- Frigo communautaire
- Ruches communautaires
- Création d'un budget communautaire

MOBILITÉ

- Mise en place d'une navette pour Vézenaz le mardi, remplacée par la mise en place de la ligne B
- Mise en place ligne B transversale, financée par les communes, pour désenclaver la population
- Octroi d'une subvention de 50.- à l'achat d'un abonnement Unireso pour les jeunes et les retraités
- Mise à disposition de 2 cartes CFF journalières
- Distribution de la subvention cantonale à l'achat d'un vélo électrique, devenue dès 2019 subvention pour l'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique
- Disposition de racks pour vélos à l'école et vers les abribus
- Disposition de racks pour trottinettes à l'école
- Modération du trafic par l'aménagement de 5 routes en zone 30 et 40
- Parking public du Chat
- Tentative de Pedibus, pas d'intérêt des habitants car courtes distances
- Patrouilleuse scolaire sur la route de Gy

Associations, habitants

- Organisation de cours de prévention vélo par l'association des parents d'élèves
- Organisation d'une bourse aux vélos par les habitants*
- Bourse aux vélos organisée par les habitants du centre du village *

En cours

- Etude pour mise en place d'un système de macaron communal. Mesure actuellement suspendue
- Mise en circulation réservée aux riverains et au trafic agricole de chemins communaux (% ou kms ?)
- Véhicule partagé organisé par habitants du centre du village
- Effectifs des patrouilleuses doublés durant travaux de l'école

A évaluer

- Mettre en place des vélos en libre-service reliant Meinier à Vézenaz (ou gare Léman Express)
- Mettre en place borne recharge voiture électrique
- Système / application pour faciliter le co-voiturage
- Requalification de la route de Gy et route de contournement
- Discussions sur tracé du contournement routier de la traversée du lac
- Navettes professionnelles Pallanterie (arrêt Meinier ?)

ÉNERGIE

- Mise en service du réseau du gaz naturel dans le village et Essert, en substitution du mazout
- Remplacement chaudières à mazout par le gaz. Chaufferie mixte pellets et gaz pour l'ensemble des bâtiments du centre du village, y compris salle de gym et école + panneaux solaires sur bâtiment collectif pour eau chaude
- Salle de gym, changement pour de l'éclairage LED
- Installation d'un réseau de fibres optiques dans tout le village, à Essert et Carre d'Aval, ainsi que dans la zone industrielle. Cet équipement a rendu les paraboles inutiles et amélioré la qualité du paysage
- Application des critères Minergie lors de la construction ou la rénovation des bâtiments communaux
- Mise en place de mesures d'isolation et installation d'éclairage LED lors de la rénovation des bâtiments communaux
- Installation d'ampoules à basse consommation pour l'éclairage public
- Construction d'une centrale solaire équipée de panneaux photovoltaïques dans la zone industrielle
- Panneaux photovoltaïques sur le toit du centre sportif de Rouelbeau
- Panneaux solaires sur le bâtiment P6 de la Pallanterie

En cours

- Etude pour une diminution de l'éclairage de 24h-5h
- Nouvelle école de Meinier, THPE, panneaux photovoltaïques sur le toit
- Etude pour des candélabres solaires au Carre
- Equipement d'un chemin solaire éclairé avec la technologie LED
- Détecteur de présence sur les lampadaires du centre du village, économie d'énergie
- Utilisation de la géothermie dans les nouveaux bâtiments, avec le gaz en secours
- Création d'une commission Agenda 21 ou d'un groupe de travail élargi

A évaluer

- Assainissement énergétique des bâtiments publics
- Assainissement énergétique des bâtiments privés : « Meinier-Rénove »
- Mise en place d'un Plan Lumière
- Label Cité de l'Energie pour la commune
- Centrale photovoltaïque participative

ALIMENTATION

- Marchés à la ferme. Valorisation des circuits courts avec les producteurs locaux
- Marché communal tous les jeudis de 16h-19h
- Commerces de proximité (boulangerie-épicerie, tea-room)
- Deux restaurants communaux utilisant produits locaux
- Restaurant scolaire utilisant produits locaux, déchets traités en biogaz, fourchette verte
- Restaurant scolaire
- Jardins potagers dans le village
- Potager communautaire centre du village
- Potager scolaire
- Fête du malt
- Fête de la pomme et du terroir

DÉCHETS

- Installation de 5 déchetteries enterrées, réparties dans tout le village
- Aménagement d'une surface de récupération des déchets verts compostables

Les déchets compostés sont repris et placés au bord des champs

- Création de 4 points de compost pour les déchets de cuisine dans le village
- Réalisation d'une opération de récupération des piles
- Réalisation d'une opération de récupération des capsules Nespresso
- Organisation d'une levée des déchets encombrants, une fois par mois
- Nouveau règlement de récupération des déchets industriels
- Chariots et stations mobiles de tri lors d'événements à la salle communale

Obligation de l'utilisation de matériel recyclable

- Distribution de Sakatris
- Installation d'une déchetterie au centre du préau de l'école pour sensibiliser les élèves au tri des déchets
- Troc de vêtements et jouets 2x/an
- Vide-greniers 1x/an
- Boîte d'échange, livres nomades*
- Filière de récupération d'habits

En cours

- Évaluation Agenda 2030 communal
- Invitation à participer au 5 ateliers d'adaptation au changement climatique organisés par le Canton*

A évaluer

- Cesser l'usage de bouteilles en PET à la Mairie, usage de carafes ou bouteilles*
- Distribuer sachets réutilisables pour achats en vrac
- Projet Zéro déchets avec la population
- P'tites Poubelles vertes ?
- Ge-répare
- Recyclage matériel scolaire (association crayon-copain)
- ESREC mobile intercommunal. Projet écarté pour l'instant

URBANISME

- Développement d'un centre du village
- Volonté dans le PDC de densifier la couronne villageoise
- Préavis défavorable au développement du PSD Pallanterie
- Création de la FITIAP, en intercommunalité avec Collonge-Bellerive
- PDCom 2e génération, incluant plan des chemins pédestres

En cours

- Evaluation programme rénovation énergétique des bâtiments
- Construction nouvelle école
- Développement de la ZIAP
- Participation aux ateliers pour la valorisation de l'espace rural
- Déclassement des hameaux
- Réaménagement du centre de Carre d'Aval et assainissement

FORMATION

- Collaborateurs commune
- Formation continue des collaborateurs commune
- Formation et sensibilisation des employés communaux aux économies d'énergie.
- Formation et sensibilisation des employés communaux à la récupération du papier et gestion des déchets
- Formations collaborateurs secours et défibrillateurs
- Atelier protégé sur le territoire communal

Ecole

- Poubelle différenciée dans le préau de l'école
- Invitation des classes au Festival du film vert sur l'environnement et le DD ainsi qu'à des ateliers
- Plantation d'arbres (tilleuls) avec les écoliers dans le cadre de la formation et l'éveil à la nature
- Plantation et entretien bacs potagers avec classes

Public-habitants

- Panneaux informatifs pour le tri auprès des déchetteries et tout-ménage informatif

En cours

- Evaluation ateliers scolaire développement durable
- Proposition d'ateliers «impôts» et «vie professionnelle» pour les 18-25 ans
- Invitation à participer au 5 ateliers d'adaptation au changement climatique organisés par le Canton*

A évaluer

- Formation des collaborateurs au DD, par exemple pour les achats

COMMUNICATION

- Ecrans bâtiment collectif (terminé en 2018)
- Tout-ménage communal tous les 3 semaines
- Panneaux d'information entrée/sortie village
- Programme semestriel des événements en tout-ménage
- Séances d'informations communales
- Panneaux officiels de la Mairie (7p)
- Installation de panneaux d'information le long de la Seymaz et de panneaux dans le cadre du projet Agro-paysagé
- Nouveau plan communal avec liste des producteurs
- Brochure espace intergénérationnel
- Brochure Meinier, 200 ans
- Plan Seymaz-région des ballades et producteurs locaux
- Panneaux communautaires info et échanges de service centre du village
- Distribution horaire Unireso
- Disponibilité de l'Exécutif pour des rencontres et discussions en Mairie

En cours

- Courrier aux habitants du centre du village et groupe world café après CM avril
- Information projet nouvelle école en tout-ménage, fin mai et fin août
- Trouver un nom pour le projet Agenda 2030 communal

A évaluer

- Communication sur le développement durable

ANNEXE 2

BILAN DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PERSONNES RESSOURCES

Personnes interviewées

Quinze personnes ont été interviewées entre juillet et octobre 2019. Le choix de ces personnes a été dicté par les critères suivants : pertinence potentielle des points de vue, complémentarité des profils, diversité des lieux d'habitation, mais aussi disponibilité pour une interview. D'où le fait que les personnes interviewées, parmi les 33 proposées par la mairie, ne sont pas forcément, toutes, les plus représentatives de la commune.

- 3 exploitations agricoles
- 1 artisan-entreprise de la zone de la Pallanterie
- 1 coordinatrice social-santé
- 1 gérant de restaurant communal
- 1 ex-conseiller municipal
- 1 collaboratrice de la crèche
- 1 personne impliquée dans le sport à Meinier
- 1 cadre du centre de maintien à domicile, Arve-Lac
- 1 ancien maire
- 2 membres du collectif citoyen
- 1 membre du club des aînés
- 1 membre de La Rampe
- 1 architecte-urbaniste

Le bilan des interviews des 15 personnes interrogées a été élaboré à partir de la compilation de leurs propos, dans le strict respect du caractère de confidentialité de l'enquête. Si l'on peut parfois percevoir l'origine d'un commentaire, c'est que la personne concernée a précisé n'y voir aucun inconvénient. Dans le cas contraire, des critiques qui auraient été trop facilement décryptables quant à leur provenance ont été volontairement laissées de côté.

Questions posées lors des interviews

- Comment voyez-vous Meinier ?
- Qu'est-ce que l'on devrait faire à Meinier qui ne se fait pas déjà ?
- Qu'est-ce que Meinier devrait être plus ?
- Quelle est votre vision d'avenir pour Meinier ?
- Êtes-vous d'accord pour participer à une démarche participative ?
- Avez-vous autre chose à dire ?

Les lignes qui suivent reflètent le plus fidèlement possible les propos recueillis, dans un souci de synthèse, sans aucune interprétation ni proposition complémentaire émanant du rédacteur.

Perception de Meinier

Sur les quinze personnes interrogées, douze vivent à Meinier. Toutes sont très attachées à la commune, qu'elles y soient nées ou qu'elles soient venues y habiter au cours de leur vie.

D'une manière générale, Meinier est perçue comme un village où il fait bon vivre. C'est une commune « qui bouge », comme le reflète le nombre élevé (25) d'associations constituées.

La question de la qualité du vivre ensemble et l'intégration sociale de tous est considérée comme très importante, par la majorité des personnes interviewées.

Meinier a su à la fois rester un village campagnard et se développer pour ses entreprises (Fondation de la Pallanterie). Cet équilibre force l'admiration.

Sur le plan social

Il est reconnu que le report de charges sociales de l'Etat vers les communes pose problème. Dans ce contexte, il faudrait doubler le nombre de postes au service social, passer d'un 60% à 120%.

D'autre part, Meinier devrait se doter d'un budget d'aide sociale, prévoyant de l'argent à distribuer aux plus démunis.

Les personnes interrogées estiment, pour la plupart, qu'il est important que la commune s'implique sur le plan social, comme elle le fait déjà. Une personne estime toutefois qu'il y a trop de social à Meinier.

A l'égard des séniors

Certains pensent que la commune va devoir faire plus pour les aînés, notamment pour « garder les séniors dans la commune ». La commune devrait notamment mettre en place un service de transport avec chauffeur pour les aînés isolés.

Vis-à-vis des personnes en situation précaire

Une partie des personnes interviewées pense que la commune doit faire un effort vis-à-vis de la frange la plus pauvre de la population. La pauvreté est parfois cachée, voire méconnue de la part d'une bonne partie des habitants. Certaines personnes vivant dans la précarité pourraient se sentir abandonnées. Si certains habitants restent de toute façon marginaux, il faudrait tout de même « aller les chercher ». Il s'agit donc de lutter plus largement contre la précarité sociale et financière, et de mieux accompagner les habitant(e)s qui en sont victimes, surtout quand cette précarité touche des aînés.

Vis-à-vis des jeunes en situation précaire

Il y a des jeunes qui restent en marge, notamment lorsqu'ils sont issus de familles précarisées. Il faudrait trouver des solutions pour eux. On devrait peut-être accroître la prévention et le développement de nouvelles prestations pour les jeunes.

Plusieurs personnes désirent que « nos » jeunes puissent rester habiter dans la commune, mais il faudrait plus de logements et d'espaces pour eux.

Prévention sociale

D'une façon générale, on prône la promotion des valeurs sociales.

Il faut continuer à favoriser le partenariat, entre les différents acteurs de la commune : ilotiers, services sociaux, associations, etc.

Il faut également poursuivre l'aide bénévole dans la commune, notamment celle générée par le service social, mais aussi au sein de la population. Ceci est déjà inscrit dans les gènes de la commune : « ici, tout le monde aide ses voisins ».

Milieus associatifs

Le nombre proportionnellement élevé d'associations reflète la santé sociale de la commune. Mais il faudrait plus de budget pour développer leurs actions, ainsi que des structures adaptées. Les associations ont besoin d'un nouveau bâtiment pour héberger leurs activités.

Enfance et petite enfance

Il faut développer les interactions entre la crèche et l'école.

Par ailleurs, c'est bien qu'il y ait des patrouilleuses scolaires le matin, mais il en faudrait aussi à midi et à 16h.

Intégration

On devrait faire plus pour accueillir les nouveaux arrivants à Meinier.

Besoins en infrastructure

Il faut à tout prix sauver la poste.

Pour ce qui est des équipements sportifs, il faudrait une piscine dans la région, pourquoi pas à Rouelbeau et une halle de sport intercommunale.

Enfin, Meinier a besoin d'un espace culturel un peu plus élargi, en cohérence avec les communes voisines.

Au sujet du fonctionnement de la commune

Sur le plan politique

L'apolitisme joue un rôle positif, car on échappe aux directives de partis.

L'Exécutif a le souci de la collectivité dont il a la charge et un sens prononcé de ses responsabilités, avec une vraie recherche de solutions en faveur du vivre ensemble.

Néanmoins, le fonctionnement des instances politiques se fait sur un mode très traditionnel. L'Exécutif prend des décisions. Les conseillers municipaux sont là pour écouter. L'Exécutif doit plus tenir compte du Conseil municipal. Il ne peut pas tout porter sur ses épaules.

Par ailleurs, on devrait rechercher plus de controverse au sein des élus, faire un appel d'offres auprès de personnes d'opinions différentes, écouter ceux et celles qui n'ont pas les mêmes idées et prendre ce qu'il y a de bon. Des personnes qui ont envie de faire partie d'une communauté, avec le désir de mettre des énergies ensemble, par amour pour la collectivité.

Démarches participatives

Certains revendiquent une plus grande concertation de la population ; sonder les habitant(e)s pour faire l'inventaire de leurs besoins, et sur cette base leur donner la possibilité de s'impliquer plus. Ce qui permettrait d'être à l'écoute de l'ensemble de la communauté et de répondre à la demande du plus grand nombre.

L'Exécutif devrait être plus perméable aux propositions de la population. Quand des revendications sont faites, ce n'est pas contre l'Exécutif, mais plutôt dans un esprit constructif pour l'aider à palier des problèmes.

On aimerait plus de démarches participatives, par exemple des rencontres périodiques, pendant l'année, entre la mairie et la population, sous forme d'un forum ouvert. Les élus devraient faire « plus avec » la population, communiquer (partager) leurs soucis. Il faut se donner les moyens d'une véritable consultation citoyenne, instaurer un dialogue entre les Autorités et les citoyens. Le maire n'est pas supposé être un surhomme qui doit résoudre tous les problèmes. Bref, promouvoir l'intelligence collective, éviter le top-down, donner la possibilité de faire remonter les idées du terrain. Il faudrait que l'Exécutif fasse parfois plus confiance aux citoyens actifs, qu'il leur délègue les problèmes et les laisse réfléchir aux solutions.

A contrario, une personne en particulier est agacée par les collectifs : « Ils n'ont qu'à venir au Conseil municipal ».

Enfin, certains suggèrent de créer des liens entre les différents groupes d'habitants.

Certains aimeraient plus de reconnaissance de la part des Autorités pour les initiatives et actions menées par des groupes d'habitants et associations.

Investissements de la commune

On a parfois l'impression que la commune investit plus facilement dans les équipements motorisés (balayeuse) que dans les emplois communaux.

Sans quoi, d'une façon générale, l'investissement en faveur du social est reconnu par la majorité des personnes interviewées, même si certaines pensent qu'il faut aller plus loin.

Dans le domaine de l'urbanisme

Identité rurale de Meinier

Meinier doit préserver son paysage rural, garder une identité claire. Cette nécessité va bien au-delà de la commune, il s'agit d'un enjeu cantonal. Meinier doit veiller à maintenir sa population agricole, éviter que les fermes disparaissent, préserver les exploitations agricoles. Cette présence agricole est importante tant sur le plan paysager que social.

Mais, en dehors du village, on a un peu le sentiment que les hameaux ont été un peu prétérités par rapport au centre du village, sur lequel semble se concentrer l'essentiel de l'énergie des élus.

Quel développement pour Meinier ?

Pour beaucoup, Meinier ne doit pas trop se développer, ou tout au moins doucement et de façon harmonieuse. Mais, est-ce que la commune a encore son mot à dire sur le foncier, en fonction des directives du PDCom cantonal ? Pour bien faire, il faudrait fédérer tous les PDCom des communes de la région.

Comme pour l'ensemble du territoire genevois, l'évolution de la commune subit la pression du canton, qui cherche à densifier en ville ou le long des lignes de transports en commun. Le PDCom communal tend à résister contre une densification trop importante à la Pallanterie. D'une façon générale, il faut valoriser le sol des terrains déjà affectés, favoriser la densification, éviter le mitage du territoire.

Dans la mesure du possible, toutes les personnes interviewées estiment que Meinier doit rester maîtresse de son destin. D'un point de vue urbanistique, l'évolution va sans doute être assez peu marquée dans les 15 prochaines années.

Loger à Meinier

Le quartier de villas est estimé trop conséquent pour une commune comme Meinier. Il faut prendre conscience du fait que cela modifie l'équilibre entre les habitants. Cet état de fait provient d'une succession d'erreurs qui ont été commises par le passé. Il aurait fallu que la commune acquière des territoires en vue de son développement futur. Ce qui n'a pas été fait. Ainsi, des projets immobiliers ont été confiés à des promoteurs. Heureusement, ces erreurs ont été en partie compensées par la façon dont le centre du village a été repensé.

On ne doit pas construire plus et réserver les logements pour les gens du village. On désire que Meinier ne s'agrandisse pas trop. Mais, on doit également faire face à la demande croissante de logements. On espère que les terrains agricoles limitrophes du village ne vont pas être déclassés.

Par ailleurs, il ne faut pas que le Centre intergénérationnel soit le seul « poumon » du village. Il faut développer la parcelle de la Poste et déclasser les terrains de la campagne Berthet (partie Est de la commune).

Zones d'activité

L'évolution économique va se faire dans la zone de la Pallanterie, qui pourrait quasiment doubler, avec une évolution également autour de la route de Thonon. Le « Grand projet Pallanterie » du canton vise 3'200 logements et 3'000 emplois, avec une ligne de tram. Mais ce projet est contré par le PDCom de Meinier, la commune préférant 2'000 logements et 2'000 emplois. De fait, le canton est revenu en arrière.

Certains sont en faveur du développement de commerces de proximité au sein du village. D'autres, bien moins nombreux, voudraient concentrer les commerces à la Pallanterie.

Enjeux patrimoniaux

On remarque que la protection du patrimoine redevient quelque chose de très important.

Le territoire de Meinier est composé d'un village au centre et de 6 hameaux autour, disposés en étoile :

Corsinge et Essert ont été déclassés en « zone hameau », ce qui permet de les préserver en optimisant les espaces construits. Ceci dans un esprit de conservation et non de développement. La zone hameau, au sens de la loi et du service des monuments, a une signification conservatoire. Cela permet de rénover les bâtiments, sans forcément les étendre et les agrandir.

Carre d'Amont et Carre d'Aval sont en procédure de déclassement.

Compois a la particularité d'être un des plus petits hameaux. Mais il est pourtant traversé par la route de Compois, axe structurant cantonal, avec un trafic important, qui coupe en deux une exploitation agricole.

Le hameau de Merlinge est un domaine agricole, entouré de terrains cultivés.

Quid du développement durable ?

Relevons le fait que la question du développement durable n'est pas celle qui a généré le plus de commentaires et de propositions, notamment par rapport aux thématiques sociale et urbanistique.

Mobilité

De l'avis de la plupart des personnes interrogées, le principal point négatif de la commune est la circulation, mais beaucoup pensent que l'on ne peut rien faire contre. De fait, l'amélioration de la mobilité reste un problème important.

La Route de Gy est une véritable autoroute. Plusieurs personnes interviewées pensent qu'il faudrait la sécuriser en rajoutant des chicanes.

Certains sont en faveur de l'achèvement de la route de contournement. D'autres sont contre, car ils pensent que cela ne résoudra rien du tout.

Il y a trop de pollution générée par le trafic pendulaire. Certains pensent que l'on devrait orienter le développement économique de la Pallanterie, en fonction de critères de mobilité, ne pas engager des travailleurs qui viennent de trop loin.

On devrait plus promouvoir la mobilité douce, en augmentant l'offre des TPG d'une part et en développant les chemins pédestres d'autre part. Pour exemple, il n'y a pas de passages-piétons sur le chemin du stade.

La commune a besoin d'un transport en commun structurant sur route de Thonon, comme le tram. Mais certains pensent qu'il s'agit-là d'un piège. Accepter le tram, c'est prendre le risque d'une densification accrue. Toutefois, cette perception du tram n'est peut-être pas la bonne. La référence du tram, route de St-Julien, se justifie avec Perly-Certoux et Plan-les-Ouates, mais pas forcément à Meinier.

La vision de Meinier va beaucoup dépendre de la traversée du lac. Les communes Arve et lac se sont fédérées contre ce projet. Parmi toutes les personnes interrogées, une seule est en faveur de ce projet de traversée du lac, mais plus loin...

Par ailleurs, on pense que le CEVA ne va pas apporter grand-chose à la Rive gauche.

Autre problème identifié, les dessertes agricoles sont assez négligées et le réseau routier secondaire est mal entretenu. Les chemins campagnards sont ouverts au trafic routier. Face à cette nuisance, les bordiers aménagent des obstacles (chicanes, gendarmes couchés) qui posent des problèmes aux agriculteurs pour le passage de leurs engins.

Biodiversité

Cinq exploitations agricoles sur sept ont résolument adopté la culture bio et raisonnée. Deux exploitations suivent toutefois une logique industrielle, suivant une logique d'accaparement plutôt que de partage.

La majorité des personnes interviewées pense qu'il faut à tout prix privilégier le bio. Certaines d'entre elles veulent éradiquer les engrais chimiques qui épuisent progressivement le sol, tuent la faune, et polluent la flore.

La commune a besoin de terrains supplémentaires pour des jardins potagers collectifs.

Vis-à-vis de la faune, on doit aménager les terrains agricoles de façon que la petite faune les reconquière. On doit également diminuer la pollution lumineuse et maintenir l'hirondelle de fenêtre, en posant des nichoirs artificiels accompagnés de planchettes, pour éviter les saletés qui rendent ces oiseaux moins populaires.

Il faut promouvoir la nature en Ville, notamment en aménageant plus de verdure au centre de Meinier.

Autres réflexions au sujet du développement durable

Il faudrait éduquer les enfants au développement durable. On fait beaucoup de travail dans ce sens à la maison, mais il faudrait que l'école et même la crèche en fassent autant.

Certains habitants ont besoin d'un service de prêt d'outils, comme « La Manivelle » à Genève.

27 personnes ont signé la pétition contre la 5G à Meinier, mais ce sujet est du ressort du canton et de la confédération.

L'état général de la planète fait penser à certains que l'on fait déjà beaucoup chez nous, voir trop, et pas assez ailleurs. Les mêmes estiment qu'il y a trop de taxes et d'obligations chez nous et pas assez dans d'autres pays et régions du monde.

Enfin, les élus genevois devraient être exemplaires en termes de développement durable.

ANNEXE 3

ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

Cet état des lieux résulte principalement des informations communiquées par Pascal TANARI, architecte-urbaniste en charge de l'élaboration des versions 1 (2010) et 2 (2018) du Plan directeur communal. Pascal TANARI travaille pour la Commune de Meinier depuis une vingtaine d'années. C'est lui qui a élaboré le premier PDCom, entre 2005 et 2008.

Le territoire meynite

Aujourd'hui, Meinier est composée du cœur du village avec une constellation de hameaux. Le territoire est marqué par l'agriculture, sur fond de perception du grand paysage, des Voirons au Jura. La question du vivre ensemble et de l'intégration sociale de tous est prépondérante à Meinier.

L'évolution de la commune, comme pour l'ensemble du canton, est sous pression du développement. Le PDCom (plan directeur communal) limite ce développement, le canton préférant densifier la ville en ville et sur les axes de transports en commun.

L'évolution de Meinier va être assez peu marquée dans les 15 prochaines années. Il s'agit aussi d'éviter le mitage du territoire, et ce dans le contexte de la révision du Plan directeur cantonal (en cours de mise à jour) avec certains impacts sur la commune.

En termes patrimoniaux, la protection du patrimoine redevient quelque chose de très important. Les enjeux patrimoniaux se déclinent autour du village au centre et de ses six hameaux satellites, branches en forme d'étoile :

- Corsinge et Essert ont été déclassés en zone hameau, ce qui leur permet de se préserver mais pas de se développer, dans un esprit de conservation.
- Carre d'Amont et Carre d'Aval sont en procédure de déclassement.
- Compois a la particularité d'être un des plus petits hameaux, mais traversé par la route de Compois, axe cantonal structurant avec un trafic important, qui traverse une exploitation agricole.
- Le hameau de Merlinge est plus un domaine agricole, avec des terrains cultivés autour.

Relevons la notion de « zone hameau » qui, au sens de la loi et du service des monuments, a une signification conservatoire. Cette classification permet de rénover les bâtiments, sans forcément les étendre et les agrandir.

La Touvière est domaine préservé. Un certain nombre de bâtiments sont à l'inventaire. Le domaine se situe en pleine zone agricole, mais il n'y a pas de développement possible. La Touvière n'est pas classée en zone hameau. Les autres domaines agricoles sont Bellebouche et Merlinge.

La principale évolution va se faire dans ZIAP Pallanterie, zone qui pourra quasiment doubler et également autour de la route de Thonon.

Le grand projet cantonal initial pour la Pallanterie visait 3'200 logements et 3'000 emplois, avec une ligne de tram. Mais la commune ne l'entend pas de cette oreille et envisage plutôt 2'000 logements et 2'000 emplois, selon son PDCom. Le canton est donc finalement revenu en arrière.

Meinier subit la contrainte d'un transit, qui découle d'activités urbaines – le langage urbain est lié à la mobilité, comme en témoignent les feux rouges sur la route de Compois – dans un territoire surtout rural.

Meinier a beaucoup travaillé avec les communes rurales d'Arve et lac, mettant en avant la nécessité de garder une identité claire. L'habitat est inséré dans un contexte vert. La population est très attachée à son caractère rural et à son paysage, avec un accueil des urbains qui se promènent dans la campagne. Il y a là un enjeu cantonal voire régional, dans un bassin où la Seymaz a été renaturée.

Le déplacement du centre sportif à Rouelbeau résulte de la mise en œuvre du PDCom de Meinier. Le terrain de foot était devenu à l'étroit. Le rachat de l'ancien centre sportif de l'UBS va dans le sens de la création d'un nouveau centre sportif intercommunal. Cet espace ayant été libéré pour la construction du centre

intergénérationnel. Le nouveau centre sportif est lié à la promenade Seymaz - château de Rouelbeau, également transformé et rénové.

La présence de l'agriculture et des exploitations agricoles, importante en termes paysager, avec ses vignes, ses champs de céréales, est une identité forte qui tend à disparaître peu à peu. Restent la ferme Desbiolles au cœur du village et la ferme Dupraz dans le hameau de Corsinge. A l'époque, il y avait des fermes au milieu du village. Dans ce sens, Meinier a suivi le processus général, comme ailleurs en Suisse.

La vision de Meinier va beaucoup dépendre de la traversée du lac, qui représente un véritable enjeu pour les communes environnantes. Les communes Arve et lac se sont fédérées contre ce projet, qui n'est pas en phase avec le contournement de Genève.

Il faudrait fédérer les PDCom communaux, vis-à-vis du PDCom cantonal.

Centre du village

Historiquement, le Centre intergénérationnel a été réalisé lors de la précédente législature (2011-2015) sur le mode d'une démarche participative, qui a dû être conceptualisée et pensée en cours de processus (Work in Progress). Ceci sur le principe que l'on est plus intelligent à plusieurs.

Un groupe de travail a ainsi été constitué qui a géré un concours d'architecture, puis sur cette base choisi un mandataire.

Aujourd'hui, il faut valoriser le sol des terrains déjà affectés, favoriser la densification, avec deux projets prioritaires : développer la parcelle de la Poste et déclasser les terrains de la campagne Berthet (partie Est de la commune). La commune était en déficit de classes.

La population s'étoffe peu à peu. Plusieurs projets privés ont récemment favorisé la densification du centre du village. Après la Poste, il s'agira d'investir le quartier de la ferme Berthet, actuellement terrain agricole.

Le bâtiment de la poste et les jardins familiaux attenants revêtent un fort enjeu social de lien pour les habitants. L'idée consiste à construire un nouveau bâtiment Minergie à la place des actuels jardins familiaux qui seront déplacés ailleurs dans la commune. Puis de loger les locataires actuels du bâtiment de la poste dans ce nouvel édifice. Après quoi, le bâtiment actuel sera déconstruit. Toutefois, les locataires seront confrontés à une double problématique : abandonner le bâtiment actuel auquel ils sont très attachés et assumer les augmentations de loyers.

Par ailleurs, la Résidence, bâtiments qui datent des années 1960, fait l'objet de projets de rénovation avec surélévation d'une galette de garages.

ANNEXE 4

LISTE DES SOCIÉTÉS COMMUNALES

Sociétés sportives

- Football
- Group'Gym
- MeiniBike (jusqu'en 2022)
- Netball
- Pétanque
- Ski Club
- Tennis
- Volley
- Vovinam Viet Vo Dao

Sociétés culturelles

- Chœur de Meinier
- Club des Aînés
- École de musique
- Fanfare
- Ludothèque
- Théâtre les 3 Coups
- Touvière de Rien

Sociétés à caractère social

- La Rampe, centre de loisirs pour jeunes
- Courir pour Aider
- Les Dames Meynites
- Les Jardins citoyens de Meinier

Sociétés d'utilité publique

- Amicale des sapeurs-pompiers
- ChatChatCar (partage de véhicules)

Sociétés autour de l'école

- Association des parents d'élèves de Meinier
- Le P'tit Gourmand, restaurant scolaire

Société ecclésiastique

- Paroisse

Collectifs citoyens

- Agir pour la vie (Bien vivre à Meinier)
- Les Changeurs (Mobilité et nature)

ANNEXE 5

LISTE DES ARTISANS ET ENTREPRISES À MEINIER

La liste des artisans et entreprises à Meinier est consultable sur www.meinier.ch

ANNEXE 7

LISTE DES ESPÈCES MENACÉES SUR LA COMMUNE (COMMUNE OUVERTE – PRO NATURA)

Liste des espèces menacées et/ou protégées présentes sur la commune de Meinier
(sources : bases de données nationales état septembre 2022)

Groupe	Nom français	Nom latin	Statut liste rouge CH	Protection CH	Protection GE
	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	VU	451.1/3	
	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	LC	451.1/3	
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	VU	451.1/3	
	Grenouille verte	<i>Pelophylax esculentus</i>	NT	451.1/3	
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	EN	451.1/3	
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	LC	451.1/3	
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	VU	451.1/3	
	Triton crêté italien	<i>Triturus carnifex</i>	EN	451.1/3	
	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	CR	451.1/3	
	Couleuvre à collier helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	VU		
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	451.1/3	
	Aegosoma scabricorne	<i>Aegosoma scabricorne</i>	EN		
	Exocentre à élytres ponctuée	<i>Exocentrus punctipennis</i>	VU		
	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	CR	451.1/3	
	Lepture porte coeur	<i>Stictoleptura cordigera</i>	CR	451.1/3	
	Phytoécie pustulée	<i>Phytoecia pustulata</i>	VU		
	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	VU	451.1/3	
	Feuille morte du peuplier	<i>Gastropacha populifolia</i>	CR		
	Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	VU		
	Nudarie vieille	<i>Thumatha senex</i>	CR		
	Octogésime	<i>Tethea ocularis</i>	VU		
	Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	VU		
	Petit-paon de nuit	<i>Saturnia pavonia</i>	VU		
	Sésie de l'oseille	<i>Pyropteron chrysidiformis</i>	EN		
	Smérinthe demi-paon ocellé	<i>Smerinthus ocellata</i>	VU		
	Sphinx de l'épilobe	<i>Proserpinus proserpina</i>	VU	451.1/3	
	Tête rouge. Noctuelle rieuse	<i>Polyploca ridens</i>	VU		
	Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	VU	451.1/3	
	Conocéphale commun, Conocéphale commun	<i>Conocephalus fuscus</i>	VU		
	Criquet des Bromes, Criquet	<i>Euchorthippus declivus</i>	VU		
	Decticelle bicolore	<i>Metrioptera bicolor</i>	VU		
	Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i>	VU		
	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>		451.1/3	
	Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>	NT	451.1/3	
	Phanéroptère commun, Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	VU		
	Belette	<i>Mustela nivalis</i>	VU*	922.0-7	
	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	LC*	922.0-7	
	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC*	922.0-7	
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	NT*	451.1/4	
	Hermine	<i>Mustela erminea</i>	LC*	922.0-7	
	Lièvre brun	<i>Lepus europaeus</i>	VU*		
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	LC	451.1/3	
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	NT	451.1/3	
	Musaraigne musette	<i>Crocidura russula</i>	LC*	451.1/4	
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	NT	451.1/3	
	Oreillard brun	<i>Plecotus auritus</i>	VU	451.1/3	
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	451.1/3	
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	451.1/3	
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	LC	451.1/3	
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	NT	451.1/3	
	Putois	<i>Mustela putorius</i>	VU*	922.0-7	
	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	NT	451.1/3	

Liste des espèces menacées et/ou protégées présentes sur la commune de Meinier

(sources : bases de données nationales état septembre 2022)

Groupe	Nom français	Nom latin	Statut liste rouge CH	Protection CH	Protection GE
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	VU	922.0-7	
	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	EN	922.0-7	
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	NT	922.0-7	
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	CR	922.0-7	
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	NT	922.0-7	
	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	VU	922.0-7	
	Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	VU	922.0-7	
	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	EN	922.0-7	
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	VU	922.0-7	
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	NT	922.0-7	
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	NT	922.0-7	
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	922.0-7	
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	NT	922.0-7	
	Fauvette grise	<i>Sylvia communis</i>	NT	922.0-7	
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	NT	922.0-7	
	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	NT	922.0-7	
	Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	NT	922.0-7	
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	CR	922.0-7	
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	NT	922.0-7	
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	922.0-7	
	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	VU	922.0-7	
	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	NT	922.0-7	
	Locustelle lusciniôide	<i>Locustella luscinioides</i>	NT	922.0-7	
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NT	922.0-7	
	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	LC	922.0-7	
	Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	NT	922.0-7	
	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	EN	922.0-7	
	Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>	LC	922.0-7	
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	NT	922.0-7	
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	VU	922.0-7	
	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	LC	922.0-7	
	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	922.0-7	
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	NT	922.0-7	
	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	NT	922.0-7	
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	LC	922.0-7		
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	NT	922.0-7		
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	NT	922.0-7		
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	NT	922.0-7		

Liste des espèces menacées et/ou protégées présentes sur la commune de Meinier

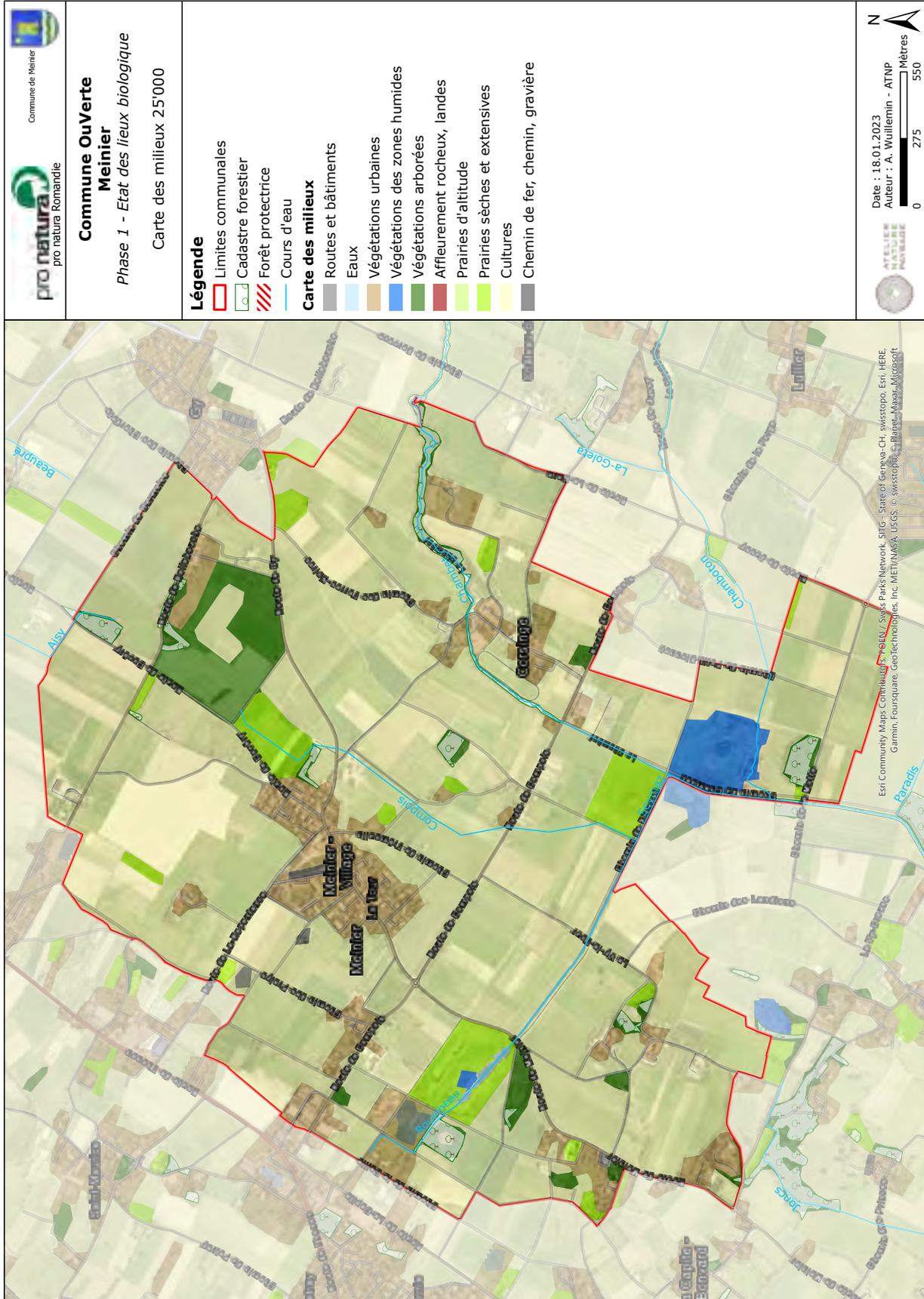
(sources : bases de données nationales état septembre 2022)

Groupe	Nom français	Nom latin	Statut liste rouge CH	Protection CH	Protection GE
	Acéras homme pendu	<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) W. T. Aiton	NT	451.1/2	
	Achillée des marais	<i>Achillea ptarmica</i> L.	VU		Protection totale
	Apéra jouet du vent	<i>Apera spica-venti</i> (L.) P. Beauv.	LC		Protection totale
	Arabette hérissée	<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	LC		Protection totale
	Armoise des champs	<i>Artemisia campestris</i> L. subsp. <i>campestris</i>	LC	451.1/2	
	Arroche couchée	<i>Atriplex prostrata</i> DC.	NT		Protection totale
	Ballote fétide	<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>meridionalis</i> (Bég.) Bég.	NT		Protection totale
	Brome des toits	<i>Bromus tectorum</i> L.	LC		Protection totale
	Brome en grappe	<i>Bromus racemosus</i> L.	EN		Protection totale
	Bugle jaune	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb.	VU		Protection totale
	Camomille vraie	<i>Matricaria chamomilla</i> L.	LC		Protection totale
	Céphalanthère blanche	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce	LC	451.1/2	
	Céraiste nain	<i>Cerastium pumilum</i> Curtis	NT		Protection totale
	Chénopode glauque	<i>Chenopodium glaucum</i> L.	NT		Protection totale
	Chénopode rouge	<i>Chenopodium rubrum</i> L.	VU		Protection totale
	Cirse sans tige	<i>Cirsium acaule</i> Scop.	LC		Protection totale
	Epiaire annuelle	<i>Stachys annua</i> (L.) L.	VU		Protection totale
	Eragrostide poilue	<i>Eragrostis pilosa</i> (L.) P. Beauv.	LC		Protection totale
	Etoile d'eau des étangs	<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.	NT		Protection totale
	Euphorbe en faux	<i>Euphorbia falcata</i> L.	EN		Protection totale
	Fraisier musqué	<i>Fragaria moschata</i> Duchesne	VU		Protection totale
	Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i> L.	VU		Protection totale
	Grémil officinal	<i>Lithospermum officinale</i> L.	NT		Protection totale
	Gymnocarpe glanduleux	<i>Gymnocarpium robertianum</i> (Hoffm.) Newman	LC		Protection totale
	Héléocharis à tétons	<i>Eleocharis mamillata</i> H. Lindb.	VU		Protection totale
	Héléocharis d'Autriche	<i>Eleocharis austriaca</i> Hayek	NT		Protection totale
	Héléocharis des marais	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult.	NT		Protection totale
	Hydrocotyle commun	<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.	VU		Protection totale
	Iris jaune	<i>Iris pseudacorus</i> L.	LC	451.1/2	
	Laïche des renards	<i>Carex vulpina</i> L.	EN		Protection totale
	Laïcheaigüe	<i>Carex acuta</i> L.	LC		Protection totale
	Lamier à feuilles embrassant	<i>Lamium amplexicaule</i> L.	LC		Protection totale
	Lamier hybride	<i>Lamium hybridum</i> Vill.	VU		Protection totale
	Langue de cerf	<i>Phyllitis scolopendrium</i> (L.) Newman	LC	451.1/2	
	Listère ovale	<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	LC	451.1/2	
	Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	LC		Protection totale
	Miroir de Vénus	<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix	VU		Protection totale
	Muscari des vignes	<i>Muscari neglectum</i> agg.	NT		Protection totale
	Myosotis gazonnant	<i>Myosotis cespitosa</i> Schultz	VU		Protection totale
	Néottie nid d'oiseau	<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich.	LC	451.1/2	
	Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i> L.	EN		Protection totale
	Nivéole d'été	<i>Leucojum aestivum</i> L.	EN	451.1/2	
	Orchis à odeur de bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	NT	451.1/2	
	Orchis pourpré	<i>Orchis purpurea</i> Huds.	VU	451.1/2	Protection totale
	Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich.	NT	451.1/2	
	Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich. subsp. <i>pyramidalis</i>	NT	451.1/2	
	Orchis singe	<i>Orchis simia</i> Lam.	VU	451.1/2	
	Orpin à feuilles épaisses	<i>Sedum dasyphyllum</i> L.	LC		Protection totale
	Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum</i> L.	VU		Protection totale
	Pimprenelle officinale	<i>Sanguisorba officinalis</i> L.	NT		Protection totale
	Potamot plantain	<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem.	EN		Protection totale
	Prêle limicole	<i>Equisetum fluviatile</i> L.	LC		Protection totale
	Prêle rameuse	<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf.	NT		Protection totale
	Renoncule lâche	<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix subsp. <i>trichophyllus</i>	LC		Protection totale
	Renouée douce	<i>Polygonum mite</i> Schrank	LC		Protection totale
	Rosier églantier	<i>Rosa rubiginosa</i> L.	NT		Protection totale
	Samole de Valerand	<i>Samolus valerandi</i> L.	CR		Protection totale
	Sarriette acinos	<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy	LC		Protection totale
	Saule à oreillettes	<i>Salix aurita</i> L.	LC		Protection totale
	Saule noirissant	<i>Salix myrsinifolia</i> Salisb.	LC		Protection totale
	Scrophulaire auriculée	<i>Scrophularia auriculata</i> L.	EN		Protection totale
	Silène coronaire	<i>Silene coronaria</i> (L.) Clairv.	NT	451.1/2	
	Silène de nuit	<i>Silene noctiflora</i> L.	VU		Protection totale
	Sisymbre officinal	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	LC		Protection totale
	Souchet brun noirâtre	<i>Cyperus fuscus</i> L.	VU		Protection totale
	Souci des champs	<i>Calendula arvensis</i> L.	VU		Protection totale
	Trèfle étalé	<i>Trifolium patens</i> Schreb.	VU		Protection totale
	Tulipe sauvage	<i>Tulipa sylvestris</i> L. subsp. <i>sylvestris</i>	VU	451.1/2	
	Véronique à écussons	<i>Veronica scutellata</i> L.	VU		Protection totale
	Véronique luisante	<i>Veronica polita</i> Fr.	LC		Protection totale
	Vesce à quatre graines	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb.	NT		Protection totale
	Wrillée des buissons	<i>Fallopia dumetorum</i> (L.) Holub	LC		Protection totale



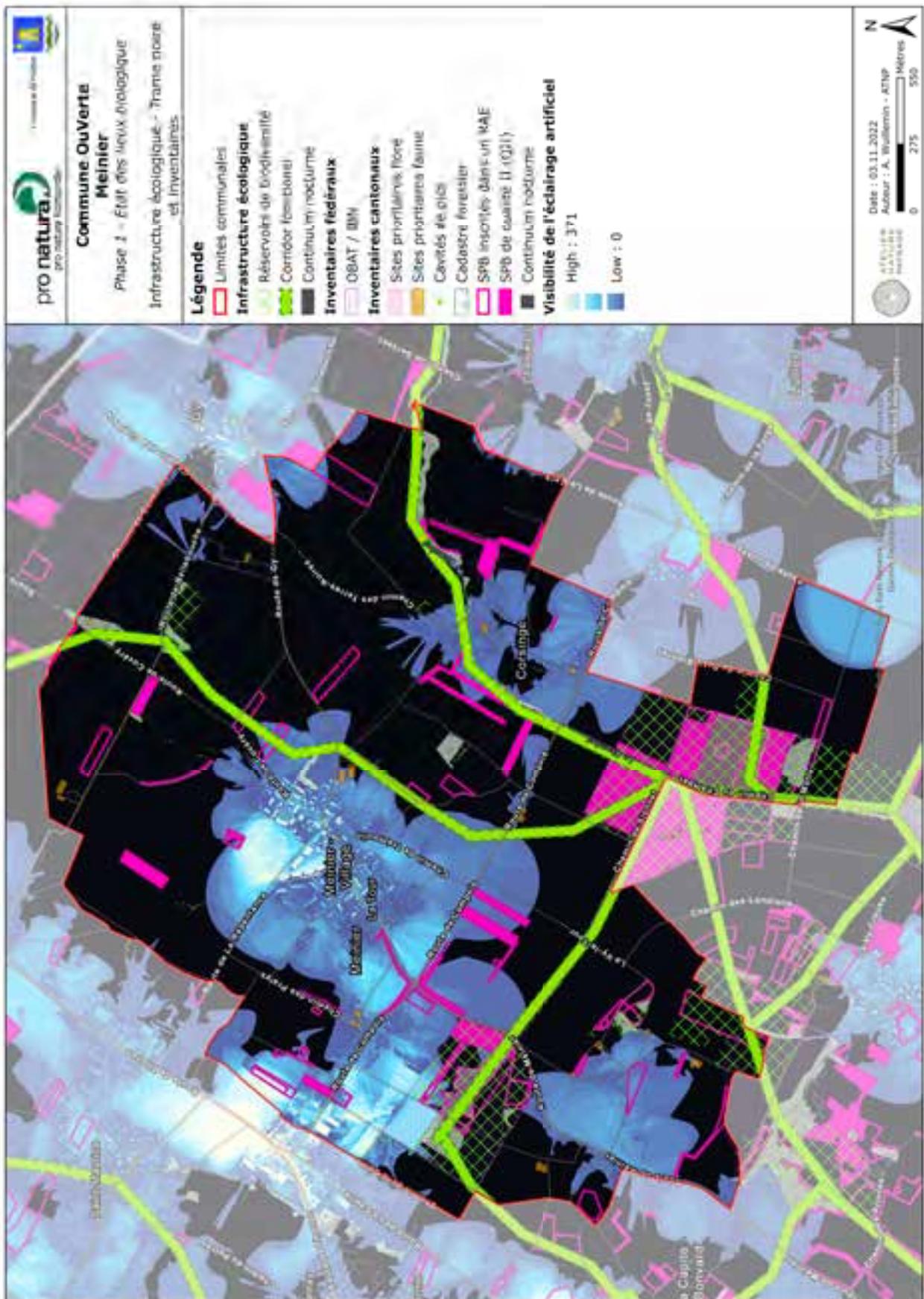
ANNEXE 9

TRAME NOIRE (COMMUNE OUVERTE – PRO NATURA)



ANNEXE 10

MILIEUX NATURELS (COMMUNE OUVERTE – PRO NATURA)



ANNEXE 11

PLAN D' ACTIONS DÉTAILLÉ

Le Plan d'actions détaillé est disponible sur le site internet de la Commune - www.meinier.ch

Découvrez l'agenda 2030 complet de Meinier sur www.meinier.ch avec le QR code correspondant.



Remerciements :

Alain Corthay, Maire, Coranda Pierrehumbert (adjointe), Marc Jaquet (adjoint).
Simona Korff, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Boris Aellen, Yannick Dupraz, Stéphane Morand,
Didier Martin, Fabien Gillioz (membres de la commission Développement Durable, Environnement et
Communication 2020-2025). Claire Schaller (relecture).

Analyse durabilité : Pierre Olivier, Cité-Lumière Production (CLP),

Illustrations : Tom Tirabosco

Graphisme : Fabienne Vidonne L.-R., Créactive'pub

Mai 2025



Mairie de Meinier
Route de Gy 17
1252 Meinier
www.meinier.ch

